DOCUMENT RESUME

ED 413 775 FL 024 885

AUTHOR	Cormier, Monique C., Ed.; Francoeur, Aline, Ed.
TITLE	Problemes et methodes de la lexicographie quebecoise (Problems and Methods of Quebec Lexicography).
INSTITUTION	International Center for Research on Language Planning, Quebec (Quebec).
REPORT NO	B-209
ISBN	ISBN-2-89219-262-5
PUB DATE	1997-00-00
NOTE	206p.
PUB TYPE	Collected Works - General (020)
LANGUAGE	French
EDRS PRICE	MF01/PC09 Plus Postage.
DESCRIPTORS	Contrastive Linguistics; Definitions; Dictionaries; English; Foreign Countries; *French; Ideology; Language Research; Language Usage; Language Variation; Languages for Special Purposes; *Lexicography; Linguistic Borrowing; Medicine; Newspapers; *Research Methodology; *Research Problems; Semantics; *Sociocultural Patterns; Sociolinguistics; Translation
IDENTIFIERS	*Bilingual Dictionaries; Canada; *Quebec

ABSTRACT

Papers on lexicographic research in Quebec (Canada) include: "Indications semantiques dans les dictionnaires bilingues" ("Semantic Indications in Bilingual Dictionaries") (Johanne Blais, Roda P. Roberts); "Definitions predictionnairiques de 'maison, batiment, et pavillon'" ("Pre-dictionary definitions of 'house, building, and pavillon'") (Helene D'Amours, Pierre Martel); "Ma nation, ton peuple, notre pays. Analyse lexicographique d'un corpus sociolinguistique quebecois" ("My Nation, Your People, Our Land. Lexical Analysis of a Quebec Sociolinguistic Corpus") (Nadine Vincent); "Le dictionnaire et l'ideologie dominante: le portrait des groupes marginaux" ("The Dictionary and Dominant Ideology: The Portrait of Marginal Groups") (Matthew Ball); "Traitement et evolution des termes medicaux dans un dictionnaire de langue generale" ("Treatment and Evolution of Medical Terms in a General Language Dictionary") (Isabelle Bigras, Isabelle Simard); "Quelques reflections sur le traitement de lexies semantiquement apparentees dans les dictionnaires bilingues" ("Some Reflections on the Treatment of Semantically Linked Words in Bilingual Dictionaries") (Sophie Campbell, Aline Francoeur, Rene Gemme); "Les marques d'usage et le lexique des journaux quebecois" ("Usage Markings and the Lexicon on Quebec Newspapers") (Pierre Cardinal, Jean-Pierre Jousselin); "Problematique de marquage des emprunts de sens" ("Problems in Marking Borrowed Meanings") (Ines Escayola, Marie-Claude Lavallee, Sylvie Thiboutot, Marie-France Langlois); "Etude comparative des particularites lexicales du francais et de l'anglais au Canada" ("Comparative Study of the Lexical Peculiarities of Canadian French and English") (Chantale Grenon-Nyenhuis, Catherine Ouimet); and "L'utilite des exemples dans les dictionnaires biligues francais-anglais pour les etudiants de traduction" ("The Usefulness of Examples in French-English Bilingual Dictionaries for Translation Students") (Virginia Martin-Rutledge). (MSE)

CIRAL ICRLP

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE

INTERNATIONAL CENTER FOR RESEARCH ON LANGUAGE PLANNING

Problèmes et méthodes de la lexicographie québécoise

ED 413 775

sous la direction de

Monique C. Cormier et Aline Francoeur

PERMISSION TO REPRODUCE AND DISSEMINATE THIS MATERIAL HAS BEEN GRANTED BY

D. Deshaies

TO THE EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)

U.S. DEPARTMENT OF EDUCATION
Office of Educational Research and Improvement
EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)

☒ This document has been reproduced as received from the person or organization originating it.

☐ Minor changes have been made to improve reproduction quality.

• Points of view or opinions stated in this document do not necessarily represent official OERI position or policy.

Publication B-209

F L024885

BEST COPY AVAILABLE

FACULTÉ DES LETTRES

UNIVERSITÉ LAVAL

1997

Problèmes et méthodes de la lexicographie québécoise

sous la direction de

Monique C. Cormier et Aline Francoeur

B-209

1997

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE

INTERNATIONAL CENTER FOR RESEARCH ON LANGUAGE PLANNING

QUÉBEC

Données de catalogage avant publication (Canada)

Vedette principale au titre :

Problèmes et méthodes de la lexicographie québécoise

(Publication B ; 209)
Texte d'un colloque présenté lors du Congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences tenu à l'Université du Québec à Trois-Rivières en mai 1997.
Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 2-89219-262-5

1. Français (Langue) - Lexicographie - Congrès. 2. Lexicographie - Québec (Province) Congrès. 3. Français (Langue) - Québec (Province) - Congrès. 4. Anglais (Langue) - Lexicographie - Congrès. 5. Lexicographie - Aspect social - Québec (Province) - Congrès. I. Cormier, Monique-Catherine. II. Francoeur, Aline. III. Centre international de recherche en aménagement linguistique. IV. Association canadienne-française pour l'avancement des sciences. Congrès (65e : 1997 : Université du Québec à Trois-Rivières). V. Collection Publication B (Cente international de recherche en aménagement linguistique) ; 209.

PC2611.P76 1997 443 '.028 C97-941249-8

© **CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE**
Tous droits réservés. Imprimé au Canada.
Dépôt légal (Québec) – 3e trimestre 1997
ISBN: 2-89219-262-5

Table des matières

Avant-propos iii
MONIQUE C. CORMIER

Comité d'organisation v

Comité scientifique v

Présentation vii
MONIQUE C. CORMIER ET ALINE FRANCOEUR

1. Problème méthodologique des définitions 1

Indications sémantiques dans les dictionnaires bilingues 3
JOHANNE BLAIS ET RODA P. ROBERTS

Définitions prédictionnairiques de maison, bâtiment *et* pavillon 27
HÉLÈNE D'AMOURS ET PIERRE MARTEL

Ma nation, ton peuple, notre pays. Analyse lexicographique d'un corpus sociolinguistique québécois 53
NADINE VINCENT

2. Dictionnaire et société 75

Le dictionnaire et l'idéologie dominante: le portrait des groupes marginaux 77
MATTHEW BALL

Traitement et évolution des termes médicaux dans un dictionnaire de langue générale 97
ISABELLE BIGRAS ET ISABELLE SIMARD

Quelques réflexions sur le traitement de lexies sémantiquement apparentées dans les dictionnaires bilingues 111
SOPHIE CAMPBELL, ALINE FRANCOEUR ET RENÉ GEMME

Les marques d'usage et le lexique des journaux québécois 133
PIERRE CARDINAL ET JEAN-PIERRE JOUSSELIN

Problématique du marquage des emprunts de sens 147
INÈS ESCAYOLA, MARIE-CLAUDE LAVALLÉE ET SYLVIE THIBOUTOT, AVEC LA COLLABORATION DE MARIE-FRANCE LANGLOIS

Étude comparative des particularités lexicales du français et de l'anglais au Canada 163
CHANTALE GRENON-NYENHUIS ET CATHERINE OUIMET

L'utilité des exemples dans les dictionnaires bilingues français-anglais pour les étudiants en traduction 181
VIRGINIA MARTIN-RUTLEDGE

Avant-propos

Les 13 et 14 mai 1997 s'est tenu à l'Université du Québec à Trois-Rivières, dans le cadre du 65^{e} Congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS), le colloque intitulé «Problèmes et méthodes de la lexicographie québécoise».

C'est à l'automne 1996, après que certains de mes étudiants de 2^{e} et de 3^{e} cycles eurent manifesté le désir de participer au Congrès de l'ACFAS, que j'ai communiqué avec Pierre Martel, de l'Université de Sherbrooke, pour l'inviter à se joindre à moi en vue d'organiser un colloque spécialisé en lexicographie.

Quelle ne fut pas ma surprise et, disons-le, ma joie d'apprendre que Pierre Martel et Hélène Cajolet-Laganière, également de l'Université de Sherbrooke, avaient eu la même idée. C'est alors que nous avons décidé d'aller de l'avant avec ce projet de colloque..., mais non sans nous être assurés au préalable de la collaboration de notre collègue Jean-Claude Boulanger, de l'Université Laval.

Chacun des projets de communication a fait l'objet d'une évaluation par les membres du Comité scientifique, et les textes soumis pour publication dans le présent recueil ont aussi été évalués.

Qu'il me soit permis de remercier non seulement les collègues de l'Université de Sherbrooke et de l'Université Laval, qui ont accueilli ce projet avec l'enthousiasme que je leur connais, mais également les étudiantes de l'Université de Montréal, qui ont accepté la lourde tâche de l'organisation matérielle du colloque.

Enfin, je ne saurais passer sous silence l'appui que nous accorde Conrad Ouellon, directeur du Centre international de recherche en aménagement linguistique, en nous ouvrant sa collection.

Monique C. Cormier
Université de Montréal

Montréal, le 13 août 1997

COMITÉ D'ORGANISATION

Pierre Martel, Université de Sherbrooke
Hélène Cajolet-Laganière, Université de Sherbrooke
Monique C. Cormier, Université de Montréal

Catherine Ouimet, Université de Montréal
Sophie Campbell, Université de Montréal
Joëlle Dorais, Université de Montréal
Chantale Grenon-Nyenhuis, Université de Montréal
Isabelle Simard, Université de Montréal

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Jean-Claude Boulanger, Université Laval
Hélène Cajolet-Laganière, Université de Sherbrooke
Monique C. Cormier, Université de Montréal
Pierre Martel, Université de Sherbrooke

Présentation

Le présent recueil comprend le texte de dix communications qui ont été présentées lors du Colloque «Problèmes et méthodes de la lexicographie québécoise» tenu en mai 1997 à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

L'ouvrage comprend deux parties. La première, *Problème méthodologique des définitions*, regroupe des textes qui traitent principalement de la problématique d'élaboration des définitions dans les dictionnaires unilingues et bilingues. La deuxième, *Dictionnaire et société*, rassemble des textes variés portant surtout sur la représentation et le traitement dictionnairique d'unités lexicales qui relèvent de certains domaines du savoir, qui décrivent un groupe social particulier ou encore qui appartiennent à un registre de langue précis. Les textes sont présentés selon l'ordre alphabétique des auteurs dans chacune des parties.

Dans leur article, Johanne Blais et Roda P. Roberts s'intéressent à la question des indications sémantiques dans les dictionnaires bilingues. Elles proposent une typologie des indications sémantiques illustrée de nombreux exemples tirés du *Dictionnaire canadien bilingue*, ouvrage en cours d'élaboration.

Hélène D'Amours et Pierre Martel présentent une étude prédictionnairique des unités lexicales *maison*, *bâtiment* et *pavillon* effectuée à l'aide d'un corpus de textes journalistiques et de dictionnaires français et québécois. Leur objectif est de décrire de façon aussi complète que possible ces éléments du vocabulaire communs au français de référence et au français québécois, aussi bien du point de vue sémantique que de celui de la combinatoire lexicale.

Pour sa part, Nadine Vincent traite d'une méthode d'élaboration de définitions en fonction d'un corpus orienté, le

corpus Bélanger-Campeau, constitué à partir des mémoires présentés à la Commission Bélanger-Campeau en 1990 et 1991. Elle se penche sur la définition des lexies *communauté, nation, pays, État, peuple* et *société*.

Matthew Ball nous livre ses réflexions sur le parti pris culturel en lexicographie et s'intéresse particulièrement au traitement des unités lexicales liées à un groupe marginal spécifique, la communauté lesbienne, bisexuelle et gaie.

Après avoir procédé à l'étude comparative de deux éditions du *Petit Robert*, la version sur support papier de 1967 et la version électronique de 1996, Isabelle Bigras et Isabelle Simard font le point sur l'évolution du traitement des termes de la médecine et des domaines connexes dans ce dictionnaire de langue.

Sophie Campbell, Aline Francoeur et René Gemme nous invitent à une réflexion sur le traitement de lexies sémantiquement apparentées dans les dictionnaires bilingues. À l'aide d'exemples concrets, ils nous font part de quelques incohérences de traitement relevées dans les ouvrages consultés aux fins de leur étude.

C'est du phénomène de *banalisation lexicale* dans les journaux québécois que nous entretiennent Pierre Cardinal et Jean-Pierre Jousselin. De façon plus précise, il est question de *banalisation ascendante*, c'est-à-dire du passage à la neutralité de lexies qui, selon les dictionnaires, relèvent d'un registre familier. Les auteurs émettent certaines hypothèses visant à expliquer ce phénomène complexe.

Inès Escayola, Marie-Claude Lavallée et Sylvie Thiboutot, avec la collaboration de Marie-France Langlois, traitent de la question du marquage des emprunts sémantiques dans les dictionnaires. Leur étude porte sur 160 sens critiqués et vise à vérifier si ces sens apparaissent dans les 13 ouvrages de référence

consultés, et, le cas échéant, à examiner quelles marques leur sont attribuées. Cette étude leur a permis d'évaluer la cohérence et l'uniformité du marquage dans les dictionnaires.

Chantale Grenon-Nyenhuis et Catherine Ouimet font état, quant à elles, des résultats d'une étude comparative sur les canadianismes français et anglais, résultats qui leur permettent de tirer certaines conclusions quant à la façon dont ces deux langues ont évolué au Canada.

Enfin, Virginia Martin-Rutledge examine la question des exemples dans les dictionnaires biiingues français-anglais. Elle nous présente d'abord quelques problèmes théoriques liés à cette question, avant de passer à la description d'un test élaboré en vue de vérifier l'utilité des exemples dans le choix d'un équivalent de traduction.

Monique C. Cormier
Aline Francoeur
Université de Montréal

1. *Problème méthodologique des définitions*

Indications sémantiques dans les dictionnaires bilingues

Johanne Blais et Roda P. Roberts
Université d'Ottawa

1. Concept et rôle des indications sémantiques

Si les lexicographes ont suffisamment réfléchi sur le rôle et l'élaboration des définitions dans les dictionnaires unilingues, par contre ces aspects ont plutôt été négligés dans le cas des dictionnaires bilingues. La raison en est qu'on a longtemps cru que les équivalents remplissaient le rôle des définitions. Aussi récemment qu'en 1993, Bo Svensén (1993 : 6) déclarait encore :

> «In a monolingual dictionary the meanings of words are specified by *definitions* in the same language. [...] In a bilingual dictionary the meanings of words in the entry language (the source language) are specified by means of *equivalents* in the other language (the target language).»

Mais peu à peu, on s'est rendu compte que les équivalents seuls ne suffisaient pas à indiquer les sens des mots-vedettes. Cela se voit clairement si l'on examine l'article du *Dictionnaire canadien bilingue* (DCB)[1] qui suit[2] :

---

[1] Le *Dictionnaire canadien bilingue*, projet de recherche subventionné par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, est en cours de rédaction à l'Université d'Ottawa, à l'Université de Montréal et à l'Université Laval.

[2] Les articles présentés ci-après ne sont pas des versions finales. Nous les présentons ici à titre d'exemplification.

caucus *nm CD* **1** *(Pol)* caucus *** le ~ se prononcera demain sur l'avortement** The caucus will announce its decision on abortion tomorrow; **le ~ libéral LAPR** the Liberal caucus; **le ~ québécois LAPR** the Quebec caucus.

2 *(Pol)* caucus (meeting) *** le parti libéral a eu un ~ hier soir** the Liberal party held a caucus (meeting) last night **le ~ débute à 13h** caucus begins at 1 p.m. **** tenir ~** to hold caucus = to hold a caucus meeting.

3 meeting, assembly, conference *** un ~ de joueurs/de bureau** team/staff meeting; **un ~ de famille** family meeting/conference.

4 *(Ftbl)* huddle *** à sa dernière petite course de deux verges, Riggs était tellement sonné que c'est grâce à un arrêt de jeu qu'il a pu regagner le ~** on his last, short, two-yard carry, Riggs was hit so hard that he only made it back to the huddle thanks to a timeout. **Il est retourné au ~ et a montré son doigt au joueur de ligne Kevin Cogan** He returned to the huddle and showed his finger to lineman Kevin Cogan.

***(cmpl)* ~ du parti** party caucus **qv président du ~.**

Les problèmes de l'utilisateur découlent du fait que, même si les divers sens de **caucus** sont bien séparés, l'utilisation

d'équivalents semblables pour les sens 1 et 2 (*caucus* et *caucus (meeting)*) et pour les sens 2 et 3 (*caucus (meeting)* et *meeting*) peuvent prêter à confusion. En outre, le sens 4, qui a trait au football, n'est pas nécessairement familier au commun des mortels.

Pour remédier à ce genre de problème, les rédacteurs du *Robert & Collins Dictionnaire français-anglais/anglais-français* (RC) (1978) ont eu l'heureuse idée d'introduire des indications sémantiques dans certains articles :

> «Tout article complexe est clairement divisé en catégories sémantiques introduites par une indication qui en fait ressortir le sens général. De plus, les variations de sens à l'intérieur de ces catégories sont soigneusement mises en évidence à l'aide de renseignements supplémentaires précisant chaque nuance. L'utilisation cohérente de ce système d'indications, sous forme de synonymes, de définitions partielles ou de complément à valeur typique, est l'une des caractéristiques essentielles de ce dictionnaire. Les auteurs espèrent combler ainsi une lacune majeure de beaucoup d'ouvrages de ce type.» (1978 : VIII)

C'est ainsi que le concept d'indication sémantique, contrepartie de la définition dans les dictionnaires unilingues, s'est développé.

Au fil des années, le rôle des indications sémantiques s'est précisé : d'abord et avant tout, elles servent à distinguer les différents sens d'un mot et donc les différents équivalents qu'un mot-vedette peut avoir; mais, tout comme les définitions dans les dictionnaires unilingues, elles peuvent aussi être utiles pour clarifier le sens d'un mot monosémique. Pour ces raisons, le DCB va beaucoup plus loin que le RC (même dans ses versions les plus récentes) dans son utilisation des indications sémantiques : en effet, nous avons adopté comme politique d'ajouter une indication sémantique pour chaque mot et chaque sens d'un mot.

Avec le temps, le concept d'indication sémantique s'est aussi précisé : le DCB fait une nette distinction entre l'indication sémantique proprement dite et d'autres types d'indications (comme les compléments à valeur typique, mentionnés dans la citation extraite du RC ci-dessus) qui donnent des renseignements supplémentaires sur le mot, sans en présenter directement le sens. Ainsi, le DCB définit l'indication sémantique comme «a word or phrase in the source language that briefly gives the sense of the headword or subheadword for which equivalents are provided» (*Bilingual Canadian Dictionary Methodology for Research Assistants* - BCDM 1997 : 80). Cette indication sémantique peut être complétée, mais pas remplacée, par des actants («an SL word which, when used with the headword or subheadword, determines the equivalent» - BCDM 1997 : 81) et des référents («an SL word denoting an object to which the headword or subheadword refers» - BCDM 1997 : 81), comme l'illustre l'article suivant :

pitonner *vt* **1** *[(informal)* PLUS + RQ + RQ2 + MULTI *(CD)* PL + NPR + PLUS + RQ + RQ2 + MULTI + LC + RP NOT LABELLED CD IN PLUS, RQ/RQ2, MULTI, LC,RP-MA] *(appuyer sur des touches* PLUS + MA + RPR*) (avec un but précis* MA + RPR*) [code* MA + RPR + RQ2, *numéro de téléphone* MA + RPR + RQ2, *N.I.P.* MA + RPR + RQ2*]* to punch in MA + COCO2 + RHWEB + ECP:20, *[poste de télévision, de radio* PCF + MA + RPR*]* to hit MA + RPR + ECP:1; *(sans but précis* MA + RPR*) [machine* MA + RPR, *ordinateur* MA + RPR*]* to play (around) on MA + RPR + ECP:4, to play (around) with MA + RPR + ECP:4, to fiddle (around) on MA + COCO2 + RHWEB + COLL, to fiddle (around) with MA + COCO2 + RHWEB + COLL. * **pitonner le**

numéro d'assurance sociale PCF punch in the social insurance number MA; **pitonner un poste** PCF + MA hit a station/ channel MA; **il a tout le temps nécessaire pour pitonner ses ordinateurs** PCF + MA he's got all the time in the world to play (around) on his computers MA + ECP.

2. Types d'indications sémantiques

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, l'indication sémantique peut prendre la forme d'un mot ou d'un groupe de mots.

2.1 Mots

Il est évident que si le sens d'un mot peut être exprimé par un autre mot, on économise de l'espace. C'est sans doute pour cette raison que la plupart des indications sémantiques dans le RC (1978) consistent en un seul mot. Mais même les mots peuvent signaler des relations sémantiques différentes.

2.1.1 Synonyme

Le plus souvent, l'indication sémantique qui consiste en un seul mot est un synonyme du mot-vedette. C'est le cas, par exemple, dans la première division sémantique de l'article **bébelle** du DCB :

bébelle ˜ *ou* **bebelle** *nf (CD) (surtout au pluriel)* **1** *(jouet)* toy. * **ramasse tes ~s** pick up your toys.

Cependant, comme on le sait, la synonymie parfaite est plutôt rare, car elle implique la correspondance de deux mots non seulement sur le plan du sens dénotatif, mais aussi sur les plans du

sens connotatif et du champ d'application (niveau de langue, etc.). **Jouet** a le même sens dénotatif que **bébelle**, mais ce synonyme n'a pas le niveau de langue familier de **bébelle**. Mais il a, au moins, l'avantage d'être facile à comprendre pour l'usager dont le français est la langue seconde, ce qui n'est pas le cas des synonymes d'un autre sens de **bébelle**, présenté ci-dessous :

> **bébelle** ou **bebelle** *nf (CD) (surtout au pluriel)*
> 3 *(chose plus ou moins utile, de peu de valeur,* objet clinquant*)* junk *(Non-C)*, gadget(s), knick-knack(s), trinket(s). * **j'ai des tiroirs pleins de ~s** I've got drawers full of junk; **guirlandes lumineuses et autres ~s fabriquées à Taïwan** Christmas tree lights and other made-in-Taiwan trinkets; ~ **électronique** electronic gadget.

Les synonymes de **bébelle** dans le sens d'une chose plus ou moins utile, de peu de valeur, sont **babiole**, **colifichet** ou **bidule**, des mots qui sont tous difficiles à comprendre. Pour cette raison, le DCB a évité dans ce cas la définition par synonyme et a opté pour une définition plus longue.

2.1.2 Générique

Une autre forme d'indication sémantique composée d'un seul mot se trouve dans l'article **bleuet** du DCB :

bleuet *ou* **bluet** *nm*
2 *(Bot) (fleur)* bachelor's-button, cornflower.

Dans cette division sémantique, l'indication sémantique consiste en un générique : le bleuet fait partie de la classe des fleurs.

2.2 Combinaison de mots

Parfois, l'indication sémantique combine deux génériques pour rendre deux aspects de la même réalité, comme dans l'exemple suivant :

bleuet *ou* **bluet** *nm* **1** *(CD) (fruit, plante)* blueberry. *** pâté** *(CD)* **/ tarte aux ~s** blueberry pie; **vin de ~s** blueberry wine **** aller aux ~s** to go blueberry picking = to go blueberrying; **~ nain** lowbush blueberry. **qv talle.**

Dans certains cas, nous groupons un générique et un synonyme du mot-vedette, dans le but de rendre ce dernier plus compréhensible. C'est ce que nous avons fait pour l'indication sémantique de **coquerelle** :

coquerelle *nf* 1 *(CD) (insecte : blatte)* cockroach *** poison contre les ~s** poison for exterminating cockroaches.

Mais de tels cas sont rares. Pour rendre l'indication sémantique claire et complète, nous avons le plus souvent recours à un groupe de mots.

2.3 Groupe de mots

Les indications sémantiques consistant en plusieurs mots peuvent elles-mêmes être divisées en deux catégories : paraphrase et description.

2.3.1 Paraphrase

Par paraphrase, nous entendons la synonymie amplifiée (Newmark 1980 : 130; Dubois et Dubois 1971 : 85-87). En d'autres termes, nous donnons le sens du mot-vedette en utilisant plusieurs mots qui, pris ensemble, constituent son synonyme. En voici des exemples dans l'article **aubaine** du DCB :

> **aubaine** *nf* **1** *(CD) (vente à prix réduit; article vendu à rabais)* bargain, sale(s) * **profiter des ~s de fin de saison** to take advantage of the end of season bargains /sales; **à 8 000$, cette voiture est une véritable ~** at $8,000, this car is a real bargain /really good deal ** **chasseur d'~s** bargain hunter; **courir les ~s** to go bargain hunting; **prix d'~** bargain price; **réaliser des ~s** to save money.
>
> **2** *(avantage ou profit inattendu, occasion inespérée)* godsend, (golden) opportunity, stroke of (good) luck, boon, bonanza; *(argent)* windfall. * **la tenue des Jeux olympiques représente une ~ pour la ville** hosting the Olympic Games represents a golden opportunity/

bonanza for the city; **tu as gagné à la loterie, quelle ~ pour toi** you won the lottery, what a windfall for you; **des taxes moins élevées sont une bonne ~ pour les entreprises** lower taxes are a godsend/boon for companies **** profiter de l'~** to make the most of the opportunity, to take advantage of the opportunity : **il fait beau aujourd'hui, profitons de l'~ pour faire un pique-nique** it's a nice day today, let's take advantage of it to go on a pic-nic. **qv flairer**.

***(cmp)* magasin à ~s** bargain store

Les paraphrases *vente à prix réduit, article vendu à rabais, profit inattendu* et *occasion inespérée* peuvent, à la limite, remplacer **aubaine** dans une phrase donnée. Elles remplissent donc la condition d'une bonne paraphrase qui, selon Bo Svensén (1993 : 118), «should have a syntactic form such that it can be substituted for the headword [...] in a passage of text without yielding an artificial-looking result».

2.3.2 Description

Ce type d'indication sémantique, qui est la plus longue, consiste à décrire de façon plus détaillée le concept représenté par le mot-vedette. En voici plusieurs exemples dans l'article **caucus** du DCB :

caucus *nm (ang)* **1** *CD (Pol) (ensemble des députés d'un parti politique ou d'une région)* caucus *** le ~ se prononcera demain sur l'avortement**

The caucus will announce its decision on abortion tomorrow; **le ~ libéral** the Liberal caucus; **le ~ québécois** the Quebec caucus.

2 *(CD) (Pol) (réunion à huis clos des députés ou de la direction d'un parti)* caucus (meeting) *** le parti libéral a eu un ~ hier soir** the Liberal party held a caucus (meeting) last night; **le ~ débute à 13h** caucus begins at 1 p.m. **** tenir ~** to hold caucus = to hold a caucus meeting.

3 *(CD) (réunion de personnes qui discutent de choses qui les concernent) (de)* meeting, assembly, conference *** un ~ de joueurs/de bureau** team/staff meeting; **un ~ de famille** family meeting/conference.

4 *(CD) (Ftbl) (conciliabule stratégique que tiennent les joueurs à l'offensive ou à la défense avant chaque essai)* huddle *** à sa dernière petite course de deux verges, Riggs était tellement sonné que c'est grâce à un arrêt de jeu qu'il a pu regagner le ~** on his last, short, two-yard carry, Riggs was hit so hard that he only made it back to the huddle thanks to a timeout. **Il est retourné au ~ et a montré son doigt au joueur de ligne Kevin Cogan.** He returned to the

huddle and showed his finger to lineman Kevin Cogan.

(cmp1) **- du parti** party caucus
qv président du ~.

L'indication sémantique sous forme de description se rapproche de la vraie définition par compréhension, telle qu'on la retrouve dans les dictionnaires spécialisés, sauf qu'elle est moins complète.

2.4 Conclusion sur les types d'indications sémantiques

Nous pouvons conclure que les indications sémantiques des dictionnaires bilingues ne sont pas, en fin de compte, trop différentes du point de vue de leur forme des définitions des dictionnaires unilingues. La différence se situe plutôt au niveau de l'utilisation des formes. Étant donné que le rôle principal des indications sémantiques est de distinguer les différents sens d'un mot et donc les différents équivalents qu'un mot-vedette peut avoir, les dictionnaires bilingues ont le plus souvent recours à des synonymes ou à des génériques (c'est-à-dire à des formes plus courtes) qui permettent de remplir ce rôle, contrairement à beaucoup de dictionnaires unilingues (surtout en français). Toutefois, plus de 50 % des indications sémantiques du DCB sont des paraphrases ou des descriptions, ce qui marque une nette évolution du concept d'indication sémantique depuis son introduction dans le RC de 1978.

3. Formulation des indications sémantiques en se servant des dictionnaires

Dans environ 80 % des cas, nous nous servons des dictionnaires unilingues pour formuler nos indications sémantiques de quelque forme que ce soit.

3.1 Synonyme

Comme les dictionnaires unilingues utilisent souvent des synonymes comme définitions, le lexicographe n'a qu'à en sélectionner un qui correspond le plus au sens du mot-vedette et qui ne risque pas de créer de confusion à cause de sa difficulté ou de sa polysémie. Prenons l'article **bébelle** cité ci-dessus, car il contient une indication sémantique sous forme de synonyme :

bébelle (RQ + CEC) *ou* **bebelle** *nf (CD* BELN) *(surtout au pluriel* RQ) 1 *(jouet* RP + BER + RC) toy DC.[3]

Le synonyme **jouet** pour ce sens de **bébelle** se trouve dans plusieurs dictionnaires, le *Dictionnaire des canadianismes*, entre autres. Ce dictionnaire donne en fait deux synonymes pour ce sens : **jouet** et **joujou**. Mais étant donné que **joujou** appartient au langage enfantin, nous avons préféré utiliser **jouet**, qui est plus facile à comprendre. Il faut noter que le niveau de langue de **jouet** n'est pas le même que celui de **bébelle** : l'un est familier, l'autre est neutre. Cependant, nous n'y voyons pas de problème pour la raison suivante : le rôle de l'indication sémantique est de donner le sens du

[3] À partir d'ici, nous reproduisons les articles du DCB avec les codes de source pour montrer plus clairement comment nous procédons pour formuler les indications sémantiques.

mot-vedette et non son usage stylistique; ce dernier est indiqué par la marque de registre ˝, qui veut dire «familier».

Cependant, nous évitons les synonymes des mots qui sont particuliers au français de France, car ils risquent de ne pas être compris au Canada. Ainsi pour **bleuet** dans le sens de fruit et de plante, nous n'avons pas donné **myrtille**. Dans ce cas, nous avons opté pour les génériques **fruit** et **plante**.

3.2 Générique

Le générique utilisé comme indication sémantique est aussi généralement tiré des dictionnaires. Le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* (RQ), par exemple, donne comme définition de **bleuet** : «le fruit de cet arbrisseau» (**bleuet** «arbrisseau» est préalablement défini). De cette définition, nous avons pris le générique «fruit». Le générique «plante» (que nous avons préféré au mot plus difficile «arbrisseau») vient de la définition suivante du *Dictionnaire des canadianismes* : «plante qui produit les bleuets.»

3.3 Paraphrase

L'indication sémantique sous forme de paraphrase est parfois directement tirée d'un dictionnaire. C'est le cas, par exemple, de *vente à prix réduit*, une des indications sémantiques données pour **aubaine**, qui se trouve dans le *Nouveau Petit Robert*.

Plus souvent, le lexicographe ou le réviseur s'inspire des dictionnaires et formule lui-même une paraphrase. Considérons un autre sens d'**aubaine** discuté précédemment :

```
2 (avantage ou profit inattendu,
occasion inespérée) (GR + JBA) godsend
(RC + RCS + HA + LAR2 + DC + OXHA + GAGE +
TERM À VÉRIFIER + ECP :97 + GAZ :6)
```

```
(golden) opportunity (LAR2 + DC +
ECP :146 + GAZ : 13), stroke of (good)
luck (LAR + ECP :5 + GAZ : 1) boon TB,
bonanza (JBA + RC + TB) (argent) LAR2
windfall (RC + RCS + HA + LAR2 + OXF +
GAGE + TERM :CORRECT + ECP :402 +
GAZ :18).
```

Comme les codes de source l'indiquent, cette indication sémantique (qui, en fait, consiste en deux parties : *avantage ou profit inattendu* et *occasion inespérée*) est basée sur ce qui se retrouve dans le *Grand Robert*, mais a été adaptée par un réviseur. Le *Grand Robert* présente ce sens comme suit :

> 2. [...] Avantage, profit inattendu, inespéré = **Occasion, profit.**

À partir de ces renseignements et des exemples d'utilisation d'**aubaine**, nous avons jugé bon d'adapter la paraphrase du *Grand Robert*.

3.4 Description

Les indications sémantiques sous forme de description sont aussi généralement formulées à partir d'une définition dictionnairique. Souvent, nous procédons par l'abrègement d'une définition assez longue et complexe. C'est le cas, par exemple, de l'indication sémantique pour un des sens de **barboteuse**, dont le point de départ était le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*. Dans ce dictionnaire, la définition donnée est : *petite piscine fixe ou mobile peu profonde pour les jeunes enfants*. Nous l'avons abrégée comme suit :

```
barboteuse nf
2 (CD) (petite piscine pour enfants
RQ + JB) wading pool BTQ, kiddy/kiddie
```

pool SH + WSJ, splash pool SH + CONSUMERS. THIS SENSE DIVISION WAS NOT IN ANY OF THE BILINGUAL DICTIONARIES. * **le centre aquatique comprendrait une piscine olympique et une barboteuse** LAPR the aquatic centre would include an olympic-sized pool and a wading pool SH.

Dans certains cas où un mot est défini dans les dictionnaires, mais pas ses dérivés, nous nous sommes inspirées de la définition donnée pour en créer d'autres pour les dérivés. C'est de cette façon que nous avons procédé pour **covoitureur**. **Covoiturage** est défini dans le RQ comme *transport, dans une voiture particulière, de plusieurs passagers qui partagent les frais d'utilisation du véhicule*. Nous avons d'abord abrégé quelque peu cette définition de **covoiturage** comme suit :

covoiturage *nm or* **co-voiturage** (DCF + TERM + PCF :10) **1** *(transport, dans une voiture particulière, de plusieurs passagers qui partagent les frais d'utilisation* RQ2) car pool QD + DCF, car pooling JB + AJ + TERM, ride sharing TERM :CORRECT + ECP :2. * **le pont a une voie réservée au transport en commun et au** ~ PCF + MF + MT the bridge has a lane reserved for public transportation and carpools/car pooling MF = the bridge has public transportation and carpool lanes MF ** **faire du** ~ PCF + COLP to car pool ECP.

Nous nous sommes basées ensuite sur cette définition raccourcie pour créer l'indication sémantique suivante pour **covoitureur** :

covoitureur *nm f* **covoitureuse** AJ CHECKED CORPUS AND INTERNET FOR OCCURRENCES-FOUND NOTHING. SO I USED AJ AS A SOURCE CODE BECAUSE I THINK SHE ADDED IT IN.-MF **1** *(personne qui partage les frais d'utilisation d'un véhicule* JB*)* car pooler. *** aux heures de pointe une voie du pont sera réservée aux -s et aux autobus** JB during rush hour one lane of the bridge will be reserved for car poolers and buses ECP + MT.

Dans d'autres cas, nous combinons des éléments de définition de deux dictionnaires pour rendre l'indication sémantique plus claire. Ainsi, pour un sens du mot **tapon**, nous avons retenu des éléments de deux définitions - *Paquet, tas* (Bélisle) et *Amas, amoncellement de choses semblables* (RQ) pour arriver à l'indication sémantique qui suit :

tapon *nm*
2 *(CD) (tas de choses semblables)* (BELN + RQ + JBA) bunch - GAGE, heap - GAGE, pile, <mass>. *** un - de vêtements sales** (BELN + JB) a bunch/pile of dirty clothes (JB); **des -s de nuages noirs** (RQ + LC) masses of dark clouds (CM).

Nous avons opté pour le mot *tas* plutôt que *amas* ou *amoncellement*, car le premier est le plus simple à comprendre.

4. Création d'indications sémantiques

Mais les cas les plus intéressants sont ceux où on doit créer des indications sémantiques, soit parce que les dictionnaires ne définissent pas un sens (par exemple, des sens de **aubaine**, **broue** et

scrum), soit parce que la définition donnée n'est pas satisfaisante (par exemple, celle donnée pour **cabin fever**). Les indications sémantiques créées par les lexicographes ou les réviseurs sont généralement des paraphrases ou des descriptions.

Les indications sémantiques créées sont fondées sur des contextes tirés de notre base de données TEXTUM, établie à l'Université de Montréal. TEXTUM contient maintenant plus de 310 millions de mots et elle est divisée en plusieurs sous-corpus selon la langue et l'origine des textes. Nous avons donc la possibilité de consulter beaucoup de contextes pour déterminer les sens des mots. En outre, nous avons accès à des cédéroms qui contiennent des textes complets.

Dans de rares cas, nous avons pu trouver des contextes définitoires que nous avons transformés, avec des modifications mineures, en indications sémantiques. C'est ce que nous avons fait pour **cabin fever**. Même si ce mot est défini dans certains dictionnaires, nous avons trouvé ces définitions dictionnairiques «extrêmes».[4] Dans un texte du *Calgary Herald* (3 janvier 1993), intitulé «Got the Winter Blues Bad ? You've Got SAD», nous

[4] Voici certaines définitions de **cabin fever** :

- surliness and depression resulting from prolonged confinement indoors, esp. during the Northern winter (*Penguin Canadian Dictionary*)
- a condition of irritability and anxiety caused by living in a confined space or in a remote area (*Funk and Wagnalls Canadian College Dictionary*)
- a state of mental depression or hysteria resulting from a long period of isolation and confinement, especially as occurs in isolated parts of the North toward the end of the long, dark winter (*Gage Canadian Dictionary*)
- extreme irritability and combattiveness resulting from the boredom of living in a remote region alone or with only a few companions (*Webster's Third New International Dictionary of the English Language*).

avons trouvé la définition suivante de **cabin fever** : «*the shut-in feeling after a long winter*». Elle nous paraissait mieux correspondre au concept et nous l'avons donc adoptée avec une petite modification :

> **cabin fever** *n (NA)* (RH + COR + RPR) *(shut-in feeling, especially during the winter* CALH + CM*) sentiment d'être encabané (CD), enfermé* JB + JBA. *** in February when winter is dragging, ~ runs high** COR + CP en février, quand l'hiver traîne en longueur, on en a assez d'être encabané *(CD)*/ enfermé (entre quatre murs) JBA + JB.

Nous avons également trouvé un contexte définitoire pour le composé **effet trou de beigne**, en cherchant son synonyme **phénomène du trou de beigne** :

> - Le phénomène des centres-villes qui se vident au profit des banlieues est appelé le phénomène du trou de beigne, en urbanisme.

Nous avons pris sans modification la première partie de cette phrase comme indication sémantique :

> **beigne** *nm*
> ***(cmp2) [...] effet trou de beigne*** *Sociologie : Urbanisme (phénomène des centres-villes qui se vident au profit des banlieues)* LAPR doughnut effect GAZ.

Dans d'autres cas, nous avons trouvé des éléments de définition dans les contextes. C'est ainsi que nous sommes parvenues à créer une indication sémantique pour un sens du mot

scrum qui n'est pas défini dans les dictionnaires mais qui se retrouve dans plusieurs contextes comme les suivants :

> - Anyway, the speech was a lot less interesting than Chretien's mercifully brief **scrum** beforehand with reporters from the National Assembly across the street.
> - Why then, if Question Period and the subsequent **scrums** are playacting, a distortion of reality, ... do the print media ... allow this fraction of the parliamentary day to dictate the largest part of their parliamentary coverage ?

Nous avons trouvé dans les deux contextes qui suivent des éléments (soulignés) qui nous ont aidées à formuler une indication sémantique :

> - a prayer service held for 240 students of St. John's Regional Catholic elementary school turned into an impromptu **scrum** with reporters surrounding the children.
> - There are four reasons for using a **scrum** instead of an orderly press conference.

En utilisant les données soulignées, nous avons «créé» l'indication sémantique présentée ci-dessous :

scrum *n*
2 *(impromptu and disorderly press conference)* NO + ARCHS + OCIT P. 19 + CALH P. 24 point *m* de presse NEWS + LAPR + TRANSRCH + ARCHS, *(FR)* point *m* presse OF, conférence *f* de presse impromptue TERM + LAPR + OF + TRANSRCH + NEWS, scrum *m* LAPR + DEV + PRES + SOL [VOIR LES CONTEXTES TRÈS EXPLICITES DU NEWS FRANÇAIS POUR L'ÉQUIVALENT «SCRUM»], mêlée *f* PRES + TRANSRCH + NEWS (de presse BTQ /

journalistique BTQ). *** the minister stopped on the stairs outside the House of Commons for a ~ on free trade** OCIT**(p.28)** + NO le ministre s'arrêta dans l'escalier qui mène à la Chambre des Communes pour (tenir) un point de presse sur le libre-échange NO. [LE CORPUS FRANÇAIS NOUS DONNE LES FORMULATIONS : *en/lors d'un/dans un/au cours d'un* point de presse. VOIR CORPUS NEWS].

Enfin, la plupart des indications sémantiques qui sont «créées» le sont en analysant le mot-vedette en contexte. Ainsi, pour le mot **aubaine**, des exemples tels que «cette voiture est une vraie aubaine» indiquent qu'il s'agit non seulement d'une vente à prix réduit, comme indiqué dans les dictionnaires, mais aussi de l'article vendu à prix réduit. Donc, à côté de la paraphrase *vente à prix réduit*, extraite du *Nouveau Petit Robert*, nous avons ajouté *article vendu à rabais*, comme suit :

aubaine *nf* **1** *(CD)* (GR + MULTI) *(vente à prix réduit; article vendu à rabais)* (PR + PRP + JB + JAB + LAVAL) bargain (HA + LAR2 + OXF + DCF + TERM À VÉRIFIER + ECP:1843 + GAZ:95), sale(s) (JBA + RPR).

5. Problèmes liés aux indications sémantiques

Dans les parties qui précèdent, nous avons déjà signalé plusieurs problèmes liés à la formulation des indications sémantiques : (a) le choix d'un synonyme non ambigu; (b) le soin d'éviter des synonymes qui appartiennent à une autre variété géographique; (c) l'utilisation de mots simples et facilement compréhensibles.

Il y a d'autres problèmes sous-jacents aux exemples présentés ci-dessus, et que nous n'avons pas jusqu'ici fait ressortir. Le premier est celui des indications sémantiques «circulaires», c'est-à-dire des indications sémantiques qui renvoient à d'autres. Une indication sémantique «circulaire» serait de définir **covoitureur** par *personne qui fait du covoiturage*. Bien qu'une telle indication soit plus courte que celle que nous avons présentée précédemment, elle obligerait l'utilisateur à aller chercher des renseignements dans un autre article, ce qui rendrait sa tâche plus lourde.

Un autre problème – celui-là de taille – est de savoir jusqu'où on peut abréger une indication sémantique sans que celle-ci perde de sa valeur. Dans le cas de **barboteuse** cité précédemment – *petite piscine pour enfants* – est-il vraiment nécessaire d'ajouter le mot *petite* ou même *pour enfants* ? C'est ce type de questions que nous nous posons constamment.

Plus fondamentales encore sont les questions de politique des indications sémantiques. D'abord, dans quelle langue doit-on rédiger les indications sémantiques dans un dictionnaire bilingue ? Dans la langue de départ ? Dans la langue d'arrivée ? Dans les deux ? Les avis sont partagés sur cette question. Pour l'instant, nous suivons la pratique établie dans les dictionnaires anglais-français, soit celle d'utiliser la langue de départ. Mais nous croyons que, idéalement, l'utilisateur devrait pouvoir choisir la langue du métalangage du dictionnaire, ce qui devient possible avec les moyens informatiques disponibles aujourd'hui.

La question la plus importante est sans doute la suivante : est-il toujours nécessaire d'inclure une indication sémantique, par exemple ? Peut-être pas. Prenons le cas de **tricoter** :

> **tricoter** *vi* **1** *(former des mailles avec un fil textile et des aiguilles spéciales)* to knit. ** ~ à la main**

to handknit, to knit by hand; ~ à la machine to machine-knit, to knit by machin; ~ **serré** to knit tightly; ~ **lâche** to knit loosely.

Même si parfois on pourrait se passer d'indication sémantique, nous préférons être cohérentes en accompagnant chaque mot et chaque sens d'une indication sémantique (ou, dans le cas des mots grammaticaux, d'une indication de fonction).

6. Conclusion

Il n'y a aucun doute que la formulation des indications sémantiques n'est pas une tâche facile. Mais, en les incluant systématiquement, malgré les problèmes qu'elles posent, nous rapprochons le dictionnaire bilingue du dictionnaire unilingue. C'est ce que James Ianucci souhaite, dès 1957, quand il propose que les équivalents dans le dictionnaire bilingue soient numérotés et que ces numéros renvoient à des définitions ayant des numéros identiques dans un dictionnaire unilingue. Notre politique d'utilisation d'indications sémantiques atteint le même but, tout en simplifiant la tâche des utilisateurs qui trouveront dans le même volume les définitions (si partielles soient-elles) et les équivalents.

Références

Monographies et articles

Bilingual Canadian Dictionary Methodology for Research Assistants (BCDM), Version 8.1 (1997), manuscrit.

DUBOIS, Jean et Claude DUBOIS (1971) : *Introduction à la lexicographie : le dictionnaire*, Paris, Larousse, 217 p.

IANUCCI, James (1957) : «Meaning Discrimination in Bilingual Dictionaries: A New Lexicographical Technique», *Modern Language Journal*, XLI, pp. 272-281.

NEWMARK, Peter (1980) : *Approaches to Translation*, Oxford, Pergamon Press, 200 p.

SVENSÉN, Bo (1993) : *Practical Lexicography: Principles and Methods of Dictionary-Making*, Oxford, Oxford University Press, 285 p.

Dictionnaires

ATKINS, Beryl T. *et al.* (1978) : *Robert & Collins Dictionnaire français-anglais anglais-français*, Paris/Londres, Société du Nouveau Littré/Collins.

AVIS, Walter S. *et al.* (1983) : *Gage Canadian Dictionary*, Toronto, Gage Educational Publishing Company.

BÉLISLE, Louis-Alexandre (dir.) (1986) : *Dictionnaire nord-américain de la langue française*, Montréal, Beauchemin.

BOULANGER, Jean-Claude (dir.) (1993) : *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, 2e édition, Saint-Laurent, Dicorobert.

DULONG, Gaston (dir.) (1989) : *Dictionnaire des canadianismes*, Montréal, Larousse.

Funk and Wagnalls Canadian College Dictionary (1989), Toronto, Fitzhenry and Whiteside.

GOVE, Philip (1986) : *Webster's Third New International Dictionary of the English Language*, Boston, Merriam-Webster.

PAIKEDAY, Thomas M., (dir.) (1990) : *Penguin Canadian Dictionary*, Markham/Mississauga, Penguin/Copp Clark Pitman.

REY, Alain et Josette REY-DEBOVE (1993) : *Le Nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert.

ROBERT, Paul (dir.) (1985) : *Le Grand Robert de la langue française. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, 2e édition, entièrement revue et enrichie par A. Rey, Paris, Le Robert, 9 vol.

Définitions prédictionnairiques de *maison*, *bâtiment* et *pavillon*

Hélène D'Amours et Pierre Martel
Université de Sherbrooke

1. Introduction

De nos jours, avec tous les dictionnaires français existants en France et au Québec, on peut penser que la description des mots de la langue française et de leurs sens est complète ou suffisante.

Par ailleurs, on estime que les particularismes du français québécois présents dans les dictionnaires actuels ont été repérés et décrits depuis longtemps. Ces québécismes font l'objet d'une entrée indépendante, d'un ajout de sens pour les mots existants en français de référence (de France) ou possèdent tout autre modification. Mais qu'en est-il de la partie du vocabulaire commun et identique au français de référence et au français québécois ? Marcel Juneau avait déjà affirmé dans les années 1970 que :

> «des mots comme *hiver, neige, eau, fleuve, rivière, lac* (le Québec en compterait plus d'un million), *montagne, terre, pays, arbre, souche, poisson, maison, cuisine, hache, voisin*... ces vieux mots, plus vieux que la France elle-même, se sont vu investis dès la Nouvelle-France puis au fil du temps d'une forte spécificité connotative, qui n'a pas été sans se répercuter, parfois silencieusement, sur la syntagmatique» (texte non publié).

Nous avons donc voulu vérifier l'intérêt d'une description complète et nouvelle du vocabulaire commun au français de référence et au français québécois, notamment celui qui est général et fréquent. À cette fin, et à titre expérimental, nous avons choisi les termes les plus généraux du vocabulaire du domaine de l'***habitation***. Les mots retenus ne forment pas un paradigme complet et clos, mais constituent le début d'une série dont la description sera poursuivie (projet de mémoire de maîtrise d'Hélène

D'Amours); il s'agit des mots suivants : *maison, bâtiment* et *pavillon* (dont quelques emplois seulement sont déjà notés comme des particularismes québécois).

L'objectif de notre recherche est triple : chercher tout d'abord si des sens présents dans notre corpus de textes ne seraient pas relevés dans les dictionnaires; modifier ensuite, s'il y a lieu, les définitions existantes en fonction des emplois de ces mots dans le corpus et finalement, vérifier si de nouveaux syntagmes, collocations ou cooccurrents sont présents dans le corpus et absents des dictionnaires.

2. Corpus

Notre corpus d'analyse est le suivant : un ensemble de textes journalistiques, relatif au terme générique *bâtiment*, totalisant 2 138 documents et 144 530 occurrences. Nous tirons donc de ce corpus les contextes nécessaires pour cette recherche. Nous avons extrait ce corpus du cédérom *Actualité/Québec 1993* (septembre 1993 à août 1994), qui comprend environ 143 043 documents, pour un total d'environ 96 840 111 occurrences. Cette banque de données regroupe les textes de cinq quotidiens et magazines québécois et d'un journal ontarien (*Le Droit*). Nous avons retenu les citations des textes suivants : *Le Devoir, La Presse* et *Le Soleil*. Quelques-unes seulement sont tirées de l'*Actualité* et du *Droit*.

Nous traitons ces mots en tant qu'unités de la langue générale. L'ensemble des textes provient d'articles touchant autant les éditoriaux, lettres de lecteurs, etc., que les chroniques du domaine de l'habitation et du bâtiment. Il faut donc noter qu'il ne s'agit pas de textes spécialisés et que les mots analysés n'appartiennent pas à la terminologie du bâtiment ou de l'habitation. Les sens abstraits (*édifice social*) ou spécialisés (*les douze Maisons du ciel*) présents dans les dictionnaires, les emplois figurés et familiers (*être du bâtiment*) et certains syntagmes relevant de domaines techniques et spécialisés (Architecture, *comble en pavillon;* Droit administratif, *édifices et superficies*, etc.) ont été exclus de notre description. Nous retenons toutefois les usages courants de la langue générale comme *maison funéraire*, *maison mobile*, etc.

Précisons entre autres que cette étude ne constitue pas une description complète de tous les emplois et de toutes les collocations des mots étudiés (comme *maison à un... deux étages, maison détachée, maison préfabriquée, principale, secondaire, urbaine, maison de ville, maison de campagne*, etc.). Cette dernière sera poursuivie ultérieurement, notamment lors de la description des mots *duplex, triplex, étage, chalet, bungalow, résidence*, etc. Notre analyse porte principalement sur le repérage des traits sémantiques servant à déterminer les principaux sens du mot. Nous relevons de plus quelques cooccurrents, collocations et syntagmes non attestés dans les dictionnaires généraux et québécois du français. Nous savons que les dictionnaires ne présentent pas tous les cooccurrents d'un mot ni même toutes les collocations. C'est pourquoi nous consulterons ultérieurement les banques de textes français pour attester ceux et celles qui ont cours en France.

3. Méthodologie

Nous avons commencé par analyser les articles de *bâtiment*, *maison* et *pavillon* dans les dictionnaires français actuels, soit le *Grand Robert* papier (GR), le *Nouveau Petit Robert* (NPR), le *Grand Larousse de la Langue française* (GLLF) et le *Trésor de la langue française* (TLF). Par la suite, nous avons déterminé le nombre de sens décrits d'un dictionnaire à l'autre et nous avons extrait les traits sémiques (sèmes) de chacun. Nous avons procédé de la même manière pour la description de ces mots telle que donnée par les lexicographes québécois. Les sèmes ont été tirés des ouvrages suivants : *le Glossaire du parler français au Canada* (GLO), *le Bélisle* (Bel), *le Dictionnaire du français Plus* (DFP), *le Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* (DQA) et le Dictionnaire électronique *Antidote*[1] (ANT). Finalement, à l'aide de notre corpus de textes journalistiques québécois, nous avons extrait les sèmes des mots étudiés afin de les comparer à ceux des dictionnaires. Trois tableaux (en annexe) présentent et regroupent l'ensemble des traits sémiques (les sèmes) explicites (+) correspondant à chaque définition des mots étudiés tels qu'ils figurent dans les dictionnaires examinés et dans le corpus. Tout trait implicite est suivi de la marque (+?). À titre d'exemple, «logement» implique le trait «humain». Lorsqu'un seul dictionnaire fait la mention d'un trait, nous inscrivons cet ouvrage dans la case correspondant au mot étudié et au trait en question, par exemple TLF+.

Le **Tableau 1** présente les sèmes du mot *maison* tirés des dictionnaires français (1), québécois (2) et du corpus (3). Le **Tableau 2** regroupe les sèmes du mot *bâtiment* et le **Tableau 3**, ceux de *pavillon* en suivant le même ordre de description. Nous présentons le portrait actuel des définitions existantes, du français

[1] *Antidote* est le dictionnaire accompagnant le Coffret linguistique mis sur le marché en 1996 par la firme Druide inc.

de référence et du français québécois, de *maison*, *bâtiment* et *pavillon*, tout en ajoutant les particularités québécoises de chacun, tirées de notre corpus.

4. Description de *maison*, *bâtiment* et *pavillon*

4.1 Le mot *maison*

Dans tous les dictionnaires consultés, le mot *maison* n'a qu'un seul sens; les différences entre les dictionnaires français et québécois sont relativement minimes. L'analyse du mot *maison*, selon les contextes du corpus retenu, nous amène à distinguer plusieurs acceptions de ce mot. (Voir le **Tableau 1** en annexe.)

4.1.1 Sens 1a

Le **sens 1a** comprend les sèmes : **construction / isolée / humain / famille / ménage**.

4.1.1.1 Synonymie et analogie

La série synonymique et analogique est longue; mentionnons quelques termes déjà relevés par les auteurs de dictionnaires français et québécois, dont certains se retrouvent dans notre corpus. Les dictionnaires indiquent les termes génériques : *bâtiment*, *bâtisse*, *construction*, *demeure*, *édifice*, *établissement*, *résidence*, *toit*, etc. et les termes spécifiques (types de maisons) : *bungalow* (DQA), *château*, *cottage*, *unifamiliale* (DQA), *chalet*, *manoir*, *pavillon*, etc. Dans le corpus, on ne trouve que les syntagmes suivants : *bungalow*, *cottage*, *unifamiliale*, *monument* et *unité d'habitation*. Seul le DQA mentionne *unifamiliale et bungalow*. Certains vocables dénotent une particularité nord-américaine et québécoise comme *cottage* et *chalet*.

4.1.1.2 Cooccurrents

Les cooccurrents sont très nombreux, tant dans les dictionnaires que dans notre corpus. Les dictionnaires présentent les cooccurrents suivants : *ancienne, arabe, basque, basse, champêtre, délabrée, garnie, grande, haute, industrielle, méridionale, meublée, pauvre, provençale, rurale, rustique, traditionnelle, vieille*, etc. Notre corpus atteste : *civile, étanche, historique, moderne, neuve, principale, secondaire, urbaine, villageoise*, etc.

4.1.1.3 Collocations

Nous présentons trois exemples de collocations tirées du corpus :

1- La *maison témoin* (f=8) désigne une maison «de démonstration». Cet exemple est attesté dans le DQA.

> «*Les Constructions Laliberté a ouvert au public hier sa première* ***maison témoin*** *dans le développement Les Sources*» (S / habitat 14-05-94 E3).

2- La *maison modèle* (f=3) désigne une maison «de démonstration».

> «*On peut apprécier l'image conceptuelle du projet en examinant la* ***maison modèle*** *construite l'automne dernier*» (P / habitation 18-09-93 K2).

Synonyme de *maison témoin*, *maison modèle*, d'usage plus courant, est un calque de l'anglais «*model home*» (OLF). Ces deux syntagmes sont répertoriés dans l'ILQ. Dans le *Multidictionnaire*, on trouve sous *témoin* : «Modèle : Une maison témoin, des appartements témoins.»

3- La *maison mobile* (f=8) désigne une «habitation de forme rectangulaire pouvant servir de résidence permanente ou secondaire et qu'on peut tracter assez facilement grâce à son train de roue» (OLF).

> «*Et on me réclamait 500 dollars par mois pour le pad rental, la location de la dalle de béton sur laquelle est fixée la* ***maison*** *...* ***mobile***» (*L'Actualité*, Vol : 19 no. 9 01-06-94).

Maison mobile est un calque de l'anglais *mobil(e) home*. (Voir Pawlikowski 1981). Notons de plus que le *Robert & Collins* (1993) définit *mobile home* comme une «grande caravane». Dans le DQA, la *caravane* désigne une «remorque d'automobile aménagée pour servir de logement aux vacanciers». L'OLF indique de «ne pas confondre "maison mobile" et "caravane", qui désigne la remorque tractée par une voiture qu'on appelle souvent roulotte au Québec».

4.1.1.4 Syntagmes prépositionnels

Nous notons aussi la présence de quelques syntagmes prépositionnels :

N de N : Les dictionnaires indiquent *maison de bois, de briques, de crépi, de pierres*. Le corpus atteste *maison de briques* (f=6), *de vieilles pierres* (f=10), et illustre précisément le type de charpente d'usage courant au Québec par *maison de bois* (f=15), *en pièce sur pièce* (f=1), *de bois rond* (f=1), *de bois* équarri (f=1).

N en N : Les dictionnaires indiquent *maison en briques, en meulière; en construction* tandis que le corpus présente *maison en bois* (f=2), *en brique(s)* (f=1), *en pierre* (f=5), *en pierres des champs* (f=2), *en*

moellons de pierre (f=2). L'usage de la préposition *en* semble être caractéristique du français québécois par la fréquence beaucoup plus élevée de ce syntagme.

4.1.2 Sens 1b

Le **sens 1b** comprend les sèmes : **construction / isolée / divers usages**.

4.1.2.1 Collocation

Le corpus n'indique qu'une collocation liée à ce sens : La *maison funéraire* (f=1) désigne une «(maison) où est le décédé (ou la décédée) et où l'on se réunit pour lui rendre les derniers devoirs» (OLF).

> *«La plupart des grandes maisons funéraires québécoises sont en train de glisser en douce aux mains des compagnies américaines»* (D / Région 30-06-94 4).

C'est un calque de l'anglais, «*funeral home*» (*Webster's 1986*). Le dictionnaire français GR indique cependant *maison mortuaire*. L'OLF indique, entre autres, *salon funéraire* (*Canada*) et *résidence funéraire* (*forme fautive*).

4.1.3 Sens 2a

Le **sens 2a** comprend les sèmes : **construction / plusieurs logements / étage / étages / humain**.

4.1.3.1 Synonymie et analogie

Si les termes génériques, synonymiques et analogiques sont les mêmes que ceux du sens **1a**, les termes spécifiques diffèrent. Les dictionnaires indiquent : *bloc-appartements* (DQA),

conciergerie (DQA), *duplex* (DQA), *édifice*, *gratte-ciel*, *jumelé* (DQA), *semi-détachée* (GLO), *tour*, etc. Le corpus atteste : *conciergerie*, *condominium*, *duplex*, *édifice*, *quadruplex*, *jumelé*, *quintuplex*, *split-level*, *semi-détachée*, *triplex*, etc.

4.1.3.2 Cooccurrents

Les cooccurrents sont peu nombreux pour ce sens dans les dictionnaires : *maison jumelée* (DQA), *contiguë*, *groupée*, *disséminée*, *et voisine* (en parlant de *maison* sens **1**, dans les dictionnaires référentiels). Dans notre corpus, nous trouvons : *maison «fonctionnelle de masse»* (f=2) et *maison jointe* (f=2).

4.1.3.3 Syntagmes prépositionnels

En ce qui a trait aux syntagmes prépositionnels, on retrouve le mot *maison* avec trois prépositions différentes :

> **N à N :** La *maison à logements* (f=1) désigne «un immeuble collectif d'habitation divisé en appartements ayant une seule adresse et où sont offerts des services communs» (OLF).
>
> «*Un homme de 34 ans a sauté du deuxième étage d'une* ***maison à logements*** *du 340, rue Arlington, à Ottawa*» (D / Architecture et urbanisme 10-06-94).

Cet usage est absent de tous les dictionnaires. Selon l'OLF, ce «calque des termes anglais "*apartment block*" et "*apartment house*" entre inutilement en concurrence avec "immeuble d'appartements"» (OLF). Dans l'ILQ, on retrouve les syntagmes *maison à appartement*, *maison-appartement(s)*, *maison d'appartement(s)*, *maison de logement* (Tome 8, p. 3338-3343).

N de N : La *maison de ville* (f=11) désigne une «maison en rangée».
«Les bâtiments d'appartements en copropriété qu'on trouve dans les Laurentides comportent généralement une typologie la plus simple possible, que les unités soient superposées ou qu'elles soient placées une à côté de l'autre à la manière des ***maisons de ville***» (P / habitation 04-12-93 K3).

Ce sens est attesté dans notre corpus comme synonyme de *duplex*, *triplex*... L'OLF indique toutefois que «*maison de ville* est à éviter pour désigner la maison en rangée, qui serait un calque de l'anglais «*town house*». En France, le terme *maison en bande* est utilisé.»

N en N : La *maison en rangée* (f=1) désigne une «maison qui appartient à une rangée continue de plusieurs maisons adjacentes, reliées entre elles par les murs latéraux mitoyens et qui possède au moins une entrée privée sur la rue» (OLF).

«*Le programme d'amélioration de la qualité de l'enveloppe thermique [...] devrait d'abord viser les unifamiliales, duplex et* ***maisons en rangée***» (P / économie 24-08-94).

Attesté dans notre corpus, ce terme est recommandé par l'OLF. Dans ANT, il porte la marque Québec. Selon ANT et l'OLF, son équivalent en français de France est *maison en bande*.

4.1.4 Sens 2b

Le **sens 2b** comprend les sèmes : **construction / plusieurs étages / divers usages**.

4.1.4.1 Syntagmes prépositionnels

Deux composés synonymiques se retrouvent dans cet emploi du mot *maison* :

1- La *maison de chambres* (f=12) désigne au Québec une «maison individuelle convertie en habitation collective, principalement affectée à la location de petites chambres meublées» (OLF).

> «*Le programme PRIL [...], vise pour sa part la rénovation de logements à loyer modeste et des* ***maisons de chambres***» (S / habitat /décoration 16-05-94 F2).

2- La *maison de rapport (s)* (f=2) désigne une «maison de chambre».

> «*La propreté des lieux tranche avec plusieurs établissements vieillots du centre-ville, anciens tourist rooms ou* ***maison de rapports*** *du midi pour la double vie de quelques fonctionnaires*» (P / vacances voyages 16-10-93 I16).

Selon ce dernier contexte, *maison de rapport* est synonyme de *tourist room* ou *maison de chambres*. Aucun dictionnaire n'atteste ce sens. Selon les ouvrages de référence, la maison de rapport désigne un «immeuble d'habitation». Le GR donne «*maison de rapport**» (Vx) : immeuble loué par appartements». Dans le *Multidictionnaire*, on trouve sous *rapport* le même sens indiqué comme vieilli : «**Maison de rapport**. ⇒ On dit plutôt aujourd'hui **immeuble d'habitation, immeuble à usage locatif**. (Vx) Immeuble dont le propriétaire tire un revenu. *Des immeubles de rapport*.» Dans le DQA, ce sens est noté comme appartenant à la France. L'OLF indique de «ne pas confondre "maison de rapport" avec "maison de chambres", terme plus spécifique».

4.1.5 Sens 3

Le **sens 3** comprend les sèmes : **construction / un étage / humain / plusieurs familles**. Un seul emploi est attesté dans le corpus : «construction à un étage servant à loger plusieurs familles chez les Amérindiens.» Il est absent de tous les dictionnaires.

La *M(m)aison L(l)ongue* (f=16) désigne une «construction de plus de 100 pieds de long, en bois, logeant plusieurs familles amérindiennes».

> «*Chez les Iroquoiens Wendat, la* ***Maison Longue*** *abritait la base de l'unité sociale : le clan matrilinéaire, la maison de la plus vieille femme et de ses filles, soit les mères de famille*» (S / idées du jour 11-11-93 A15).

Ce calque de l'anglais «*longhouse*» désigne «a communal dwelling often over 100 feet long used by some North American Indians (as the Iroquois)» *Webster's* (1986). L'OLF donne comme synonymes : *longue maison, maison commune, longue cabane, longue hutte... maison longue iroquoienne.*

4.2 Le mot *bâtiment*

Dans tous les dictionnaires consultés, le mot *bâtiment* a deux sens, dont l'un est noté comme particulier au Québec (**sens 2**); par ailleurs, les différences entre les dictionnaires français et québécois sont peu importantes. L'analyse du mot *bâtiment*, selon les contextes du corpus retenu, nous amène à distinguer plusieurs acceptions de ce mot. (Voir le **Tableau 2** en annexe.)

4.2.1 Sens 1

Le **sens 1** comprend les sèmes : **construction / bois, briques, pierres / humain / choses, animaux / divers usages**. Contrairement au mot *maison*, qui renvoie d'abord et principalement à une *maison d'habitation* (voir les dictionnaires), le mot *bâtiment* est un terme générique utilisé pour désigner *toute construction* à usage d'habitation ou autre.

4.2.1.1 Synonymie et analogie

La série synonymique et analogique donnée par les dictionnaires est courte tandis que celle tirée du corpus est plus longue. Les dictionnaires indiquent : *bâtisse, construction, édifice, H.L.M., hôtel, immeuble, maison, monument, tour*, etc. Notre corpus atteste : *auberge, cinéma, église, ferme, gîte, hangar, magasin, pavillon, «place», remise, théâtre, hôtel de ville, maisonnette*, etc.

4.2.1.2 Cooccurrents

Les cooccurrents notés par les lexicographes sont en nombre limité : *administratif, beau, civil, militaire, principal, privé, public*, etc. Les cooccurrents trouvés dans le corpus sont nombreux : *abandonné, adapté, âgé, agricole, annexé, bétonné, centenaire, central, classé, commercial, communautaire, fédéral, gouvernemental, hôtelier, historique, industriel, loué, loyaliste, moderne, modulaire, multi-utilitaire, multidisciplinaire, municipal, neuf, officiel, parlementaire, patrimonial, permanent, religieux, résidentiel, spécialisé* et *zoné*.

4.2.1.3 Syntagmes prépositionnels

Pour exprimer les **matériaux** dont se compose un *bâtiment*, le corpus présente plusieurs composés : *bâtiment d'acier* (f=2), *de*

béton (f=3), *de bois* (f=7), *de bois carré* (f=1), *de bois rond* (f=1), *de briques* (f=9), *de métal* (f=1), *de pierres* (f=8) *et bâtiment en béton* (f=2), *en bois* (f=9), *en bois rond* (f=3), *en pierres* (f=5).

Pour exprimer la **fonction**, on relève dans le corpus plusieurs composés : *bâtiment d'accueil*, *d'appartements*, *de bureaux*, *d'exposition*, *du gouvernement*, *d'hébergement* et *de logements*. Notons qu'un seul de ces composés se trouve dans les dictionnaires, il s'agit de *bâtiment d'habitation*.

Ajoutons que le sens **1b** des dictionnaires français, indiqué «Au plur...», doit, selon nous, être fusionné au sens **1a**, sans marque de nombre. En effet, le nombre n'est pas constant dans les dictionnaires; le GR, sous cet emploi, donne d'ailleurs plusieurs exemples du mot au singulier. Sans la marque «pluriel», la distinction entre les sens **1a** et **1b** devient inutile. Enfin, comme pour la *maison*, le *bâtiment* est fait souvent *de bois* ou *en bois* au Québec comme le montrent de nombreux exemples tirés des textes du corpus. «*Ça ressemble à un camp de vacances : beau lac, **bâtiment en bois rond**, montagnes, forêt et maringouins*» (S / informations générales 25-07-94 B4).

4.2.2 Sens 2

Le **sens 2** comprend les sèmes : **construction / en bois / isolée / sur une ferme / divers usages**. Ce sens, présent dans certains dictionnaires français, est indiqué : *Région. Canada* (TLF).

4.2.2.1 Synonymie et analogie

La série synonymique et analogique donnée par les dictionnaires est courte : *bâtisse*, *écurie* (*Canada*, TLF), *étable* (*Canada*, TLF) , *grange* (*Canada*, TLF) et *porcherie* (*Québec*, Bel) Celle que nous trouvons dans le corpus est la même, les mots *bâtisse* et *porcherie* en moins, le mot *hangar* en plus.

4.2.2.2 Syntagmes prépositionnels

Un seul composé est noté par les lexicographes : *bâtiments d'une ferme*. Dans le corpus, on trouve le syntagme : *bâtiment(s) de ferme* (f=27).

> «*Pour entreposer ces abondantes récoltes de grain, plusieurs habitants bâtissent un grenier qui vient s'ajouter aux autres* ***bâtiments de ferme*** *groupés près de la maison d'habitation*» (P / vacances voyages 11-060-94 I18).

Contrairement à la tradition lexicographique, qui indique que ce sens ne s'emploie qu'au pluriel, le singulier est attesté (f=9) dans les textes du corpus.

> «*La foudre serait également à l'origine de l'incendie d'un* ***bâtiment de ferme***» (S / la trois 02-09-93 A3).

4.3 Le mot *pavillon*

Dans l'ensemble des dictionnaires consultés, le mot *pavillon* possède quatre sens, dont un seul est particulier au Québec (**sens 4**, DQA); par ailleurs, les différences entre les dictionnaires français et québécois sont peu importantes. (Voir le **Tableau 3** en annexe.)

4.3.1 Sens 1

Le **sens 1** comprend les sèmes : **construction / légère / isolée / temporaire / parc, jardin / abri / divers usages**. Le *pavillon 1* désigne une «construction permettant de s'abriter temporairement».

4.3.1.1 Synonymie et analogie

La série synonymique et analogique est courte; les dictionnaires mentionnent *belvédère, gloriette, kiosque, pergola, rotonde* et *tonnelle*. Dans nos textes, nous ne retrouvons que *gazebo* (f=1) et *pergola* (f=3).

4.3.1.2 Cooccurrents

Les cooccurrents sont peu nombreux. Mentionnons le syntagme *pavillon de verdure* présent uniquement dans les dictionnaires.

4.3.2 Sens 2a

Le **sens 2a** comprend les sèmes : **construction / petite / isolée / temporaire / parc, jardin / humain**. Le *pavillon 2a* désigne une «construction permettant d'y habiter temporairement».

4.3.2.1 Synonymie et analogie

Les dictionnaires mentionnent uniquement les synonymes *muette* et *maisonnette* pour ce sens. C'est le principal emploi de ce sens, peu fréquent, nous semble-t-il.

4.3.2.2 Syntagmes prépositionnels

Les dictionnaires mentionnent : *pavillon de chasse, pavillon du gardien et pavillon du jardinier*. Ce sens est absent de notre corpus de textes journalistiques.

4.3.3 Sens 2b

Le **sens 2b** comprend les sèmes : **construction / temporaire / campagne, forêt / rural / humain / divers usages**. Le *pavillon*

2b désigne une «construction servant d'habitation en campagne ou forêt, pour divers usages (loisirs)».

> «*La plupart des clubs de pêche possèdent un nombre imposant de bâtiments : hangars, remises pour les chaloupes, [...],* ***pavillons*** *de logement, etc.*» (P/ vacances voyages 23-04-94 I11).

Ce sens n'est pas donné dans les dictionnaires.

4.3.3.1 Synonymie et analogie

Dans nos textes, nous avons plusieurs attestations du mot *pavillon,* synonyme de *camp* et de *chalet*.

4.3.3.2 Syntagme prépositionnel

Pour ce sens, notre corpus atteste le syntagme *pavillon de logement* (f=1).

4.3.4 Sens 3a

Le **sens 3a** comprend les sèmes : **construction / grande / archit. import. / principalement carrée / en retrait / ensemble / divers usages**. Le *pavillon 3a* désigne un «bâtiment principalement carré, en retrait d'un ensemble».

> «*La transformation du* ***pavillon*** *Richelieu, construit sous le Second Empire, en un musée moderne faisant 20000 mètres carrés d'espaces d'exposition, est une réussite saluée par à peu près tout le monde*» (P / arts et spectacle 27-11-93 E12).

4.3.4.1 Synonymie et analogie

Dans le corpus, les synonymes de ce mot avec ce sens sont au nombre de deux : *aile* (f=1), *annexe* (f=1).

4.3.4.2 Syntagmes

Dans les dictionnaires, nous trouvons les syntagmes *pavillon d'angle, pavillon de Flore aux Tuileries* et *pavillon de l'horloge aux Tuileries*; dans notre corpus, une seule attestation de ce sens : *pavillon Richelieu.*

4.3.5 Sens 3b

Le **sens 3b** comprend les sèmes : **construction / grande / isolée / ensemble / divers usages**. Le *pavillon 3b* désigne un «bâtiment rattaché à un ensemble dans lequel se déroule une activité spéciale».

> *«Il n'y avait pas que des fleurs pour la Ville de Montréal puisqu'elle s'est aussi vu attribuer une mention déshonorable pour son indifférence face aux qualités du* ***Pavillon*** *du Québec de l'Expo 67 transformé en Dinausaurium»* (P / nouvelles générales 18-12-93).

Ce sens renvoie uniquement au *pavillon* à l'intérieur des expositions universelles et des hôpitaux. Dans les dictionnaires dépouillés sont attestés les syntagmes suivants : *pavillon d'exposition, pavillon du Brésil* et *pavillon des agités* (dans un hôpital, TLF). Dans notre corpus, ce sens est bien attesté : *pavillon d'expo 67* (f=3), *pavillon du Canada* (f=6), *pavillon du Québec* (f=13).

4.3.6 Sens 3c

Le **sens 3c** comprend les sèmes : **construction / grande / isolée / étages / intérieur d'une enceinte / rattachement matériel, administratif / divers usages**. Le *pavillon 3c* désigne un «bâtiment isolé rattaché administrativement et matériellement à un ensemble».

> «*Le* ***pavillon*** *Henry F. Hall de l'Université Concordia a été fermé pendant plusieurs heures, hier après-midi, à cause d'une fausse alerte à la bombe.*» (P / Nouvelles générales 18-12-93 A3).

Ce sens n'est donné que par le DQA : *pavillon d'un campus universitaire*.

4.3.6.1 Collocation

Notre corpus atteste une seule collocation à ce sens : *pavillon sportif* (f=2).

4.3.6.2 Syntagmes prépositionnels

Dans notre corpus, plusieurs syntagmes prépositionnels sont présents : *pavillon du cégep* (f=1), *pavillon de X étages* (f=2), *pavillon de génie* (f=6), *pavillon d'interprétation* (f=1) et *pavillon de l'Université du Québec* (f=3).

4.3.7 Sens 4

Le **sens 4** comprend les sèmes : **construction / isolée / permanente / rural / banlieue / humain**. Le *pavillon 4* désigne une «maison unifamiliale en banlieue».

> «*Il est vrai qu'avec le* ***pavillon de banlieue****, l'industrie de construction offre au consommateur des solutions "prêt-à-porter"*» (P / vacances voyages 28-05-94 I9).

4.3.7.1 Synonymie et analogie

Plusieurs synonymes existent pour ce sens; ils sont donnés par les dictionnaires : *bungalow, immeuble* (DQA), *maison* et *villa.* Dans notre corpus, nous retrouvons le synonyme *maison* et le syntagme prépositionnel *pavillon de banlieue* (f=2) déjà présent dans les dictionnaires. La remarque de l'OLF affirmant que ce mot est «peu usité en ce sens au Québec» ne nous paraît pas pertinente.

5. Conclusion

Le résultat de l'analyse de *maison, bâtiment* et *pavillon* nous amène à conclure que leurs emplois dans un vaste corpus de textes journalistiques québécois ne sont pas décrits de manière satisfaisante dans les dictionnaires. Selon notre étude, des sens nouveaux s'ajoutent, comme c'est le cas de *maison.* Nous faisons la distinction entre la *maison individuelle* à un logement et la maison à plusieurs logements. Nous constatons de plus que d'autres sens pourraient être fusionnés; à titre d'exemple, nous donnons *bâtiment.* Nous signalons, dans tous les cas, la présence de nombreux cooccurrents et syntagmes. Certains sont typiques à la réalité québécoise : *maison en bois, en bois rond, pavillon* (**2b**), synonyme de *chalet* ou de *camp de pêche, de chasse*, etc. Nous considérons donc qu'une nouvelle description, plus complète, des mots communs à la France et au Québec, à partir d'une vaste banque de données textuelles, mérite d'être entreprise et complétée.

Références

Monographies et articles

JUNEAU, Marcel (1983) : «Réflexions autour du québécois *joual*», projet de communication pour le Congrès de linguistique et philologie romanes, Aix-en-Provence, 5 p.

MERCIER, Louis et Claude POIRIER (dir.) (1986) : *Index lexicologique québécois*, Trésor de la Langue Française au Québec, Québec, Université Laval, 13 tomes.

PAWLIKOWSKI, Beate Verena (1981) : *Étude lexicologique des dénominations de la maison individuelle dans les petites annonces de journaux québécois contemporains*, mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, 169 p.

Dictionnaires

ATKINS, Beryl T. (dir.) (1993) : *Le Robert & Collins senior. Dictionnaire français-anglais, anglais-français*, 3e édition, Paris/Glasgow, Dictionnaires Le Robert/HarperCollins Publishers.

BÉLISLE, Louis-Alexandre (1971) : *Dictionnaire général de la langue française au Canada*, 2e édition, Montréal, Bélisle Éditeur Inc.

BOULANGER, Jean-Claude (dir.) (1993) : *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, 2e édition, Saint-Laurent, Dicorobert.

DRUIDE INC. (1996) : *Antidote* version 1.0, Montréal.

GOVE, Philip (1986) : *Webster's Third New International Dictionary of the English Language*, Boston, Merriam-Webster.

GUILBERT, Louis *et al.* (dir.) (1971-1978) : *Grand Larousse de la langue française*, Paris, Larousse, 7 vol.

IMBS, Paul (dir.) (1971-1994) : *Trésor de la langue française : dictionnaire de la langue du XIX^e^ et du XX^e^ siècles* (1789-1960), Paris, Éditions du Centre national de recherche scientifique, 16 vol.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1996) : *Le Doc de l'Office de la langue française*, Les Publications du Québec.

POIRIER, Claude (réd.) (1988) : *Dictionnaire du français Plus. À l'usage des francophones d'Amérique*, Montréal, Centre éducatif et culturel inc.

REY-DEBOVE, Josette et Alain REY (dir.) (1996) : *Le Petit Robert. Dictionnaire de la langue française*, version électronique, Paris, Dictionnaires Le Robert.

ROBERT, Paul (dir.) (1985) : *Le Grand Robert de la langue française. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, 2^e^ édition, entièrement revue et enrichie par A. Rey, Paris, Le Robert, 9 vol.

VILLERS, Marie-Éva de (réd.) (1992) : *Multidictionnaire des difficultés de la langue française*, 2^e^ édition, Montréal, Québec/Amérique.

Annexe

Tableau 1

maison	construction	grande	logements	isolée	permanent (fixe)	un étage	plusieurs étages	humain	famille / ménage	familles / ménages	divers usages
(1)	+	+		+ TLF				+?			+
(2)	+				+ Ant			+?	+ Ant		+
(3) 1a	+			+				+	+		
(3) 1b	+			+							+
(3) 2a	+		+			+	+	+			
(3) 2b	+						+				+
(3) 3	+					+		+		+	

Tableau 2

bâtiment	construction	grande	maçonnerie	bois, pierres, briques	isolée	Intér.d'une enceinte	sur une ferme	rural	humain	animaux / choses	divers usages
(1) 1a	+	+	+						+	+	+
(1) 1b	+	+	+			+					+
(1) 2	+	+						+		+	+
(2) 1a	+	+ Ant							+	+	+
(2) 1b	+ Bel	+ Bel				+ Bel		+			+ Bel
(2) 2	+							+?			+
(3) 1	+			+					+	+	+
(3) 2	+			+	+		+	+?			+

Tableau 3

pavillon	construction	grande	petite	légère	maçonnerie	architecture importante	principale carrée	en retrait / extrémité	étages	isolée	temporaire / saisonnier	permanent	jardin, parc, bois	campagne, forêt	intérieur d'une enceinte	sur terrain, propriété	rattach matér et administr	rural	banlieue	humain	divers usages (abri)
(1) 1	+		+	+						+?	+		+								+
(1) 2	+		+		+?					+	+ TLF		+			+				+?	
(1) 3a	+				+?		+	+													+?
(1) 3b	+	+			+?					+											+?
(1) 3c																					
(1) 4	+		+		+?					+								+	+	+?	
(2) 1	+ Ant		+ Ant	+ Ant						+? Ant			+ Ant								+ Ant
(2) 2	+		+? DFP							+			+			+				+ Ant	
(2) 3a	+	+?				+ Ant	+	+												+?	
(2) 3b	+	+?	+ Bel																		+?
(2) 3c	+	+?							+	+					+		+				
(2) 4	+		+							+?									+	+	+?
(3) 1	+			+						-?	+		+								+
(3) 2a	+		+							+?	+		-							+	
(3) 2b	+	+	+									+	+			+		+		+	+
(3) 3a	+	+				+	+	+							+						+?
(3) 3b	+	+								+					+						+
(3) 3c	+	+							+	+					+		+				+
(3) 4	+									+		+						+	+	+	

62

Ma nation, ton peuple, notre pays.
Analyse lexicographique d'un corpus sociolinguistique québécois

Nadine Vincent
Université de Sherbrooke

La conception de définitions pose au lexicographe le problème récurrent du rapport à la réalité. De façon à ancrer, autant que faire se peut, les concepts définis dans leur contexte d'utilisation, nous proposons une méthode d'élaboration de définitions en fonction d'un corpus orienté.

Les vocables présentés ici sont issus d'un corpus de vocabulaire sociopolitique utilisé en situation formelle au Québec : le corpus Bélanger-Campeau.

1. Rappel

À partir de l'ensemble des mémoires présentés à la Commission Bélanger-Campeau en 1990-1991, nous avons sélectionné 100 extraits de 2500 mots chacun, pour obtenir un corpus final de 250 000 occurrences[1].

Le corpus Bélanger-Campeau ne contient pas un vocabulaire spécialisé, mais de la langue générale puisque les mémoires présentés se voulaient accessibles au grand public. Il serait donc plus exact de parler de vocabulaire orienté, c'est-à-dire d'un vocabulaire utilisé dans un cadre sociopolitique et où les mots ont été choisis en fonction de leur impact et de leur poids sociopolitiques.

[1] Pour détails méthodologiques, voir Vincent (1997).

Par ailleurs, il est important de préciser qu'en plus d'axer notre analyse sur une étude synchronique en contexte, nous nous limitons à l'examen des sens sociopolitiques des mots.

Dans le processus menant à l'élaboration de définitions, le vocabulaire est étudié en réseau. Autrement dit, chaque mot est mis en relation avec les mots de même famille ainsi qu'avec ses synonymes et antonymes dans le corpus. En guise d'exemple, nous allons examiner le réseau du vocable *nation*.

2. Le réseau de *nation*

Notons que nous avons arbitrairement choisi de construire le réseau autour du vocable *nation*. Cependant, compte tenu de la méthode employée, tout autre vocable de départ aurait conduit au même réseau final.

2.1 Étape 1 : Établissement du réseau

Mais d'abord, comment établit-on un réseau ? En identifiant, dans le corpus, les synonymes et antonymes d'un mot : *nation* dans le cas qui nous intéresse.

Ainsi, en analysant les trois exemples suivants tirés du corpus Bélanger-Campeau, nous constatons que le mot *nation* est comparé et confronté aux mots *communauté*, *État*, *pays*, *peuple* et *société*.

1) *L'appellation la plus pertinente permettant de rallier les forces vives du Québec ne serait pas peuple québécois, fût-il un peuple fondateur, ou société québécoise, fût-elle une société distincte, mais bien nation québécoise, héritière des valeurs qui survécurent et nous furent léguées par les générations ayant constitué la nation canadienne-française!*

2) *Cet état fédéral n'est qu'une fiction, qui parvient très maladroitement à camoufler une réalité de toujours «Deux nations dans un même pays, deux sociétés complètes et bien distinctes», chacune à la recherche de son État central.*

3) *une nation est une communauté d'êtres humains unis par une même culture, c'est-à-dire, surtout la même langue, la même histoire, les mêmes institutions et les mêmes habitudes de vie.*

L'axe paradigmatique nous fournit donc les synonymes et antonymes potentiels de *nation*. Mais pour bâtir l'ensemble du réseau sémantique, il faudrait encore faire le même exercice pour tous les vocables identifiés autour de *nation*.

Par exemple, on verrait apparaître, pour *pays* : *province, région, territoire*; pour *peuple* : *population*; pour *communauté* : *collectivité, groupe*; pour *État* : *gouvernement*, etc. Cette extension n'est toutefois pas infinie. On se retrouve éventuellement avec un réseau fermé.

Cependant, pour faciliter la clarté de la présente analyse, nous ne nous pencherons ici que sur les six vocables de base, tous de fréquence très élevée dans le corpus Bélanger-Campeau :

communauté	État	nation	pays	peuple	société

2.2 Étape 2 : Examen des contextes

Il faut maintenant identifier, pour ces différents vocables qui constituent le réseau de *nation*, les nuances de sens. Pour ce faire, nous devons dépouiller exhaustivement le corpus et isoler les contextes d'utilisation de chacun de ces vocables et leurs cooccurrents, c'est-à-dire les mots avec lesquels ils sont souvent utilisés.

Cet examen des cooccurrents permet une première constatation : les composants du réseau ne sont pas sémantiquement équivalents. En effet, leurs emplois respectifs ne sont pas toujours interchangeables. En guise d'exemple, voici un tableau comparatif de l'utilisation des vocables étudiés en cooccurrence avec certains adjectifs distinctifs.

Tableau 1. Cooccurrence des vocables étudiés avec les adjectifs *canadien*, *québécois*, *autochtone* et *montréalais*

	communauté	*État*	*nation*	*pays*	*peuple*	*société*
canadien(ne)	■	■	■	■	■	■
québécois(e)	■	■	■		■	■
autochtone	■		■		■	■
montréalais(e)	■					■

Les cases grisées identifient les cooccurrents présents dans le corpus Bélanger-Campeau. On trouve donc des exemples :

- de *communauté*, de *nation* et de *société canadienne*; d'*État*, de *pays* et de *peuple canadien*.
- de *communauté*, de *nation* et de *société québécoise*; d'*État* et de *peuple québécois*. Dans le corpus, on ne trouve qu'au futur des exemples de *pays québécois*.
- de *communauté*, de *nation*, de *peuple* et de *société autochtone*; on ne trouve ni *État* ni *pays autochtone*.
- de *communauté* et de *société montréalaise*; on ne trouve ni *nation montréalaise*, ni *État*, *pays* ou *peuple montréalais*.

Ce premier aperçu permet d'affirmer que les composants du réseau désignent des réalités distinctes. Mais sur la route menant aux définitions, il faut maintenant passer au repérage des sèmes définitoires.

2.3 Étape 3 : Identification des sèmes définitoires

À l'aide des contextes du corpus Bélanger-Campeau, nous pouvons repérer des sèmes définitoires, c'est-à-dire des éléments de sens qui caractérisent, qui définissent chacun des mots étudiés.

Les quelques exemples suivants permettent d'identifier les sèmes définitoires du mot *nation*.

4) *Quand nous parlons de* ***nation****, nous parlons d'une communauté, apparue historiquement, caractérisée par un territoire, une langue, une vie économique communes, caractéristiques se reflétant dans une culture et une psychologie nationales. Que cette communauté vive de façon indépendante ou non n'en fait pas moins une* ***nation****. Ainsi, les* ***nations*** *lettone, lituanienne et estonienne ne sont pas apparues en 1918 lors de l'acquisition de l'indépendance face à la Russie, ni disparues après leur annexion à l'URSS en 1940.*

5) *la structure fédérale actuelle, /.../ ne permet pas le libre développement de chaque* ***nation****, mais assure la domination d'une* ***nation****, la* ***nation*** *«canadienne», sur les autres* ***nations****, québécoise, acadienne, premières* ***nations****.*

6) *la perception qu'ont de nous les pays tiers : une* ***nation*** *qui a intégré les valeurs des sociétés française, anglaise et nord-américaine, sans copier pour autant aucune d'elles en particulier; une* ***nation*** *qui est réputée pour son passé de non-belligérance et d'ouverture, pour sa neutralité à l'égard des grandes puissances hégémoniques.*

Ainsi, on constate qu'une *nation* :

• Est un regroupement d'individus qui :

a) ne détient pas obligatoirement de pouvoirs propres (gouvernement);
b) ne détient pas obligatoirement tous les pouvoirs;
c) jouit d'une reconnaissance internationale;
d) possède une culture propre;
e) partage une histoire commune;
f) partage des institutions et une économie communes;
g) partage une langue unique;
h) habite un territoire défini;
i) cohabite avec d'autres nations;
j) peut être intégré dans un autre regroupement d'individus, dans une autre nation.

Nous avons procédé de la même façon pour chacun des vocables étudiés, ce qui nous a permis d'établir le tableau suivant.

Tableau 2. Sèmes définitoires

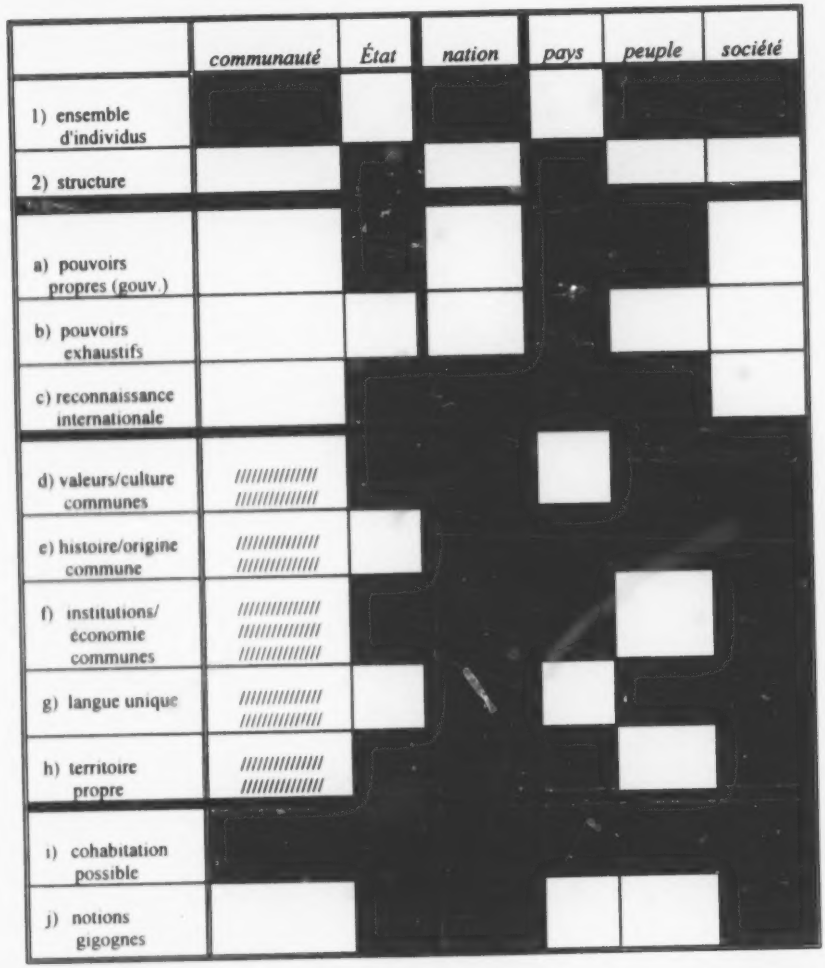

Les cases grisées marquent les sèmes définitoires identifiés dans le corpus Bélanger-Campeau. Pour le cas spécifique de *communauté*, on trouve des cases hachurées qui désignent des sèmes alternatifs (voir section 3.1).

Il est important de préciser qu'une case blanche n'indique pas une impossibilité de la présence du sème, mais bien que le sème n'est pas caractéristique du mot étudié. À titre d'exemple, un *pays* «peut» être unilingue, mais une langue unique n'est pas un sème définitoire du mot *pays* selon les contextes du corpus.

3. Définitions

À ce stade-ci, après avoir repéré les sèmes définitoires de chacun des vocables, nous sommes en mesure d'ébaucher des définitions en fonction des contextes du corpus Bélanger-Campeau.

3.1 *Communauté*

Selon les sèmes définitoires identifiés dans le Tableau 2, une communauté serait un ensemble d'individus partageant UN des traits marqués par une case hachurée. Une communauté ne possède pas simultanément tous ces sèmes définitoires, mais l'UN d'entre eux, selon le cas.

Notons que le sème définitoire présent est indiqué par l'adjectif qui accompagne le mot *communauté*. On parle ainsi de *communauté anglophone, montréalaise, italienne ou universitaire* selon que l'ensemble d'individus soit caractérisé par une langue, un territoire, une origine ou une institution commune.

En fonction du corpus Bélanger-Campeau, on pourrait donc définir ainsi le mot *communauté* :

> ***ensemble d'individus partageant une caractéristique identitaire (territoire, langue, origine ou autre).***

3.1.1 Confrontation avec des définitions déjà existantes

Après avoir ébauché une définition à partir des contextes du corpus, il est intéressant de la confronter à celles des dictionnaires courants. En guise d'exemple, comparons notre définition à celle[2] du *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* (DQA) et du *Nouveau Petit Robert* (NPR).

Tableau 3. Définitions bélanger-campienne et robertienne de *communauté*

COMMUNAUTÉ	
Corpus Bélanger-Campeau	
ensemble d'individus partageant une caractéristique identitaire (territoire, langue, origine ou autre).	
DQA (1993)	**NPR (1993)**
I.1. *Groupe social dont les membres vivent ensemble, ou ont des biens, des intérêts communs.* → **collectivité.** (DQA) → **collectivité, corps, société.** (NPR)	

La définition commune des dictionnaires Robert (DQA et NPR) se prête mal à certains exemples du corpus Bélanger-Campeau. En effet, si nous pouvons considérer que la communauté *anglophone*, *italienne* ou les *communautés culturelles* en général *vivent ensemble*, ou à tout le moins ont des *intérêts communs*, il nous semble plus juste d'affirmer que les membres de la *communauté jeune*, de la *communauté des affaires* ou de la

[2] La définition de *communauté* est littéralement la même dans les deux dictionnaires pour le sens qui nous intéresse.

communauté universitaire partagent un trait identitaire, ont une caractéristique commune.

3.2 *Nation*

Nous disions que les membres d'une communauté ne partagent qu'UN trait identitaire. Par opposition, le concept de *nation* serait porteur de TOUTES les caractéristiques identitaires et pourrait donc être défini comme un :

> ***ensemble d'individus reconnu internationalement et qui habite un territoire donné, possède une culture (langue, histoire, valeurs) et des institutions spécifiques, et est régi par un gouvernement propre mais non exclusif.***

3.2.1 Confrontation avec des définitions déjà existantes

Comme pour *communauté*, comparons maintenant notre définition de *nation* à celles du NPR et du DQA.

Tableau 4. Définitions bélanger-campienne et robertiennes de *nation*

NATION	
Corpus Bélanger-Campeau	
ensemble d'individus reconnu internationalement et qui habite un territoire donné, possède une culture (langue, histoire, valeurs) et des institutions spécifiques, et est régi par un gouvernement propre mais non exclusif.	
DQA (1993)	**NPR (1993)**
1. *Groupe humain assez vaste, qui se caractérise par des traditions qui lui sont propres, la conscience de son unité et la volonté de vivre en commun.* → **peuple.** 2. *Communauté politique établie sur un territoire défini et personnifiée par une autorité souveraine.* → **État, pays, puissance.**	1. vx *Groupe d'hommes auxquels on suppose une origine commune.* → **race.** 2. *Groupe humain, généralement assez vaste, qui se caractérise par la conscience de son unité (historique, sociale, culturelle) et la volonté de vivre en commun.* → **peuple.** 3. *Groupe humain constituant une communauté politique, établie sur un territoire défini ou un ensemble de territoires définis, et personnifiée par une autorité souveraine.* → **état,** 1. **pays.**

Notons que le premier sens recensé dans le NPR est identifié comme vieilli. Il apparaît en effet peu descriptif et donc incomplet en regard des contextes du corpus Bélanger-Campeau.

Le second sens du NPR correspond, à quelques détails près, au premier sens identifié par le DQA. Dans un cas comme dans l'autre, il pose un problème en ce qu'il introduit la notion floue de groupe *généralement assez vaste*. À partir de combien d'individus est-on *assez vaste* ? Les *nations autochtones* semblent un bon exemple pour justifier l'emploi de l'adverbe *généralement* dans le

NPR. Alors, pourquoi cet adverbe est-il absent du DQA ? Outre cette imprécision, notons que cette définition correspond relativement à l'emploi du mot *nation* dans le corpus Bélanger-Campeau.

La dernière définition, quant à elle, pose un problème majeur, celui de l'*autorité souveraine*. Il est clair que ce sens ne peut s'appliquer à plusieurs exemples du corpus Bélanger-Campeau, notamment tous ceux traitant de la *nation québécoise*.

3.2.2 Comparaison de *communauté* et de *nation*

Il est intéressant de constater que dans plusieurs des exemples du corpus Bélanger-Campeau, le concept de *nation* est une notion gigogne, ce que ne reflètent pas les dictionnaires consultés. L'exemple suivant, tiré du corpus Bélanger-Campeau, exprime bien cette différence de vision.

7) *Il suffit de penser à l'Europe de l'Ouest, par exemple, où une Communauté à certains égards plus serrée que la Confédération canadienne se bâtit sans que personne ne désire écraser la diversité pour fonder une nation européenne.*

Ainsi, selon cet exemple bélanger-campien, une nation, dans le contexte canadien, peut contenir une autre nation. Au contraire, en Europe, les nations sont regroupées en une communauté qui a comme caractéristiques l'économie et le territoire (*Communauté économique européenne*). Cette différence sociopolitique entraîne une nuance terminologique absente des dictionnaires, autant québécois (DQA) que français (NPR).

3.3 *Pays*

Nous venons de constater que dans les dictionnaires courants, la définition de *nation* qui inclut le principe d'*autorité souveraine* pose un problème majeur en regard du corpus Bélanger-Campeau. Cette incompatibilité fondamentale entre le corpus et les dictionnaires se cristallise avec le vocable *pays*. Selon les contextes recensés, on pourrait définir ainsi le vocable *pays* :

> ***structure politique, territoire géré par un gouvernement souverain et dont les habitants partagent une histoire et des institutions.***

3.3.1 Confrontation avec des définitions déjà existantes

Rappelons que dans le corpus Bélanger-Campeau, on trouve des exemples de *nation québécoise*, mais on ne parle qu'au futur du *pays québécois*. Pourtant, cette nuance de taille est absente des dictionnaires consultés puisque autant le DQA que le NPR font suivre leur dernière définition de *nation* d'un renvoi au vocable *pays* (voir le Tableau 4), établissant ainsi un lien synonymique étroit.

Tableau 5. Définitions bélanger-campienne et robertiennes de *pays*

PAYS	
Corpus Bélanger-Campeau	
structure politique, territoire géré par un gouvernement souverain et dont les habitants partagent une histoire et des institutions.	
DQA (1993)	**NPR (1993)**
1. *Territoire d'une nation, délimité par des frontières terrestres, maritimes et administré par un gouvernement.* → **État.**	1. *Territoire habité par une collectivité et constituant une réalité géographique dénommée; nation.* → **état, nation.**

Le NPR, sous l'entrée *pays*, assimile à ce point ce concept à celui de *nation*, qu'un simple renvoi ne suffit pas et qu'il se sert de *nation* pour définir *pays*. Le DQA, pour sa part, se contente, pour le vocable *pays*, de renvoyer à *État*. Notons que pour les deux dictionnaires recensés, un pays est avant tout le territoire où réside une nation. La notion de souveraineté est sous-entendue dans le concept de *nation*, ce qui n'est pas le cas pour les contextes du corpus Bélanger-Campeau. Cette particularité nécessite une précision supplémentaire dans la définition.

3.4 *État*

De *pays*, nous passons tout naturellement à *État*. En effet, ces deux notions ont en commun de faire davantage référence à l'idée de *structure politique* qu'à l'idée d'*ensemble d'individus*. Cependant, alors que le vocable *pays* fait d'abord appel au concept de territoire, le vocable *État* est associé à l'appareil de gestion, au gouvernement. Selon le corpus Bélanger-Campeau, on pourrait le définir ainsi :

structure politique, appareil gouvernemental qui assure la gestion d'une nation et de son territoire.

3.4.1 Confrontation avec des définitions déjà existantes

De même que pour *nation*, les dictionnaires consultés rapprochent *pays* du vocable *État*. Pourtant, en regard du corpus Bélanger-Campeau, le problème est constant : le Québec est un *État*, une *nation*, mais n'est pas un *pays*. Un pays ne peut être contenu dans un autre pays (notions gigognes) alors qu'un État, oui, ainsi qu'en témoigne l'exemple 9.

9) *Les Canadiens sont engagés malgré eux dans un processus de négociations inter-étatiques où chaque État (l'État ontarien, l'État québécois ou l'État fédéral), plénier dans sa sphère d'influence, tend à défendre les besoins de la société qu'il représente.*

Tableau 6. Définitions bélanger-campienne et robertiennes d'*État*

ÉTAT	
Corpus Bélanger-Campeau	
structure politique, appareil gouvernemental qui assure la gestion d'une nation et de son territoire.	
DQA (1993)	**NPR (1993)**
1. *Autorité souveraine s'exerçant sur le peuple et un territoire déterminés.* 2. (Opposé aux *pouvoirs* et *services locaux*) *Ensemble des services généraux d'une nation. - Gouvernement central.* *- groupement humain fixé sur un territoire déterminé, soumis à une même autorité.* → **empire, nation, pays, puissance, royaume.** ***L'État québécois*** → **province.**	III. 2. MOD. *Autorité souveraine s'exerçant sur l'ensemble d'un peuple et d'un territoire déterminés.* → **administration, gouvernement.** 3. *Ensemble des services généraux d'une nation, par opposition aux pouvoirs et aux services locaux.* → **gouvernement,** 2. **pouvoir** (central); **administration, service** (public). 4. *groupement humain fixé sur un territoire déterminé soumis à une même autorité et pouvant être considéré comme une personne morale.* → **empire, nation,** 1. **pays, puissance, république, royaume.**

Le problème récurrent réside donc en la présence dans les dictionnaires consultés du sème d'*autorité souveraine*, d'*autorité unique* qui ne peut s'appliquer à plusieurs des exemples du corpus Bélanger-Campeau.

3.5 *Peuple*

En fonction du corpus Bélanger-Campeau, on pourrait définir le vocable *peuple* comme un :

ensemble d'individus qui partage une même culture (langue, histoire, valeurs).

Ce concept diffère donc de celui de *nation* en ce qu'il n'est pas caractérisé nécessairement par un territoire distinct.

3.5.1 Confrontation avec des définitions déjà existantes

Rappelons que pour le vocable *nation*, le sens 1 du DQA et le sens 2 du NPR renvoient à *peuple* et que dans ces deux définitions, la notion d'appartenance à un territoire est absente, ce qui rejoint les exemples du corpus Bélanger-Campeau.

Tableau 7. Définitions bélanger-campienne et robertiennes de *peuple*

PEUPLE	
Corpus Bélanger-Campeau	
ensemble d'individus qui partage une même culture (langue, histoire, valeurs).	
DQA (1993)	**NPR (1993)**
I. *Ensemble humain réuni par l'appartenance à une société, une culture, une patrie communes, parlant en général la même langue, habitant (ou ayant habité) le même territoire.* — **nation, pays, population, société.**	**I.1.** *Ensemble d'êtres humains vivant en société, habitant un territoire défini et ayant en commun un certain nombre de coutumes, d'institutions.* — **ethnie, nation,** 1. **pays, population, société.** ♦ *Communauté.*

Le premier élément à souligner est l'«appartenance à un territoire déterminé», sème qui, comme nous venons de le préciser, était non pertinent pour le sens de *nation* auquel les dictionnaires associent *peuple*. Il apparaît donc pour le moins paradoxal que ce sème soit considéré définitoire pour le vocable *peuple*.

Le second point intéressant est la différence marquée, chose rare jusqu'à présent, entre les définitions du DQA et du NPR. En effet, on peut noter que le DQA, sans doute influencé par le contexte québécois, nuance davantage la présence de certains sèmes. Ainsi, le territoire commun peut être un territoire d'origine, la langue est «en général» commune et il n'est pas fait mention d'institutions communes. Le NPR est nettement plus affirmatif et s'applique plus difficilement aux contextes du corpus Bélanger-Campeau.

3.6 *Société*

Finissons en proposant une définition du vocable *société*, sans aucun doute le plus complexe à cerner, car fortement polysémique. Selon le corpus Bélanger-Campeau, on pourrait le définir comme un :

> ***ensemble d'individus qui possède des institutions communes, habite un territoire donné et partage une culture et des valeurs propres.***

3.6.1 Confrontation avec des définitions déjà existantes

Rappelons que pour le vocable *communauté*, le NPR renvoie entre autres à *société* alors qu'avec exactement la même définition, le DQA n'y renvoie pas.

Tableau 8. Définitions bélanger-campienne et robertiennes de *société*

SOCIÉTÉ	
Corpus Bélanger-Campeau	
ensemble d'individus qui possède des institutions communes, habite un territoire donné et partage une culture et des valeurs propres.	
DQA (1993)	**NPR (1993)**
II. 2. *Ensemble des personnes entre lesquelles existent des rapports organisés (avec institutions, sanctions, etc.); ensemble des forces du milieu agissant sur les individus.* → **communauté.**	**II.A.2.** *Ensemble des individus entre lesquels existent des rapports durables et organisés, le plus souvent établis en institutions et garantis par des sanctions; milieu humain par rapport aux individus, ensemble des forces du milieu agissant sur les individus (contrainte sociale).* → **communauté, groupe.**

Pour le vocable *société*, les deux dictionnaires indiquent un renvoi à *communauté*. Outre cette légère incohérence du DQA, les définitions des dictionnaires courants correspondent aux contextes du corpus Bélanger-Campeau. Il nous semble cependant étonnant que l'appartenance à un territoire déterminé ne soit pas précisée alors que la composante géographique est fréquemment liée au concept de *société* dans le corpus Bélanger-Campeau, ainsi qu'en témoignent des cooccurrents comme *société montréalaise* ou *sociétés voisines* qui réfèrent clairement à un aspect locatif plutôt que culturel ou institutionnel.

4. Spécificité du réseau

À la suite de ces ébauches de définitions, nous sommes mieux en mesure de structurer le réseau gravitant autour du vocable *nation*. Nous pourrions nommer ce réseau «réseau statutaire», puisqu'il identifie les différents statuts que peuvent prendre un regroupement humain. Ainsi, tous les vocables désignent des regroupements d'individus, porteurs ou non de sèmes issus d'une banque commune et restreinte. Chaque vocable est marqué par un sème dominant :

- une caractéristique identitaire, dans le cas d'une communauté;
- un territoire souverain dans le cas d'un pays;
- un appareil gouvernemental dans le cas d'un État;
- des institutions dans le cas d'une société;
- la culture (histoire, langue, valeurs) dans le cas d'un peuple;
- la culture (histoire, langue, valeurs) et le territoire dans le cas d'une nation.

On constate que le vocable *nation* est le plus complexe; il constituait pour ce fait un point de départ riche pour construire le réseau.

5. Cooccurrence

En plus de ces éléments sémantiques, les dictionnaires courants négligent un autre aspect majeur dont nous ne pourrons traiter dans cet article : les cooccurrents.

Nous l'avons déjà indiqué, les mots fréquemment utilisés ensemble prennent un sens nouveau qui dépasse la simple juxtaposition des sens des mots isolés. Et bien que le NPR et le DQA définissent *communauté urbaine* et, bien sûr, *communauté européenne*, on n'y trouve nulle trace de *communauté culturelle* ou

de *communauté linguistique*, par exemple, deux groupes complexes fort présents dans le corpus Bélanger-Campeau.

Il ne faut donc pas s'étonner que soient également absentes, même du DQA, des notions propres au Québec, comme *société distincte* ou *peuple fondateur*.

6. Conclusion

Nous pouvons déjà constater que les définitions des dictionnaires courants ne suffisent pas à couvrir les sens contenus dans le corpus Bélanger-Campeau.

Avec cette méthode de définitions en réseau, en ajoutant à l'axe paradigmatique les mots de même famille, nous traiterons le vocabulaire sociopolitique du corpus Bélanger-Campeau. Comme il s'agit d'un corpus marquant une date et un contexte précis, nous obtiendrons des définitions très ciblées dans le temps.

Nous avons tenté d'établir une définition unique pour chacun des vocables étudiés. Cet exercice devra être nuancé pour certains vocables polysémiques. Mais même après ces ajustements, les définitions obtenues ne seront pas exhaustives. Elles constitueront cependant une base synchronique utile et un repère sociopolitique précieux pour la construction de définitions complètes.

Références

Article

VINCENT, Nadine (1997) : «Particularités du vocabulaire sociopolitique québécois», *Explorations du lexique*, Québec, CIRAL, Publication B-208, pp. 315-325.

Dictionnaires

BOULANGER, Jean-Claude (dir.) (1993) : *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, 2e édition, Saint-Laurent, Dicorobert, XXXVII + 1273 p.

REY, Alain et Josette REY-DEBOVE (dir.) (1993) : *Le Nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, XXXV + 2490 p.

2. *Dictionnaire et société*

Le dictionnaire et l'idéologie dominante : le portrait des groupes marginaux

Matthew Ball
Université d'Ottawa

Cet article vise à examiner le parti pris culturel dans la lexicographie. Si l'on considère le dictionnaire comme étant une forme de commentaire culturel, que véhicule-t-il alors au sujet des différents groupes que la société marginalise en raison de leur statut minoritaire, des normes et des valeurs de la culture dominante ou des préjugés et des stéréotypes que cette dernière détient envers ces groupes ? Le dictionnaire inclut et exclut un grand nombre de renseignements sur les unités lexicales qu'il définit, et beaucoup de ces renseignements ne sont pas linguistiques, mais plutôt socioculturels.

Je ferai d'abord un résumé de certains concepts théoriques, puis une analyse de 32 unités lexicales qui traitent d'un groupe marginal spécifique : la communauté lesbienne, bisexuelle et gaie[1].

1. Le dictionnaire : miroir de valeurs dominantes

Le dictionnaire occupe une place importante dans la société. Selon Jean-Claude Boulanger (1986 : 96), certaines personnes le considèrent comme «la Bible» de notre temps, surtout dans une société qui devient de plus en plus profane. D'autres le comparent à un miroir qui reflète les attitudes et les valeurs dominantes (Dubois et Dubois 1971 : 99; Yaguello 1979 : 8). Les lexicographes, quant à eux, sont divisés en deux groupes. Le premier met l'accent sur la linguistique et la sémantique, c'est-à-dire qu'il regarde la production du

[1] Cette recherche a été effectuée dans le cadre du projet du *Dictionnaire canadien bilingue*, subventionné par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Je tiens à remercier Isabelle Guilbault et Johanne Blais pour l'aide qu'elles m'ont apportée dans la traduction de cet article.

dictionnaire et les connaissances théoriques. Le deuxième met l'accent sur les aspects sociohistorique et culturel, c'est-à-dire qu'il considère les conditions concrètes de production du dictionnaire.

Pour le non-initié, la description de la langue que fait le dictionnaire semble objective, neutre et scientifique, mais il existe des spécialistes qui démentent ce fait. Selon eux, le dictionnaire *prétend* être descriptif, mais son métalangage révèle le contraire. Il se sert de marques pour signaler les sujets délicats, les «mauvaises» connotations et les registres «inférieurs» et «supérieurs». Selon Jacqueline Feldman (1980), le dictionnaire évite les définitions claires et logiques des unités lexicales qui sont considérées comme délicates par la société. Maurice Tournier (1988 : 15), quant à lui, décrit le dictionnaire comme «un actant sociologique qui participe à la structuration politique [et] qui se fait l'écho des valeurs et contre-valeurs morales fondatrices». Il est donc facile de comprendre pourquoi certains groupes marginalisés comme les femmes, les Noirs (et d'autres groupes ethniques minoritaires), les personnes âgées, les jeunes, les minorités religieuses, les communautés lesbienne, gaie et bisexuelle, les groupes politiques, les personnes sans instruction, les groupes contre-culturels, et d'autres groupes minoritaires ne se voient pas dans le dictionnaire, ou, quand ils se voient, leur image est souvent déformée. Ils sont privés de voix parce qu'ils n'ont pas le pouvoir d'influencer la société, qui est elle-même la source des valeurs contenues dans le dictionnaire.

Ce problème n'est pas d'ordre linguistique, mais relève de facteurs extralinguistiques. Le dictionnaire, comme le langage, est évidemment lié à la linguistique, mais il est davantage lié à la sociologie, à l'anthropologie culturelle, ainsi qu'à d'autres sciences sociales. Un bon exemple pour illustrer ce fait est le problème des mots tabous. Ceux-ci en effet présentent non seulement des difficultés au niveau lexicographique, mais aussi et surtout au niveau sociologique, que Domenico D'Oria (1988 : 123) décrit comme étant «plus vaste et plus complexe». Josette Rey-Debove (1971 : 105) croit

aussi que la description linguistique que fait le dictionnaire est entravée par des contraintes qui sont totalement extralinguistiques.

2. Le mot tabou et son traitement lexicographique

Les définitions du mot tabou varient considérablement. Domenico D'Oria (1988 : 122) le définit comme étant un mot qui subit la censure de la part du lexicographe, et Jean-Claude Boulanger (1986 : 14), qui a fait une étude exhaustive sur l'interdiction dans la lexicographie, définit le phénomène de l'interdiction comme «l'ensemble des procédés utilisés pour écarter, bloquer, censurer, stigmatiser et modeler l'enregistrement de certaines catégories de mots usuels ou de leurs emplois dans les dictionnaires en vue de respecter une norme culturelle conforme à l'idéologie d'une classe sociale dominante à un moment donné». Ce dernier fait une distinction entre les tabous qu'il appelle les *tabous culturels* (interdictions sexuelle, sociale, politique, religieuse, etc.) et ceux qu'il appelle les *tabous linguistiques* (néologismes, termes techniques, régionalismes, emprunts, vulgarismes et argotismes, etc.). Bien évidemment, un même groupe peut être soumis à plus d'un tabou.

La censure lexicographique existe à deux niveaux : dans la macrostructure (la liste de toutes les unités lexicales incluses dans la nomenclature) et dans la microstructure (l'organisation des entrées).

Au niveau de la macrostructure, un grand nombre d'unités lexicales qui traitent de sujets délicats ne figurent jamais dans la nomenclature. Selon Janet Whitcut (1984 : 143), «the lexicographer's weapon [is] that of exclusion». En fait, les dictionnaires ne donnent pas, ou très rarement, les règles d'inclusion des mots dans la nomenclature parce qu'il n'y a aucune règle préétablie et que les éditeurs ne savent pas comment justifier l'inclusion ou l'exclusion d'un mot.

En général, la nomenclature est établie à partir d'un corpus et de nomenclatures d'autres dictionnaires, et la sélection des mots est basée sur la fréquence et la disponibilité (Girardin 1979 : 87). Toutefois, il semble que les dictionnaires ne tiennent pas toujours compte de ces critères d'inclusion. «[L]'examen des nomenclatures des dictionnaires révèle des transgressions par rapport à un modèle objectif (scientifique) de description : des mots de haute fréquence et de forte disponibilité en sont absents» (Girardin 1979 : 87). Jacqueline Feldman (1980 : 5), pour sa part, ajoute : «certains mots échappent à la volonté bien affirmée du dictionnaire de rassembler tous les mots : c'est l'effet d'une censure qui s'avoue plus ou moins.» Le manque de consistance résulte en un gommage idéologique où tout ce qui n'est pas acceptable est effacé, «de manière à privilégier la culture et l'idéologie des classes ou fractions dominantes» (Girardin 1979 : 84).

Au niveau de la microstructure, l'idéologie dominante se retrouve principalement dans trois différentes parties de l'entrée : la définition, les marques d'usage et les exemples.

Parmi les éléments qui forment la microstructure, «la définition est la pièce maîtresse [. . .]. Elle est dans la conscience sociale l'objet même du dictionnaire» (Rey-Debove 1971 : 191). Le lexicographe semble avoir des moyens subtils pour masquer le parti pris culturel dans la définition. Le premier, que Jacqueline Feldman (1980) appelle *la règle d'abstraction*, consiste à éviter les définitions claires et directes en favorisant plutôt les définitions techniques ou scientifiques. Le deuxième moyen, qu'elle nomme *la règle de détournement*, consiste à noyer la définition dans un système complexe de renvois. Enfin, le troisième moyen, que Chantal Girardin (1979 : 88) appelle *la périphrase synonymique*, consiste à réduire la définition en un seul mot ou en une série de synonymes, donnant ainsi l'impression que le mot-vedette est traduit au lieu d'être défini comme le sont les mots standards.

En ce qui concerne les marques d'usage, la plupart des utilisateurs de dictionnaires ne sont pas conscients du rôle qu'elles jouent et de l'influence qu'elles ont sur eux. Pourtant, pour les lexicographes, le but de la marque d'usage est d'aider ces utilisateurs à faire la distinction entre les différents «types» de langage. Toutefois, dire que l'information que contiennent ces marques est seulement linguistique serait simpliste. En fait, «[l]a fonction des marques est d'opérer une discrimination non seulement linguistique mais aussi sociale» (D'Oria 1988 : 161). Bien que les marques aient pour but d'être objectives, elles ne le sont pas. Selon Domenico D'Oria (1988 : 126), «le dictionnaire est le texte indiscutable et la marque *fam.*, *pop.*, *triv.*, *vulg.*, indique, indirectement, le rejet du mot même, parce que non employé dans le bon langage et donc à éviter». Une autre forme de marque est la note d'usage ou commentaire. On l'utilise souvent dans les cas où le tabou est particulièrement senti, pour avertir l'utilisateur du degré de sensibilité culturelle que ce mot provoque.

Enfin, dans les exemples, les attitudes culturelles ne sont pas aussi apparentes, car elles se cachent derrière l'illustration du mot-vedette en contexte. C'est-à-dire que, bien que les exemples illustrent le mot, ils illustrent aussi le contexte qui est imprégné d'information culturelle. «[L]es exemples [. . .] ont à la fois une fonction linguistique et une signification culturelle [. . .]. Ils forment un ensemble d'assertions sur le monde, qui implique une idéologie, celle d'une communauté à laquelle le lexicographe s'identifie» (Dubois et Dubois 1971 : 7). Stefania Nuccorini (1993 : 235), dans son étude sur la pragmatique dans les dictionnaires pour apprenants, décrit comment l'information est véhiculée, de façon implicite, dans les exemples. Les attitudes sexistes et les stéréotypes culturels bien ancrés dans la société font partie de beaucoup de dictionnaires : «weakness, parenthood and illness seem to be still markedly female contexts [. . .]; delinquency and other somehow negative connotations, alongside strength, money etc., seem to be still typically connected with men.»

3. Analyse

Le but de la présente analyse est d'examiner comment les idées présentées ici et discutées par les lexicographes se manifestent dans certaines entrées de dictionnaires, et d'établir la fréquence de l'information sur les valeurs et les attitudes de l'idéologie dominante. Cette analyse n'est pas une étude exhaustive sur un groupe marginalisé et son traitement dans les dictionnaires, mais plutôt un coup d'œil dans le *miroir* qu'est le dictionnaire.

Les unités lexicales choisies pour l'analyse l'ont été parce qu'elles se rapportent à une communauté qui est souvent marginalisée : la communauté lesbienne, bisexuelle et gaie. Le parti pris contre les gais, les lesbiennes, et les bisexuel(le)s est complexe parce que ceux-ci sont assujettis à des tabous sexuels, sociaux et politiques. Les 16 unités en français et les 16 unités en anglais que j'ai choisies[2] représentent des référents communs à l'intérieur de cette communauté, mais aussi connus à l'extérieur. J'ai pris ces unités dans deux dictionnaires unilingues récents très connus : *Le Nouveau Petit Robert électronique* (NPR) et le *Random House Webster's College Dictionary* (RHWEB).

bisexuel(le)	bathhouse
coït	bisexual
compagnon	coitus
copulation	copulate
couple	couple
gai(e) / gay	dyke
gouine	fag
homophile	gay
homosexuel(le)	homo
lesbienne	homosexual

[2] Les unités en anglais ne sont pas nécessairement les équivalents des unités françaises.

partenaire	lesbian
pédéraste	partner
tante	queen
tapette	queer
sauna	safe sex
sécurisexe	sexual intercourse

Voici quatre entrées extraites du NPR et quatre autres extraites du RHWEB, chacune suivie d'un bref commentaire.

homosexuel, elle [...] **n** et **adj.**

• 1891; de *homo-* et *sexuel*

1◆ Personne qui éprouve une attirance sexuelle plus ou moins exclusive pour les individus de son propre sexe. *Un homosexuel.* ⇒ **gay, homophile, pédéraste;** fam. et péj. **enculé, folle,** 1. **homo, lope, lopette, pédale, pédé, tante, tapette.** *Homosexuel habillé en femme.* ⇒ 1. **travesti;** fam. **travelo.** *Homosexuel actif, passif* (⇒ **inverti, sodomite**). *Une homosexuelle.* ⇒ **lesbienne;** littér. **gomorrhéenne, tribade;** fam. et péj. **gouine.** *Hostile aux homosexuels.* ⇒ **homophobe.**

2◆ Adj. *Être homosexuel* (cf. fam. et péj. En être*, être de la pédale*, être de la jaquette* [flottante]). *Être à la fois homosexuel et hétérosexuel**. ⇒ **bisexuel** (cf. fam. Bique et bouc*, à voile* et à vapeur).

◆ Relatif à l'homosexualité. *Tendances, relations homosexuelles. La communauté homosexuelle masculine.* ⇒ **gay.**

⊗ CONTR. **Hétérosexuel.**

Au premier coup d'œil, l'entrée peut paraître neutre, mais on pourrait se questionner sur la définition : «personne qui éprouve une attirance sexuelle *plus ou moins exclusive* pour les individus de son propre sexe.» Une personne attirée par les deux sexes est bisexuelle. La définition est donc révélatrice d'une certaine ignorance, mais ce sont les renvois qui véhiculent encore plus d'information culturelle sur ce mot. Des 15 renvois donnés, 11 sont eux-mêmes des unités lexicales (*enculé, folle, homo, lope, lopette, pédale, pédé, tante, tapette, travelo*, et *gouine*) ayant des marques telles que *familier, péjoratif, argot,* et *vulgaire*. De plus, si on compare *homosexuel(le)* avec son antonyme *hétérosexuel(le)*, on ne peut s'empêcher de remarquer que ce dernier ne contient aucun renvoi marqué et que sa définition se lit «Qui éprouve une attirance sexuelle (considérée comme normale) pour les individus du sexe opposé». Cette comparaison nous donne une indication des normes et des attitudes dominantes. Le premier exemple, «*Homosexuel habillé en femme*», illustre un stéréotype qui ne s'applique pas normalement aux homosexuels. Un autre exemple, «*Hostile aux homosexuels*», est aussi le véhicule de l'attitude de la société envers les homosexuels.

homophile [...] **n. m.** et **adj.**

• v. 1970; de *homo-* et *-phile*

◆ Didact. Homme qui éprouve une affinité sexuelle pour les personnes de son sexe (REM. équivalent mélioratif de *homosexuel*), éventuellement sans pratiques homosexuelles (⇒ **inverti**). — REM. Bien que sans rapport avec *homme*, *homophile* ne se dit pas des femmes homosexuelles.

◆ **Adj.** *Un roman homophile.* — **N. f.** HOMOPHILIE, v. 1970

La définition et une note d'usage semblent dire qu'il est mieux d'être homophile que d'être homosexuel : «Homme qui éprouve une affinité sexuelle pour les personnes de son sexe (REM. équivalent mélioratif de homosexuel), éventuellement sans pratiques homosexuelles.» La différence entre les deux réside dans le fait que l'homophile ressent une attirance homosexuelle, mais ne s'engage pas nécessairement dans des pratiques homosexuelles. Le commentaire culturel implicite dans cette entrée est qu'il vaut mieux ne pas mettre l'attirance homosexuelle ressentie en pratique. . .

couple [...] **n. m.** et **f.**

• *cople* 1190; lat. *copula* « lien, liaison »

I ◆ N. f.

1◆ Vén. Lien servant à attacher ensemble deux ou plusieurs animaux de même espèce.

2◆ Vx ou Région. Deux choses de même espèce. *« une bonne couple de soufflets »* (M^me^ de Sévigné). *Je m'arrêterai « à Nancy une couple de journées »* (Duhamel).

II ◆ N. m.

1◆ (XII[e]) Un homme et une femme réunis. *Former un beau couple. Couple bien, mal assorti.* « *Les danses s'interrompirent, les couples se dénouaient* » (Jaloux). — Spécialt Un homme et une femme vivant ensemble, mariés ou non. *Un jeune couple, un couple de jeunes mariés.* ⇒ **ménage.** *Couple sans enfant. Couple mixte,* dont les deux membres ne sont pas de la même race. — *Homosexuels qui vivent en couple. Un couple de pigeons, de perruches,* le mâle et la femelle.

Il y a exclusion des homosexuel(le)s et des bisexuel(le)s dans la définition qui précise «homme et femme réunis [...] vivant ensemble». Les orientations homosexuelle et bisexuelle sont aussi mises de côté par l'exemple qui démontre le parti pris culturel : «*homosexuels qui vivent en couple*» au lieu de «*couple homosexuel*» qui serait analogue aux différents types de relations proposés tels que «*couple mixte*» et «*couple sans enfant*».

tante [...] **n. f.**

• v. 1160; de *ta* et a. fr. *ante,* avec élision et agglutination du déterm.; lat. *amita* « tante paternelle »

1◆ Sœur du père ou de la mère, et par ext. Femme de l'oncle. ⇒ **tantine, tata,** enfantin; aussi **grand-tante.** *Les tantes font partie des parents collatéraux. Tante paternelle, maternelle. Tante Léonie. Mon oncle et ma tante.* — (Appellatif) *Oui ma tante.* — *Tante à la mode de Bretagne :* cousine germaine du père ou de la mère.

2◆ (1823; fém. de *oncle* « prêteur sur gage », Belgique 1642) Fam. *Ma tante :* le Crédit municipal (« terme ironique

à l'adresse de ceux qui déguisent la source d'un emprunt en disant qu'ils ont eu recours à leur famille » [L. Larchey]). ⇒ **clou, mont-de-piété.**

3◆ (1834) Fam. et vulg. Homosexuel efféminé. ⇒ **pédé, tantouse, tata.** « *Je fais mon numéro habillé en femme dans une boîte de tantes mais ça veut rien dire* » (Queneau).

⊗ HOM. **Tente.**

Ce mot est marqué *familier* et *vulgaire*, et l'entrée contient trois renvois (*pédé, tantouse, tata*) qui sont marqués *familier, vulgaire* et *populaire* et un exemple avec une connotation négative : «*Je fais mon numéro habillé en femme dans une boîte de tantes mais ça veut rien dire.*» La définition contient elle aussi un stéréotype tenace : «homosexuel **efféminé**.»

gay *adj.*, **-er, -est,** *n. adv.* — *adj.* **1.** having or showing a merry lively mood: *gay spirits.* **2.** bright or showy: *gay colors.* **3.** given to or abounding in social or other pleasures: *a gay social season.* **4.** licentious; dissipated; wanton: *a wild, gay life.* **5.** homosexual **6.** indicating or pertaining to homosexual interests or issues: *a gay organization.* — *n.* **7.** a homosexual person, esp. a male. — *adv.* **8.** in a gay manner.
[1275-1325; ME *gai* < OF < Gmc; cf. OHG *gahi* fast, sudden] — **gay'· ness.** n.

— **Usage.** GAY has had senses dealing with sexual conduct since the 17 th century. A *gay woman* was a prostitute, a *gay man* a womanizer, a *gay house* a brothel. GAY as an adjective meaning "homosexual" goes back at least to the early 1900s. After World War II, as social attitudes toward sexuality began to change, GAY was applied openly by homosexuals to themselves, first as adjective and later as noun. Today, the noun often designates only a male: *gays and lesbians*. The word has ceased to be slang and is not used disparagingly. HOMOSEXUAL as a noun is sometimes used only in reference to a male.

Une longue note d'usage avertit le lecteur que cette unité lexicale traite d'un sujet délicat.

queer (kwēr), *adj.*, **queer·er, queer·est,** *v.*, queered, queer·ing, *n.* — *adj.* **1.** strange or odd from a conventional viewpoint; unusually different; singular; eccentric. **2.** of a questionable nature or character; suspicious; shady; *something queer in the wording of the document.* **3.** not physically right or well; giddy, faint, or qualmish. **4.** mentally unbalanced or deranged. **5.** *Slang (disparaging and offensive).* **a.** homosexual. **b.** effeminate; unmanly. **6.** *Slang.* gad, worthless, or counterfeit. — *v.t.* **7.** to spoil; ruin. **8.** to put (a person) in a hopeless or disadvantageous situation as to success, favor, etc. — *n.* **9.** *Slang (disparaging and offensive).* a homosexual, esp. a male. [1500-10; perh. < G *quer* oblique, cross, adverse] **queer′ly**, adv. — **queer′ness**, *n.*

Ce mot est marqué «*slang (disparaging and offensive)*». De plus, la définition montre une certaine ignorance («esp. a *male* [homosexual]», car ce mot fait référence autant aux lesbiennes qu'aux gais), ainsi que des stéréotypes culturels quant aux rôles et aux

comportements traditionnellement attribués aux hommes («*effeminate; unmanly*»).

> **queen** (kwēn), *n., v.*, **queened, queen·ing.** — *n.* **1.** a female sovereign or monarch. **2.** the wife or consort of a king. **3.** a woman, or something personified as a woman, preeminent in some respect: *a beauty queen; Athens, the queen of the Aegean.* **4.** *Slang (usu. disparaging and offensive)* **a.** a male homosexual, esp. one who is flamboyantly campy. **b.** DRAG QUEEN **5.** a playing card bearing a picture of a queen. **6.** the most powerful chess piece of either color [. . .]

Ce mot est marqué «*slang (usu. disparaging and offensive)*». La définition est révélatrice des stéréotypes culturels quant aux rôles et aux comportements traditionnellement attribués aux hommes («*especially one* [male homosexual] *who is flamboyantly campy*»). Il y a un renvoi à «*drag queen*» qui est marqué «*slang (disparaging and offensive)*».

> **couple** (kup′əl), *n., v.*, **-pled, -pling.** — *n.* **1.** a combination of two of a kind; pair. **2.** a grouping of two persons, as a married or engaged pair, lovers or dance partners. **3.** any two persons considered together. **4.** a pair of equal parallel forces acting in opposite directions and tending to produce rotations. **5.** something that joins two things together. — *v.t.* **6.** to fasten or associate together in a pair or pairs. **7.** to join; connect. **8.** to unite in marriage or in sexual union. **9. a.** to join or associate by means of a coupler. **b.** to bring (two electric circuits or circuit components) close enough to permit an exchange of electromagnetic energy [. . .].

Différentes définitions donnent l'idée de deux personnes qui sont amants ou qui entretiennent une relation sexuelle; toutefois, le parti pris culturel contre les couples homosexuels se révèle dans la définition : «*a grouping of two persons, as a married or engaged pair,*

lovers, or dance partners» et «*to unite in marriage or sexual union*», étant donné que les mariages homosexuels ne sont pas légaux.

4. Le rôle du dictionnaire

Comment la lexicographie devrait-elle traiter le problème des valeurs dominantes ? Peut-elle même le traiter ou est-ce une question qui dépasse l'ampleur des dictionnaires ? Une réponse logique à ces questions serait de tenter de neutraliser les partis pris culturels tels que le sexisme et le racisme dans les dictionnaires. Selon les partisans de cette solution, la neutralisation des dictionnaires ne mettra pas fin à la discrimination et à la marginalisation, mais elle pourrait sensibiliser les utilisateurs aux partis pris culturels. Stefania Nuccorini (1993 : 230) propose, entre autres, de signaler les attitudes dominantes par des marques spéciales. Toutefois, même si on n'utilise pas de telles marques, les lexicographes devraient être conscients de ces attitudes, et les dictionnaires devraient avoir une politique sur leur traitement (Whitcut 1984 : 141). Il faut cependant garder à l'esprit que de telles attitudes existent, et le lexicographe ne doit pas aller trop loin en essayant de les neutraliser, car il serait alors coupable de préférer un parti pris culturel à un autre. On ne peut pas s'attendre à ce que les dictionnaires décrivent un monde idéal sans sexisme, sans racisme, sans homophobie, sans âgisme et sans xénophobie, ce ne serait pas réaliste. Le dictionnaire doit demeurer descriptif de l'usage de la langue, et cet usage reflète les attitudes de la société.

En résumé, le problème des partis pris culturels est complexe et il n'existe pas de solution simple. Une des façons de résoudre ce problème serait d'avoir des dictionnaires ciblés pour des groupes spécifiques. En fait, des dictionnaires conçus pour les écoles (sans mots tabous) et des dictionnaires féministes (sans sexisme) existent déjà. Toutefois, selon moi, la meilleure approche serait d'accepter les limites du dictionnaire général, et d'apprendre aux gens à critiquer l'information culturelle qui est véhiculée dans les entrées. Les utilisateurs devraient être conscients du fait que le dictionnaire est le

produit d'une société donnée et qu'il est imprégné des valeurs et attitudes dominantes. Mais surtout, il faut enseigner aux utilisateurs à reconnaître que le dictionnaire ne fait pas autorité.

100

Références

Monographies et articles

BOULANGER, Jean-Claude (1986) : *Aspects de l'interdiction dans la lexicographie française contemporaine*, coll. «Lexicographica», n° 13, Tübingen, Max Niemeyer, 166 p.

D'ORIA, Domenico (1988) : «Les tabous sexuels dans les dictionnaires monolingues français contemporains», Domenico D'Oria (dir.), *Dictionnaire et idéologie*, coll. «Cultura Straniera», n° 23, Paris, Schena-Nizet, pp. 120-173.

DUBOIS, Jean et Claude DUBOIS (1971) : *Introduction à la lexicographie : le dictionnaire*, Paris, Librairie Larousse, 217 p.

FELDMAN, Jacqueline (1980) : *La Sexualité du Petit Larousse*. Paris, Éditions Tierce, 176 p.

GIRARDIN, Chantal (1979) : «Contenu, usage social et interdits dans le dictionnaire», *Langue Française*, n° 43, pp. 84-99.

NUCCORINI, Stefania (1993) : «Pragmatics in Learner's Dictionaries», *Journal of Pragmatics*, 19 (3), pp. 215-237.

REY-DEBOVE, Josette (1971) : *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, Paris, Mouton, 329 p.

TOURNIER, Maurice (1988) : «Préface», Domenico D'Oria (dir.), *Dictionnaire et idéologie*, coll. «Cultura Straniera», n° 23, Paris, Schena-Nizet, pp. 10-15.

WHITCUT, Janet (1984) : «Sexism in Dictionaries», *LEXeter '83 Proceedings. Papers from the International Conference on Lexicography at Exeter, 9-12 September 1983*, coll. «Lexicographica», n° 1, Tübingen, Max Niemeyer, pp. 141-144.

YAGUELLO, Marina (1979) : *Les mots et les femmes*, Paris, Payot, 202 p.

Dictionnaires

COSTELLO, Robert B. (dir.) (1991) : *Random House Webster's College Dictionary*, New York, Random House.

REY-DEBOVE, Josette et Alain REY (dir.) (1996) : *Le Petit Robert*, version électronique, Paris, Dictionnaires Le Robert.

102

Annexe

Tableau 1[3]

Nouveau Petit Robert						
mot-vedette	**exclusion**	**mot-vedette marqué**	**définition**	**exemple**	**renvoi(s) marqué(s)**	**note d'usage**
bisexuel(le)			X		X	
coït	X					
compagnon	X					
copulation	X					
couple			X	X		
gai(e)/ gay						
gouine		X				
homophile			X			X
homosexuel(le)			X	X	X	
lesbienne					X	
partenaire						
pédéraste			X		X	
tante		X	X	X	X	
tapette		X	X	X	X	
sauna	X					
sécurisexe	X					

[3] Dans les tableaux qui suivent, le X indique la présence d'information culturelle dans la macrostructure (exclusion) ou dans l'élément de la microstructure nommé en haut de la colonne.

Tableau 2

Random House Webster's College Dictionary						
mot-vedette	exclusion	mot-vedette marqué	définition	exemple	renvoi(s) marqué(s)	note d'usage
bathhouse	X					
bisexual						
coitus			X			
copulate			X			
couple			X			
dyke		X			X	
fag		X				
gay						X
homo		X				
homosexual						X
lesbian						
partner			X			
queen		X	X		X	
queer		X	X			
safe sex						
sexual intercourse			X			

BEST COPY AVAILABLE

Tableau 3. Information culturelle dans les dictionnaires

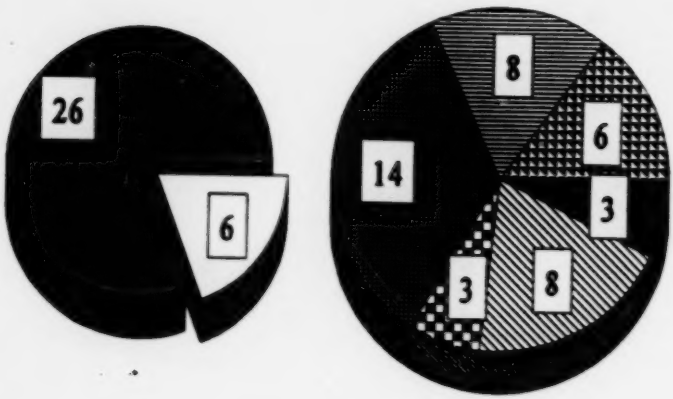

- Entrées contenant info. culturelle (26)
- Entrées neutres (6)
- Exclusions (6)
- Mots vedettes marqués (8)
- Définitions (14)
- Exemples (3)
- Renvois marqués (8)
- Notes d'usage (3)

BEST COPY AVAILABLE

Traitement et évolution des termes médicaux dans un dictionnaire de langue générale

Isabelle Bigras et Isabelle Simard
Université de Montréal

1. Introduction

Plus qu'une simple liste d'unités lexicales, le dictionnaire général de langue est le reflet d'une société donnée. Les choix lexicaux dont il est le résultat et les jugements portés sur les mots sélectionnés témoignent, entre autres, de l'évolution, de la hiérarchisation sociale, et des orientations socioprofessionnelles et technologiques de cette société. Le dictionnaire est le portrait d'une société parce qu'il en est le produit et qu'il est conçu en fonction de répondre aux besoins de ses usagers.

Si un dictionnaire recense des termes scientifiques et techniques, c'est donc que les utilisateurs de ce dictionnaire peuvent, à un moment ou à un autre, manifester le besoin d'obtenir des précisions sur l'un d'eux, parce qu'ils l'auront rencontré au fil de leurs activités quotidiennes. Bien entendu, ce n'est pas la tâche d'un dictionnaire général de langue de recenser toutes ces unités lexicales spécialisées; il se doit de faire un choix, afin de ne conserver que les unités les plus fréquentes. Une fois sélectionnées, les unités spécialisées doivent être marquées afin de démontrer en quoi elles sortent de la norme dite «neutre», telle que choisie par chaque dictionnaire. Or il est difficile d'établir des règles rigoureuses régissant la sélection et le marquage des unités lexicales, qui dépendent donc souvent du jugement du lexicographe.

On ne peut évaluer avec précision la quantité de mots appartenant à des domaines de spécialité que contiennent les dictionnaires de langue générale. Jean-Claude Boulanger et Marie-Claude L'Homme (1991) estiment toutefois que la masse du vocabulaire spécialisé pourrait représenter environ la moitié du

contenu d'un dictionnaire moyen et que cette proportion a tendance à augmenter, ce que les auteurs attribuent au développement rapide que connaissent les sciences et les technologies.

2. Profil des dictionnaires utilisés

Avant d'entreprendre l'étude de la place des termes médicaux dans le *Petit Robert*, il nous apparaît utile de rappeler ce qu'est un dictionnaire de langue. Dans les textes introductifs de l'édition de 1967 du *Petit Robert*, Alain Rey (1967 : IX) écrivait qu'un dictionnaire de langue «essaie de décrire le phénomène complexe qu'est la vie du langage [...]. Il montre comment s'emploient les termes dont nous disposons [...], analyse leur sens et caractérise leurs emplois [...]». C'est le défi qu'ont tenté de relever les lexicographes qui ont travaillé à l'élaboration du *Petit Robert*.

En ce qui a trait à la nomenclature, on affirmait dans la première édition du *Petit Robert* (1967 : X) que l'ouvrage répertoriait «tous les termes courants du français contemporain et les très nombreux mots techniques, scientifiques, ou spéciaux indispensables à l'expression de la pensée moderne». Les propos que Josette Rey-Debove et Alain Rey tiennent à ce sujet dans l'édition de 1996 sont plus nuancés. Les auteurs précisent qu'«aucun dictionnaire de langue n'est complet au sens où il contiendrait tous les mots de la langue décrite». Il est en effet utopique de croire qu'un dictionnaire peut à lui seul contenir tous les mots de la langue.

Dans le *Petit Robert* de 1967, on mentionnait également que plus de 60 % des mots traités étaient des termes techniques ou scientifiques. On ne retrouve dans l'édition de 1996 aucun renseignement à ce sujet. Par ailleurs, il semble que ni dans l'un ni l'autre des dictionnaires on ne fasse de distinction entre le traitement des mots et des termes.

Pour ce qui est des marques de domaine, précisons que dans un dictionnaire de langue, la marque indique au lecteur le lien d'appartenance à un domaine spécialisé et ne concerne que l'usage linguistique. Elle constitue donc un indicateur du degré de diffusion dans la langue générale.

3. Méthodologie

Nous avons voulu rendre compte de l'évolution du traitement des unités lexicales spécialisées dans les dictionnaires en évaluant les changements apportés à un groupe de mots spécialisés, soit les termes du domaine de la médecine et des domaines connexes. Pour ce faire, nous avons comparé les entrées qui portent une marque appartenant à ces domaines dans deux éditions d'un même dictionnaire : *Le Petit Robert* de 1967 et la version électronique du *Petit Robert* de 1996.

Nous avons tenté de sélectionner des marques qui représentent des domaines toujours liés à celui de la médecine. La marque «biologie», par exemple, n'a pas été retenue parce que cette science étudie également la vie des plantes et les écosystèmes. Les frontières sont cependant souvent difficiles à tracer et nos choix comportent donc une certaine mesure d'arbitraire.

La liste de marques retenues diffère pour chacune des éditions du dictionnaire. Ainsi, nous avons retenu sept marques dans l'édition de 1967 : «anatomie», «chirurgie», «médecine», «pathologie», «pharmacie», «physiologie» et «psychiatrie». Puis, plusieurs nouvelles marques de domaines se sont ajoutées dans la dernière édition du *Petit Robert*, ce qui a allongé notre liste de six nouvelles marques liées au domaine de la médecine : «hématologie», «chirurgie dentaire», «histologie», «neurologie», «pharmacologie» et «psychopathologie», pour un total de 13 marques.

Notre corpus était formé des mots commençant par la lettre L dans les deux éditions du dictionnaire. Nous cherchions à obtenir des renseignements sur l'évolution de la place des unités lexicales relevant du vocabulaire spécialisé en macrostructure ainsi que de leur traitement en microstructure.

4. Analyse comparative

4.1 La macrostructure

La présente étude vise à déterminer l'évolution des termes liés à la médecine de 1967 à 1996 dans le *Petit Robert*. Pour ce faire, nous avons d'abord voulu vérifier quelle proportion les termes occupaient par rapport à l'ensemble du corpus. Par terme, nous entendons tout mot portant une marque de domaine et non un mot que les auteurs ont jugé du vocabulaire courant.

Si l'on considère seulement le nombre de mots du corpus de 1967 par rapport à celui de 1996, on note une hausse d'un peu plus de 20 %. Ce nombre n'est, somme toute, pas tellement surprenant puisqu'en 1967, le dictionnaire comptait environ 50 000 entrées et que, en 1996, il en compte 60 000.

En ce qui a trait au nombre total d'entrées portant une marque de domaine, nous en avons relevées 499 en 1967. Les entrées marquées constituaient alors 36,6 % du nombre total d'entrées du corpus, soit un peu plus du tiers. En 1996, on constate une hausse considérable du nombre de mots marqués. Ceux-ci comptent en effet pour 46,4 % de l'ensemble du corpus, soit pour près de la moitié des entrées. On note donc une hausse d'environ 10 % du nombre de mots marqués sur une période d'un peu moins de 30 ans.

Il est cependant important de nuancer ces résultats. En effet, les résultats globaux qui précèdent comprennent non seulement les

termes dont toute l'entrée est marquée, mais également les mots mixtes, soit ceux dont au moins un sens est marqué.

Si l'on se penche sur les résultats de chacun de ces sous-groupes, on remarque que ce sont les termes, soit les mots dont toute l'entrée est marquée, qui ont subi la plus forte hausse depuis 1967. En effet, le nombre de termes dont tous les sens sont liés à un domaine de spécialité a augmenté de 7,9 % de 1967 à 1996. Ce groupe compte maintenant pour 31,4 % de l'ensemble du corpus, comparativement à 23,5 % en 1967.

Ces résultats révèlent que les termes se taillent une place de plus en plus grande dans la version électronique du *Petit Robert* qui, rappelons-le, se veut un reflet de la langue parlée et écrite par les usagers du français. On peut donc en conclure que les termes des langues de spécialité occupent une part de plus en plus importante du vocabulaire général.

Passons maintenant au groupe de termes qui nous intéresse plus particulièrement, soit ceux de la médecine et des domaines connexes. Comme on l'a vu plus tôt, les domaines que nous avons retenus pour l'édition de 1967 sont les suivants : «anatomie», «chirurgie», «médecine», «pathologie», «pharmacie», «physiologie» et «psychiatrie». Parmi les nouveaux domaines qui sont venus s'ajouter à notre liste en 1996, soit «chirurgie dentaire», «hématologie», «histologie», «neurologie», «pharmacologie», et «psychopathologie», nous n'en avons répertorié que trois dans notre corpus, soit «histologie» (un terme), «pathologie» (trois termes) et «pharmacologie» (trois termes).

Avant d'étudier la part que chacun de ces domaines occupait dans notre corpus, nous avons voulu savoir quelle était la proportion des termes liés à la médecine dans l'ensemble des mots du corpus de même que dans l'ensemble des termes marqués. Entre 1967 et 1996, on note une augmentation, en nombres absolus, de

49 termes, soit une hausse de 73 % sur environ 30 ans. En effet, pour 1967, nous avons répertorié 67 termes dont au moins un sens ou un sous-sens était lié au domaine médical contre 116 en 1996. Nous tenons cependant à préciser qu'il ne s'agit pas nécessairement de 49 nouvelles entrées. Comme nous le verrons plus loin, il peut s'agir bien sûr de nouveaux mots, mais également, entre autres, de mots existants auxquels on a ajouté une marque de domaine ou auxquels un nouveau sens marqué est venu se greffer.

L'augmentation considérable du nombre de termes de la médecine ou d'un domaine connexe pourrait laisser croire que ces termes occupent en 1996 une plus grande part qu'en 1967. Ce n'est cependant pas le cas. En effet, les termes de la médecine et des domaines connexes n'occupent que 2,1 % de plus de l'ensemble du corpus et que 1,7 % de plus de l'ensemble des termes marqués. En 1967, les termes médicaux représentaient en effet 4,9 % de l'ensemble du corpus contre 7 % en 1996. Pour ce qui est de la part des termes médicaux par rapport à l'ensemble des termes marqués, là encore, on ne note qu'une légère hausse de 1,7 %. Il est cependant intéressant de noter que les termes médicaux comptent, dans la version électronique du *Petit Robert*, pour un peu plus de 15 % de l'ensemble des termes marqués. Ce pourcentage assez élevé s'explique du fait que le domaine de la médecine touche un plus grand nombre d'usagers que d'autres domaines que l'on côtoie moins dans la vie de tous les jours.

En ce qui a trait à l'emplacement de la marque de domaine, nous avons constaté qu'elle portait généralement sur l'ensemble de l'entrée, soit dans un peu plus de 56 % des cas en 1967 et dans près de 65 % des cas en 1996. Ces résultats révèlent également que cette tendance se confirme avec le temps.

Voyons maintenant comment les termes répertoriés sont répartis dans chaque domaine spécifique. Selon les données recueillies, on constate qu'en 1967 un peu plus de 58 % des termes

relevés portaient la marque «médecine». Les autres termes sont répartis de la façon suivante : «anatomie» 31,3 %, «chirurgie» 7,4 %, «pharmacie» et «physiologie», 1,5 % chacun. Les données de 1996 suivent la même tendance. En effet, la proportion des termes marqués «médecine», malgré une augmentation du nombre de termes répertoriés, n'a pratiquement pas changé de 1967 à 1996. La marque «anatomie» est en fait la seule marque de domaine à avoir subi des changements significatifs, avec une baisse de 10 % au profit des autres domaines, qui ont tous subi une légère hausse d'environ 2 % chacun.

Pour ce qui est des modifications apportées aux entrées et aux marques de domaine, nous avons relevé les changements suivants. Notons que les modifications dont il sera fait mention dans les paragraphes qui suivent touchent seulement l'ajout ou la suppression d'entrées et de marques de domaine. Nous aborderons plus loin les changements apportés à la microstructure, soit à l'article comme tel.

Sur les 117 mots répertoriés dans le *Petit Robert* de 1996, 59 entrées, soit 50,4 %, n'ont pas été modifiées. On a donc apporté des modifications à la moitié des entrées liées au domaine médical, ce qui nous permet d'affirmer que le domaine médical a subi une transformation importante entre 1967 et 1996. En effet, 33 nouveaux termes sont apparus; ceux-ci comptent pour 28,2 % des termes répertoriés en 1996. Ils sont répartis dans tous les domaines, sauf «physiologie». Les nouveaux termes qui se sont ajoutés dans ce domaine figuraient déjà dans la version de 1967, sans être marqués comme tels. Les mots auxquels une nouvelle marque liée au domaine médical est venue se greffer comptent quant à eux pour un peu moins de 20 % des termes médicaux répertoriés dans le *Petit Robert* de 1996. Il s'agit dans certains cas de termes qui portaient une autre marque de domaine plus générale en 1967. Prenons par exemple le terme **lactucarium**, marqué «didactique» en 1967 et «biochimie et pharmacologie» en 1996. Précisons que ces deux

marques n'existaient pas en 1967. Dans d'autres cas, de nouvelles indications de sens se sont ajoutées aux sens déjà existants. C'est le cas notamment des entrées **loge** et **lumière**. On note également un effort d'uniformisation du traitement des termes. En effet, certains sens, notamment dans les entrées **ligature** et **latent**, apparaissaient dans la version de 1967 du dictionnaire sans être marqués. Pourtant l'indication de sens qu'on en donnait était assez spécialisée pour qu'on se surprenne qu'elle ne porte aucune marque de domaine. Pour ces deux exemples, la situation a été corrigée, et l'indication de sens liée au domaine médical porte maintenant, dans le cas de **ligature**, la marque «chirurgie» et, dans le cas de **latent**, la marque «médecine».

Abordons maintenant la question des nouveaux termes. Notons d'abord que sur les 33 nouveaux termes répertoriés, seuls quatre ont été empruntés à l'anglais. Un de ces termes est **légionellose**, qui a été nommé ainsi parce que cette affection s'est manifestée pour la première fois lors d'un congrès d'anciens combattants membres de l'*American Legion*. Les 29 autres termes répertoriés ont été formés à partir de radicaux grecs ou latins. Finalement, 12 % des nouveaux termes du domaine médical que contient l'édition la plus récente du *Petit Robert* ont été créés après 1967.

4.2 La microstructure

Nous venons de comparer les deux éditions du *Petit Robert* afin de quantifier les changements de macrostructure apparus dans la dernière édition. Nous allons maintenant tenter de déterminer la nature des modifications touchant la microstructure. Pour ce faire, nous ne prendrons en considération que les entrées présentes dans les deux éditions du dictionnaire et qui ont conservé la même marque dans chacune d'elles. Soixante entrées répondent à ces deux critères.

Tableau 1

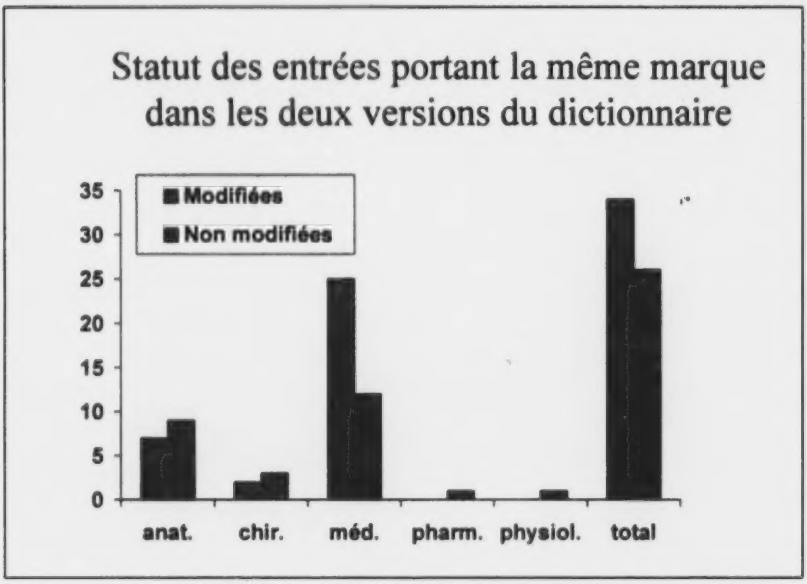

Comme nous pouvons le constater dans le Tableau 1, le nombre d'entrées dont la microstructure a subi des modifications est plus élevé que celui des entrées qui n'ont subi aucune modification. Ainsi, un total de 34 entrées (toutes marques confondues) ont subi des modifications, alors que 26 entrées sont demeurées identiques. Les entrées modifiées se distribuent ainsi : la marque «médecine», 25 entrées modifiées, ce qui représente 68 % des entrées marquées «médecine» communes aux deux éditions; la marque «anatomie», sept entrées modifiées, pour 44 % de ces entrées; et la marque «chirurgie», deux entrées modifiées, ce qui constitue 40 % de ces entrées. Aucune entrée marquée «pharmacie» ou «physiologie» dans les deux éditions du dictionnaire n'a subi de modifications. Nous constatons donc que les entrées modifiées sont majoritaires dans le cas d'une seule marque, «médecine», qui est de loin la plus fréquente de notre corpus, ce qui influence le nombre

total d'entrées modifiées. Les modifications les plus fréquemment observées touchent les définitions, les exemples et les renvois.

La définition peut être modifiée de trois façons : elle peut avoir été précisée; elle peut être devenue plus générale; enfin, la formulation de la définition peut avoir été modifiée sans que cela n'affecte le sens. La plupart des modifications apportées à la définition visent à la préciser. Nous considérons qu'une définition a été précisée lorsque des éléments de sens se sont ajoutés ou sont venus remplacer un élément plus vague. Prenons l'exemple de l'entrée **leucoplasie**, que l'on définissait comme suit dans l'édition de 1967 : «*Transformation d'une muqueuse, qui se recouvre d'une couche dure, cornée, et prend une apparence blanchâtre.*» Dans la plus récente édition, la définition est la suivante : «*Transformation d'une muqueuse (spécialement buccale ou linguale) qui se recouvre d'une couche dure, cornée, et prend une apparence blanchâtre (kératinisation).*» Nous constatons donc que les éléments entre parenthèses ajoutés dans la dernière édition introduisent de nouvelles informations. Ainsi, neuf définitions ont été précisées, ce qui représente 15 % des entrées communes aux deux éditions du dictionnaire.

Certaines modifications n'affectent pas le sens de la définition. Celles-ci sont peu nombreuses, nous n'en retrouvons que trois sur les 60 entrées communes aux deux éditions du dictionnaire. Nous avons considéré les définitions dans lesquelles on retrouve un groupe de mots qui définit un concept équivalentes à celles dans lesquelles on n'utilisait que le mot désignant le même concept. Nous verrons un exemple de ce phénomène un peu plus tard. Les définitions ayant perdu de la précision sont également relativement rares, on en dénombre cinq. Par exemple, le dernier élément de la définition du mot **laparotomie** du dictionnaire de 1967, «*Incision chirurgicale de la paroi abdominale et du péritoine*», a été retiré, ce qui donne la définition écourtée «*Incision chirurgicale de la paroi abdominale*».

Notons que l'insertion d'une entrée dans une catégorie ne l'exclut pas d'une autre. Prenons comme exemple le cas particulier de l'entrée **leptospirose**, qui peut être classée dans trois catégories à la fois. On le définissait ainsi en 1967 : «*Maladie (fièvre, troubles du foie) due à un protozoaire en forme de spirale (le LEPTOSPIRE).*» En 1996, la définition était la suivante : «*Maladie infectieuse causée par des leptospires.*» L'ajout de l'élément «*infectieuse*» apporte des précisions sur le type de maladie dont il est question, alors que le retrait de la partie «*(fièvre, troubles du foie)*» enlève des précisions sur la façon dont se manifeste cette maladie. Enfin, le retrait de la partie décrivant les leptospires n'affecte pas le sens parce que la cause de la maladie est toujours mentionnée et que l'on retrouve l'information enlevée à l'entrée **leptospire**, qui a été ajoutée. Cet exemple nous permet de constater qu'il est parfois difficile d'évaluer une définition entière puisque plusieurs modifications touchant plusieurs éléments de sens peuvent ne pas avoir le même impact sur la définition globale.

L'ajout d'une définition est également survenu dans certains cas. À l'entrée **léser**, par exemple, le sens marqué «médecine» n'était pas défini dans l'édition de 1967, on ne faisait que lui indiquer des renvois. Il est défini par un synonyme dans l'édition de 1996, le mot **blesser**, qui faisait partie des renvois dans l'ancienne édition. On ne trouve que deux occurrences d'ajout d'une définition.

Le second facteur de modification des entrées touche les exemples, parmi lesquels nous incluons les citations illustrant l'emploi du mot-vedette ainsi que les cooccurrents. Sur les 60 entrées communes aux deux éditions, sept entrées ont connu l'ajout d'exemples et un total de huit exemples ont été ajoutés. Deux exemples ont été modifiés et deux autres ont été tout simplement remplacés. Notons à cet égard qu'un des exemples a été remplacé par une citation de Camus, ce qui va à l'encontre de la tendance croissante à puiser les exemples dans des textes spécialisés qu'ont

notée Jean-Claude Boulanger et Marie-Claude L'Homme (1991). Nous ne croyons cependant pas que ce seul cas soit représentatif de la situation en vigueur dans l'ensemble du dictionnaire. Quoi qu'il en soit, nous observons que l'ajout d'exemples est plus fréquent que leur suppression.

Nous constatons que la tendance pour les renvois analogiques est également à la hausse. Ainsi, six entrées se sont vues ajouter au moins un renvoi, et un total de 11 renvois ont été ajoutés. Un seul renvoi a été retiré, à l'entrée **leucome**, mais deux nouveaux renvois ont été ajoutés à la même entrée.

D'autres types de modifications ont également été notés : modifications des synonymes, de la graphie, des marques autres que celles de domaines, mais rien qui ne nous indique qu'une tendance ne se dessine à ces niveaux.

5. Conclusion

À la lumière des résultats obtenus lors de l'analyse, on constate une augmentation du nombre de mots marqués, ce qui confirme que la part accordée au vocabulaire spécialisé dans les dictionnaires de langue générale est de plus en plus grande.

Le nombre d'entrées de la médecine et des domaines connexes a par ailleurs également augmenté considérablement. Cependant, bien que ces termes aient subi une profonde transformation entre 1967 et 1996, celle-ci ne se reflète pas sur la proportion que ces termes occupent dans l'ensemble des termes marqués ou dans l'ensemble du corpus.

On note également, et ce malgré le rôle important que joue généralement l'emprunt à l'anglais dans l'enrichissement des vocabulaires, qu'en médecine, la majorité des nouveaux termes suivent la tradition et sont formés avec des radicaux latins ou grecs.

Nous avons également constaté une amélioration du traitement des termes de la médecine et des domaines connexes. En effet, l'analyse révèle que les entrées de l'édition de 1996 contiennent des définitions plus précises de même qu'un plus grand nombre d'exemples et de renvois.

Notre recherche ne nous permet cependant d'évaluer que de façon superficielle l'évolution de la terminologie de la médecine et des domaines connexes dans le *Petit Robert*. Par ailleurs, nous ne pourrions que présumer des causes de cette évolution. En effet, quelle part peut être attribuée à l'avancement des sciences et quelle autre à l'amélioration des méthodes lexicographiques ? Ce que l'on peut affirmer, cependant, c'est qu'à observer l'ensemble des entrées de la médecine et des domaines connexes ajoutées à l'édition de 1996 du *Petit Robert*, on voit bien que la langue médicale française est une langue bien vivante, qui fait preuve d'une grande créativité, même si, dans les communications des spécialistes de ces domaines, elle perd de plus en plus de terrain au profit de l'anglais.

Références

Monographies et articles

BÉJOINT, Henri (1988) : «Scientific and Technical Words in General Dictionaries», *International Journal of Lexicography*, vol. 1, n° 4, pp. 354-368

BOULANGER, Jean-Claude et Marie-Claude L'HOMME (1991) : «Les technolectes dans la pratique dictionnairique générale. Quelques fragments d'une culture», Monique C. Cormier et Jacques Lethuillier (dir.), «La terminologie dans le monde : orientations et recherches», *Meta*, vol. 36, n° 1, pp. 23-40.

WALTON, Caroline (1994) : *Les termes dans les dictionnaires généraux monolingues : 26 ans d'évolution dans le* Petit Robert *(1967-1993)*, mémoire de maîtrise, non publié, Montréal, Université de Montréal, VIII + 112 p.

Dictionnaires

REY-DEBOVE, Josette et Alain REY (dir.) (1996) : *Le Petit Robert. Dictionnaire de la langue française*, version électronique, Paris, Dictionnaires le Robert, sp.

ROBERT, Paul (dir.) (1967) : *Le Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Société du nouveau Littré, XXXII + 1968 p.

Quelques réflexions sur le traitement de lexies sémantiquement apparentées dans les dictionnaires bilingues

Sophie Campbell, Aline Francoeur et René Gemme
Université de Montréal

1. Introduction

Nul besoin d'être lexicographe ou féru de lexicographie pour remarquer que la façon de traiter et d'encoder les lexies dans un dictionnaire donné n'est pas toujours uniforme. Le manque d'uniformité devient plus flagrant encore lorsque l'on s'attarde au traitement des lexies sémantiquement apparentées. Qui plus est, les textes introductifs des dictionnaires, généralement avares de précisions, répondent rarement à nos questions sur le traitement et les modes d'encodage privilégiés dans l'ouvrage consulté. Dans le cadre de la présente étude, nous nous sommes intéressés à la problématique du manque d'uniformité de traitement, dans les dictionnaires bilingues, des lexies appartenant à un même champ sémantique. C'est donc le résultat d'observations préliminaires[1] que nous allons livrer par le biais de cet article.

1.1 Le corpus d'étude

Notre recherche a porté sur les six champs sémantiques suivants : les fruits, les langues, les légumes, les nationalités, les pays et les sports. Nous avons sélectionné entre 15 et 20 lexies de chacun de ces champs sémantiques et nous avons étudié le traitement qui en était fait dans la partie anglais-français de deux dictionnaires bilingues, à savoir le *Robert & Collins super senior* (RCSS), paru en 1995, et le *Dictionnaire Hachette-Oxford français-anglais / anglais-français* (OXHA), paru en 1994. Il

[1] L'un des auteurs de cet article, Sophie Campbell, étudiera cette problématique de façon plus approfondie dans le cadre de son mémoire de maîtrise.

s'agit, à notre connaissance, des deux dictionnaires bilingues anglais-français / français-anglais les plus récents sur le marché.

2. Les problèmes étudiés

Jusqu'à présent, nous avons pu identifier trois types d'incohérences de traitement dans les dictionnaires consultés. Le premier a trait au marquage des lexies, c'est-à-dire à l'attribution des marques d'usage en général, le deuxième porte sur l'utilisation d'indicateurs sémantiques et le troisième a trait à l'encodage des cooccurrents.

2.1 Le marquage des lexies

En consultant les dictionnaires de notre corpus, nous constatons que l'attribution de marques d'usage de tout ordre (domaines, registres, etc.) n'est pas toujours uniforme. L'exemple le plus manifeste que nous ayons pu relever se situe dans le champ sémantique des légumes; nous remarquons en effet que certaines lexies de ce champ sémantique portent une marque de domaine tandis que d'autres n'en portent pas. Comme on peut le constater dans le Tableau 1 ci-dessous, trois des 20 lexies étudiées dans ce champ sémantique portent une marque de domaine dans le RCSS, comparativement à huit dans le OXHA.

Tableau 1. Lexies du champ sémantique des légumes portant une marque de domaine dans les dictionnaires du corpus

LEXIE	RCSS	OXHA
artichoke		
asparagus		
beet		
cabbage		√
carrot		
cauliflower		√
celery		√
chicory		
courgette		
cucumber		√
eggplant		
leek		
lettuce	√	√
mushroom		√
pea	√	√
potato		√
radish		
spinach	√	
turnip		
zucchini		

2.1.1 L'exemple du OXHA

À première vue, nous nous sommes demandé pourquoi, dans le OXHA, on attribuait une marque de domaine à *cauliflower*, mais non à *beet* ou *radish*, par exemple. Ces trois lexies, toutes monosémiques, font pourtant l'objet d'articles comparables. Avant d'aller plus loin, il importe de mentionner quelles sont les marques de domaine relevées dans le OXHA pour les lexies du champ sémantique des légumes (Tableau 2).

Tableau 2. Marques de domaine attribuées à certaines lexies du champ sémantique des légumes dans le OXHA

LEXIE	MARQUE(S) DE DOMAINE
cabbage	Bot, Culin
cauliflower	Bot, Culin
celery	Bot, Culin
cucumber	Hort, Culin
lettuce	Bot, Culin
mushroom	Bot, Culin
pea	Bot, Culin
potato	Bot, Culin

Il s'agit principalement de deux marques, à savoir Bot pour botanique, et Culin pour culinaire. Alors que toutes les autres lexies portent la marque Bot, *cucumber* porte plutôt la marque Hort, pour horticulture. Doit-on comprendre que la culture du concombre est différente de celle du chou ? En fait, la marque Hort serait peut-être la plus appropriée pour les lexies de ce champ sémantique, la culture des légumes relevant effectivement de l'horticulture[2].

Nous avons cherché à comprendre ce qui pouvait justifier, dans un cas, la présence d'une marque de domaine et, dans un autre cas, l'absence d'une telle marque. Comme le fait remarquer Henri Béjoint (1988 : 360), il règne un certain flou sur la question de l'attribution des marques de domaine :

> «[...] the use of field labels in dictionaries is marked by a certain confusion : different dictionaries use different field labels; some dictionaries use labels for some scientific and technical words but not for all; some give labels to words that are not really specialized; some do not use labels at all, etc. [...]

[2] Le *Nouveau Petit Robert* (1993 : 1103) définit comme suit *horticulture* : «Branche de l'agriculture comprenant la culture des légumes, des fleurs, des arbres et arbustes fruitiers et d'ornement.» Quant au terme *botanique*, il est défini comme suit dans le même ouvrage (p. 243) : «Discipline qui regroupe l'ensemble des sciences végétales.»

> In fact, even the function of field labels in general dictionaries is not clear : sometimes, they seem to be there to enable the users to draw up lists of all the words that belong to the same domain; but most of the time they seem to be used by lexicographers only to make the specialized subsense stand out more clearly from a polysemous entry.»

Il est difficile de bien saisir la politique d'attribution des marques dans le OXHA, compte tenu que les textes introductifs de l'ouvrage sont muets sur la question. On n'y trouve en fait que la liste des marques, fondue dans la liste des abréviations et symboles.

À la lumière des exemples étudiés, il semble que la marque de domaine serve souvent à introduire les différents équivalents proposés et, ce faisant, permette aussi de distinguer les différents sens d'une lexie polysémique. C'est le cas pour trois des huit lexies marquées dans le OXHA, dont les articles ont été reproduits ci-dessous[3] :

> **cabbage** [...] *n* **1** Bot, Culin chou *m* ; **2°** GB injur (brain-damaged person) *personne réduite à l'état végétatif* ; **3°** GB (dull person) légume° *m*.

> **mushroom** [...] *n* **1** Bot, Culin champignon *m* [...] **2** (colour) beige *m* rosé.

> **pea** [...] *n* **1** Bot pois *m*; **2** Culin (also **green** ~) petit pois *m*.

Dans d'autres cas, la marque de domaine semble n'avoir pour utilité que d'indiquer l'appartenance du mot à un domaine de spécialité particulier. C'est le cas notamment lorsqu'elle est

[3] Par souci de concision, nous n'avons reproduit que les éléments de la microstructure pertinents à notre étude. Nous avons tronqué, par exemple, les informations de nature phonétique. Les troncations sont indiquées par les trois points entre crochets.

attribuée à des lexies monosémiques n'ayant qu'un seul équivalent français. Dans le OXHA, cinq des huit lexies marquées sont effectivement monosémiques et n'ont qu'un équivalent. À titre d'exemple, nous avons reproduit ci-après l'article correspondant à la lexie *celery*.

> **celery** [...] **I** Bot, Culin céleri *m*; **a stick/head of** ~ une côte/un pied de céleri; **braised** ~ céleris *mpl* braisés. [...]

Dans de tels cas, le principe guidant l'attribution des marques de domaine n'est pas clair. En fait, un tel principe existe-t-il ? L'attribution des marques de domaine se fait-elle de façon purement aléatoire ? Quoi qu'il en soit, il est clair que certaines incohérences règnent à ce niveau.

2.1.2 L'exemple du RCSS

Dans le RCSS, l'utilisation des marques de domaine est assez uniforme, suivant un principe énoncé dans les textes introductifs de l'ouvrage :

> «Les indications de domaine figurent dans les cas suivants :
> - Pour indiquer les différents sens d'un mot et introduire les traductions appropriées.
> - Quand la langue de départ n'est pas ambiguë, mais que la traduction peut l'être.» (p. XX)

Si l'on retourne au Tableau 1 (plus haut), on constate que seules trois des 20 lexies du champ sémantique des légumes étudiées portent une marque de domaine dans le RCSS. Il s'agit de *lettuce, pea* et *spinach* :

> **lettuce** [...] n (Bot) laitue f ; (Culin) laitue, salade f [...]
>
> **pea** [...] n (Bot, Culin) pois m [...]

spinach [...] n (plant) épinard m; (Culin) épinards

Ces exemples montrent que la ligne de conduite édictée dans les textes introductifs est généralement respectée. Dans le premier cas (*lettuce*), les marques de domaine introduisent les équivalents appropriés; en botanique, on utilise le mot *laitue*, tandis que dans le domaine culinaire, on utilise indifféremment *laitue* ou *salade*. Le deuxième exemple (*pea*) semble correspondre au deuxième cas de figure énoncé dans le paragraphe reproduit plus haut tiré du texte introductif du RCSS, c'est-à-dire un cas où *pea* n'est pas ambigu, mais que *pois* peut l'être. Finalement, le cas de *spinach* est particulièrement intéressant puisqu'ici, on distingue les deux sens du mot par le biais de deux moyens distincts : l'indicateur sémantique plant et la marque de domaine Culin. En fait, on peut se demander pourquoi on n'utilise pas simplement la marque de domaine Bot pour distinguer le premier sens, comme on le fait dans le cas de *lettuce*, par exemple. Cela nous amène à traiter du deuxième type d'incohérences observé, qui a trait à l'utilisation des indicateurs sémantiques.

2.2 L'utilisation des indicateurs sémantiques

Les indicateurs sémantiques pourraient être qualifiés de définitions partielles dans la plupart des cas. Il s'agit généralement de mots qui viennent préciser le sens du mot-vedette traité et qui s'utilisent surtout dans les articles des mots polysémiques.

2.2.1 L'exemple du OXHA

Dans les textes introductifs du OXHA, on aborde brièvement la question des indicateurs sémantiques comme suit :

> «Les catégories sémantiques et les nuances de sens sont différenciées par des indicateurs sémantiques et/ou des indicateurs de collocations et apparaissent selon un ordre qui donne la priorité aux sens les plus fréquents.» (p. XLI)

Dans bon nombre de cas, la fonction des indicateurs sémantiques semble très similaire à celle des marques de domaine. Il existe en effet de fréquents recoupements entre ces deux méthodes d'encodage. Reprenons le champ sémantique des légumes : nous avons vu, dans le Tableau 1, que huit des 20 lexies étudiées portaient une marque de domaine dans le OXHA. L'une des lexies non marquées constitue un cas intéressant. Il s'agit de *spinach*, dont l'article se présente comme suit :

> **spinach** [...] *n* **1** (plant) épinard *m* ; **2** ¢ (vegetable) épinards *mpl*.

Cet article ressemble étrangement à celui de *pea* que nous avons reproduit plus haut (paragraphe 2.1.1), à la différence près que dans le cas de *pea*, la distinction entre les deux acceptions du mot était faite à l'aide des marques de domaine Bot et Culin alors qu'ici, la distinction est faite par le biais des indicateurs sémantiques plant et vegetable. Ces indicateurs semblent donc jouer le même rôle que les marques de domaine mentionnées ci-dessus, et constituent de fait un moyen métalexicographique équivalent dans ce cas particulier.

On trouve un autre exemple explicite dans le champ sémantique des langues. Nous avons étudié 17 lexies de ce champ sémantique, toutes des lexies polysémiques qui désignent à la fois une langue et une personne d'une nationalité particulière. Il ressort de nos observations que dans le OXHA, on utilise indifféremment la marque de domaine Ling (pour linguistique) ou l'indicateur sémantique language pour préciser le sens correspondant à la langue (sens 2), par opposition au premier sens présenté, soit celui qui correspond à la personne. Le Tableau 3 résume la situation :

Tableau 3. Exemple d'utilisation des indicateurs sémantiques et des marques de domaine dans le OXHA

LEXIE	INDICATEUR SÉMANTIQUE (SENS 1)	INDICATEUR SÉMANTIQUE (SENS 2)	MARQUE DE DOMAINE (SENS 2)
Albanian	person	language	--
Bulgarian	person	--	Ling
Burmese	person	language	--
Chinese	native, inhabitant	language	--
German	person	--	Ling
Greek	person	language	--
Hungarian	person	language	--
Indonesian	person	language	--
Iranian	person	language	--
Italian	person	--	Ling
Japanese	person	--	Ling
Korean	person	--	Ling
Norwegian	person	language	--
Portuguese	native	--	Ling
Romanian	person	--	Ling
Russian	native	--	Ling
Vietnamese	person	--	Ling

Par ailleurs, comme nous l'avons mentionné plus haut, les 17 lexies figurant au Tableau 3 ont une deuxième acception : elles désignent une nationalité. Cette acception est dans tous les cas distinguée par un indicateur sémantique, comme on peut le voir dans le Tableau 3. Par contre, nous constatons que l'indicateur sémantique utilisé n'est pas toujours le même. En général, on utilise l'indicateur person; cependant, pour les lexies *Portuguese* et *Russian*, on a plutôt employé native. Finalement, dans le cas de *Chinese*, on a utilisé deux indicateurs : native et inhabitant.

De tels exemples nous amènent à nouveau à nous interroger sur les principes guidant les rédacteurs du dictionnaire. Sur quoi se base-t-on pour décider si l'on utilisera un indicateur sémantique ou

BEST COPY AVAILABLE

une marque de domaine, et vice versa ? Cela reste ambigu et, une fois encore, le manque d'uniformité dans le traitement est clairement mis en évidence.

2.2.3 L'exemple du RCSS

Pour sa part, le RCSS propose un traitement très uniforme des 17 lexies de notre corpus qui relèvent à la fois du champ sémantique des langues et de celui des nationalités en ce qui a trait à l'utilisation d'indicateurs sémantiques[4]. Dans tous les cas, on distingue le sens 2 (celui qui correspond à la langue) du sens 1 à l'aide de la marque de domaine Ling. Quant au sens 1, il n'est précisé par aucun indicateur sémantique, sauf dans le cas de *Romanian*, où l'on utilise l'indicateur sémantique person.

2.3 Le traitement des cooccurrents

La catégorie d'information encodée de la façon la moins cohérente demeure celle des cooccurrents. Nous parlons de cooccurrents du fait que les combinaisons lexicales observées sont faites de mots fréquemment utilisés ensemble. Une même combinaison lexicale peut être présentée comme une collocation dans un article de dictionnaire, et comme un mot composé dans un autre article, raison pour laquelle nous n'avons choisi ni l'un ni l'autre de ces deux termes, mais plutôt *cooccurrent*, terme qui nous semblait plus général.

[4] Il faut noter que la terminologie employée dans le RCSS est plutôt «indication d'emploi». L'indication d'emploi peut correspondre à des synonymes du mot-vedette, à des définitions partielles, à des indications d'ordre grammatical, etc. L'un des types d'indication d'emploi utilisé dans le RCSS semble toutefois correspondre à ce que le OXHA nomme *indicateur sémantique*.

2.3.1 La présentation des cooccurrents dans les dictionnaires

Voici les différentes façons dont les cooccurrents sont encodés dans les deux dictionnaires bilingues de notre corpus, en commençant par le OXHA. Nous avons reproduit un (ou des) article(s) pour illustrer chaque manière de présenter l'information. Une lexie de base (nom de sport par exemple) et son cooccurrent peuvent apparaître :

• Sous forme de mot composé, placé dans la nomenclature à sa place alphabétique normale :

> **hockey** [...] **1282** *n* **1** GB (also **field** ~) hockey *m*; **2** US (also **ice** ~) hockey *m* sur glace.
> **hockey player** *n* hockeyeur/-euse *m/f*, joueur/-euse *m/f* de hockey.

• Sous forme de mot composé, mais en sous-entrée :

> **volleyball** [...] **1282** **I** *n* volley(-ball) *m*.
> **II** *modif* [*match, court*] de volley(-ball); ~ **player** volleyeur/-euse *m/f*.

• Dans un groupe de mots composés à la suite de l'article du mot-vedette :

> **football** [...] **1282** **I** *n* **1** (game) GB football *m*; US football *m* américain; **to play** ~ jouer au football [...]
> **football: ~ coach 1692** *n* entraîneur *m* de football; ~ **coupon** *n* GB bulletin *m* de (participation au) loto sportif.

• Sous forme de collocation (indiquée par un actant, ou indicateur de collocation, selon la terminologie du OXHA, entre crochets à l'entrée du mot-vedette) :

> **tennis** [...] **1282** **I** *n* tennis *m*; **a game of** ~ une partie de tennis; **men's** ~ tennis *m* masculin.
> **II** *modif* [*ball, match, player, racket, skirt*] de tennis.

Dans le RCSS, une lexie de base et son cooccurrent peuvent apparaître :

• Sous forme de mot composé, placé dans la nomenclature à sa place alphabétique normale :

> **hockey** [...] **1** n **a** (Brit: also US **field hockey**) hockey m
> **b** (US: also Brit **ice hockey**) hockey m sur glace
> **2** COMP match, pitch de hockey
> **hockey player** n hockeyeur m, -euse f, joueur m, -euse f de hockey

• Sous forme de mot composé, mais en sous-entrée :

> **volleyball** [...] n volley(-ball) m ◆ **volleyball player** volleyeur m, -euse f

• Sous forme de collocation (indiquée à l'aide d'un actant à l'article du mot-vedette) :

> **tennis** [...] **1** n (NonC) tennis m ◆ **a game of tennis** une partie de tennis
> **2** COMP player, racket, club de tennis

Dans ce dictionnaire, les actants ne sont pas placés entre crochets. On les fait plutôt précéder de l'abréviation COMP pour *mots composés* (comme dans ce cas-ci), ou on les place dans l'article, à la suite des équivalents généraux du mot-vedette, comme dans le cas suivant :

> **orange** [...] **1** n orange f; (also **orange tree**) oranger m; (colour) orange m, orangé m [...]
> **2** adj (colour) orangé, orange inv; (taste) flavour d'orange; drink, liqueur à l'orange

La présence, dans certains cas, d'une section COMP nous a semblé étrange compte tenu que les textes introductifs du RCSS annoncent que les mots composés anglais figurent dans la nomenclature à leur place alphabétique normale.

2.3.2 Quelques exemples d'incohérences

Quoi qu'il en soit, dans les deux dictionnaires consultés, à l'intérieur d'un champ sémantique, on constate qu'un même cooccurrent est traité de manière différente selon qu'il accompagne une lexie de base ou une autre[5]. Nous avons relevé les discordances suivantes : d'abord, soit le cooccurrent apparaît, soit il n'apparaît pas; ensuite, quand il apparaît, on présente la combinaison formée avec la lexie de base soit comme un mot composé, soit comme une collocation; enfin, si on la présente comme un mot composé, on la fait apparaître soit à la nomenclature, soit en microstructure, ou encore, dans le cas du OXHA, dans un groupe de mots composés. Voyons, dans le domaine des sports, la façon de traiter le cooccurrent *player* :

[5] Bien sûr, les lexies de base que nous avons comparées sont de même type, par exemple, deux noms de sport, deux noms de légume, etc.

Tableau 4. Traitement de la combinaison *sport X player*

Traitement de *sport X player*	OXHA	RCSS
- comme mot composé en entrée à part	hockey player	hockey player football player rugby player soccer player squash player
- comme mot composé en sous-entrée	volleyball player	volleyball player
- dans un groupe de mots composés qui suit le *sport X noun* et le *sport X modifier*	football player	s.o.[6]
- *player* en actant pour	rugby soccer tennis squash polo	tennis
- *player* nulle part pour	baseball basketball golf handball badminton bowling	baseball basketball golf handball badminton bowling polo

Nous avons étudié une liste de 20 noms de sport, dont six ne s'utilisent pas avec le cooccurrent *player*; il reste donc 14 lexies de base. Comme on peut le voir dans le Tableau 4, dans le OXHA, la combinaison analysée constitue une fois une entrée à part (*hockey player*), apparaît une fois en sous-entrée (*volleyball player*), une fois dans un groupe de mots composés (*football player*), cinq fois en actant (pour *rugby*, *soccer*, *tennis*, *squash* et *polo*), et six fois, elle n'apparaît pas (pour *baseball*, *basketball*, *golf*, *handball*, *badminton* et *bowling*). De plus, il existe dans ce dictionnaire une note d'usage lexicale sur les *Games and sports* (voir annexe). Le OXHA décrit ce type de note comme suit dans les textes introductifs :

[6]Nous inscrirons *s.o.* pour *sans objet*.

> «Elles [les notes d'usage lexicales] renseignent le lecteur sur l'utilisation de certains termes. Leur objectif est de donner, sous une entrée générique (pays, langues, jours de la semaine, âge, date, etc.) l'essentiel des exemples de construction qu'on ne peut, faute de place, faire figurer sous chacun des mots spécifiques qui constituent cet ensemble générique.» (p. XVII)

On trouve dans cette note d'usage un exemple avec le cooccurrent *player*. Les 14 lexies de base traitées renvoient à cette note. L'information concernant ce cooccurrent apparaît donc en double dans huit cas. Cependant, deux de ces cas se justifient par des équivalents irréguliers.

Dans le RCSS, la combinaison *sport X player* constitue une entrée à part dans cinq cas (*hockey player*, *football player*, *rugby player*, *soccer player* et *squash player*), apparaît en sous-entrée dans un cas (*volleyball player*), en actant dans un cas (pour *tennis*) et nulle part dans sept cas (pour *baseball*, *basketball*, *golf*, *handball*, *badminton*, *bowling* et *polo*). Nous avons étudié d'autres cooccurrents dans le domaine des sports afin de nous assurer que le manque d'uniformité ne se limitait pas au mot *player*. Cela nous a permis de constater que le problème s'étend à toutes les combinaisons lexicales relevées. Voyons maintenant le cas du cooccurrent *match* ou *game* :

Tableau 5. Traitement de la combinaison *sport X match* ou *game*

Traitement de *sport X match* ou *game*	OXHA	RCSS
- comme mot composé en entrée à part	–	football game bowling match
- comme mot composé en sous-entrée	–	–
- dans un groupe de mots composés	football game	s.o.
- en actant pour	volleyball football (match) rugby tennis polo boxing	football (match) soccer boxing
- nulle part pour	hockey baseball soccer handball badminton bowling golf squash basketball	hockey baseball rugby tennis handball badminton golf squash polo volleyball basketball

De notre corpus, il reste cette fois 15 lexies de base qui peuvent s'employer avec les cooccurrents *game* ou *match*. Pour neuf d'entre elles dans le OXHA, on n'a pas retenu les cooccurrents en question. On ne les a pas retenus pour 11 d'entre elles dans le RCSS. Il semble qu'on ait en général jugé que la combinaison de mots formée avec la lexie de base n'était pas fortement lexicalisée puisqu'on l'a en effet traitée comme une collocation dans tous les cas, sauf ceux de *football game* dans les deux dictionnaires, et de *bowling match* dans le RCSS.

Le RCSS semble considérer non seulement que *football game* est plus lexicalisé que *soccer match* ou *boxing match*, mais

qu'il mérite une entrée à part. À la décharge du RCSS, on trouve l'explication suivante dans ses textes introductifs :

> «Dans la partie anglais-français, de manière générale, les composés, qu'il s'agisse de termes soudés (ex.: **blackbird**), comportant un trait d'union (ex.: **snow-capped**) ou constitués de plusieurs mots isolés (ex.: **pipe dream, land ownership**) sont traités en tant qu'entrées à part entière et figurent dans la nomenclature à leur place alphabétique normale.» (p. X)

Quant au OXHA, il a préféré présenter *football game* dans un groupe de mots composés. À première vue, absolument rien ne semble expliquer la différence de statut entre les mots apparaissant à la nomenclature de ce dictionnaire et ceux apparaissant dans un groupe de mots composés. Rien ne nous informe à savoir si ces derniers sont moins lexicalisés que les premiers.

Nous avons aussi examiné un autre champ sémantique pour nous assurer que le problème ne se limitait pas au domaine des sports. Voici un exemple de ce que nous avons observé dans le domaine des fruits :

Tableau 6. Traitement de la combinaison *fruit X tart* ou *pie*

Traitement de *fruit X tart* ou *pie*	OXHA	RCSS
- comme mot composé en entrée à part	apple pie	apple pie apple tart
- comme mot composé en sous-entrée	–	–
- dans un groupe de mots composés	–	so
- en actant pour	apple (tart) raspberry (tart) strawberry (tart)	cherry (pie) cherry (tart) raspberry (tart) strawberry (tart)
- nulle part pour	cherry pear peach lemon blueberry	pear peach lemon blueberry

Sur 15 noms de fruits, nous en avons retenu huit qui pouvaient être accompagnés des cooccurrents *tart* ou *pie*. Ces cooccurrents n'ont été mentionnés ni dans l'un ni dans l'autre des dictionnaires pour *pear, peach, lemon* et *blueberry*. On ne les a pas retenus non plus pour *cherry* dans le OXHA. La combinaison *fruit X tart* ou *pie* a été perçue comme une collocation dans la plupart des cas, et les exceptions traitées comme des composés sont sensiblement les mêmes dans les deux ouvrages, ce qui nous renforce dans l'idée répandue que les dictionnaires s'inspirent généralement les uns des autres.

3. Conclusion

Ces quelques observations nous ont permis de constater qu'il existe un manque d'uniformité flagrant dans le traitement des lexies d'un champ sémantique, et nous avons donc décidé de poursuivre la recherche. De plus, nous avons pu observer que la manière dont l'information est présentée dans le corps des

dictionnaires ne correspond pas toujours à ce qui est indiqué dans les textes introductifs, qui, de façon générale, ne sont d'ailleurs pas très détaillés. Nous avons émis quelques hypothèses quant aux raisons probables du manque d'uniformité dans les articles de dictionnaires : d'abord, les lexicographes n'utilisent pas toujours de corpus informatisé[7]; ensuite, ils ne traitent pas les lexies par champs sémantiques, méthode qui permettrait notamment de faire ressortir les irrégularités de la langue, donc, les éléments à traiter de façon plus approfondie; enfin, il ne semble pas y avoir de consensus sur la manière de traiter et de présenter une information donnée. Ce dernier problème est probablement dû au fait que les dictionnaires sont généralement élaborés selon l'ordre alphabétique; par conséquent, deux lexies sémantiquement apparentées pourront être traitées par des lexicographes différents, chacun d'entre eux victime, bien sûr, de sa subjectivité.

Nous croyons donc que des solutions s'imposent. D'abord, il serait souhaitable de travailler avec un corpus de façon à ne rien omettre de ce qui est en usage dans la langue, et de traiter les lexies par champs sémantiques pour que les articles d'un même domaine soient rédigés uniformément. Nous suggérons aussi une utilisation «intelligente» du corpus; en l'alliant au traitement par champs sémantiques, on pourrait par exemple éviter de relever seulement les «couples» de mots à la mode. Ensuite, nous croyons fermement que les choix faits durant l'élaboration du dictionnaire devraient être clairement indiqués dans les textes introductifs et surtout, *qu'ils devraient être respectés dans le corps du dictionnaire*. Enfin, l'utilisation de notes d'usage lexicales permettrait de traiter les régularités de la langue, ce que suggère le OXHA sans toutefois l'appliquer systématiquement. Du coup, on éviterait la double apparition de l'information, à condition bien sûr de ne pas la répéter, erreur qui peut coûter cher dans le cas d'un dictionnaire papier.

[7] Soulignons que le OXHA a été élaboré à l'aide d'un corpus informatisé.

Références

Monographies et articles

ANTOINE, Fabrice (1994) : «Un nouveau bilingue anglais-français (bis). Le dictionnaire Hachette Oxford», *Cahiers de lexicologie*, n° 65, pp. 183-196.

BÉJOINT, Henri (1988) : «Scientific and Technical Words in General Dictionaries», *International Journal of Lexicography*, vol. 1, n° 4, pp. 354-368.

BOULANGER, Jean-Claude (1994) : «L'aménagement du lexique spécialisé dans un dictionnaire de langue. Du prélexicographique au microstructurel», Pierre Martel et Jacques Maurais (dir.), *Langues et sociétés en contact. Mélanges offerts à Jean-Claude Corbeil*, Canadiana Romanica, vol. 8, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, pp. 253-268.

CANDEL, Danielle (1979) : «La présentation par domaines des emplois scientifiques et techniques dans quelques dictionnaires de langue», *Langue française*, n° 43, pp. 100-118.

MEL'ČUK, Igor, CLAS, André et Alain POLGUÈRE (1995) : *Introduction à lexicologie explicative et combinatoire*, Paris, Éditions Duculot, 256 p.

Dictionnaires

ATKINS, Beryl T. (dir.) (1995) : *Le Robert & Collins super senior, grand dictionnaire anglais-français/français-anglais*, Paris/Glasgow, Harper Collins Publishers/Dictionnaires Le Robert, 2 vol.

CORRÉARD, Marie-Hélène et Valerie GRUNDY (dir.) (1994) : *Le Dictionnaire Hachette-Oxford français-anglais/anglais-français*, Oxford/Paris, Oxford University Press/Hachette, LX + 1943 p.

Annexe

Note d'usage sur les jeux et les sports (OXHA, p. 1282)

Games and sports

With or without the definite article?

French normally uses the definite article with names of games and sports:

football	=	le football
bridge	=	le bridge
chess	=	les échecs *mpl*
marbles	=	les billes *fpl*
cops and robbers	=	les gendarmes et les voleurs
to play football	=	jouer au football
to play bridge	=	jouer au bridge
to play chess	=	jouer aux échecs
to play marbles or at marbles	=	jouer aux billes
to play cops and robbers or at cops and robbers	=	jouer aux gendarmes et aux voleurs
to like football	=	aimer le football
to like chess	=	aimer les échecs

But most compound nouns (e.g. saute-mouton, colin-maillard, pigeon vole) *work like this:*

hide-and-seek	=	cache-cache *m*
to play at hide-and-seek	=	jouer à cache-cache
to like hide-and-seek	=	aimer jouer à cache-cache

Names of other 'official' games and sports follow the same pattern as bridge in the following phrases:

to play bridge with X against Y	=	jouer au bridge avec X contre Y
to beat sb at bridge	=	battre qn au bridge
to win at bridge	=	gagner au bridge
to lose at bridge	=	perdre au bridge
she's good at bridge	=	elle joue bien au bridge
a bridge club	=	un club de bridge

Players and events

a bridge player	=	un joueur de bridge

but

I'm not a bridge player	=	je ne joue pas au bridge
he's a good bridge player	=	il joue bien au bridge
a game of bridge	=	une partie de bridge
a bridge champion	=	un champion de bridge
the French bridge champion	=	le champion de France de bridge
a bridge championship	=	un championnat de bridge
to win the French championship	=	gagner le championnat de France
the rules of bridge	=	les règles du bridge

Playing cards

The names of the four suits work like club *here:*

clubs	=	les trèfles *mpl*
to play a club	=	jouer un trèfle
a high/low club	=	un gros/petit trèfle
the eight of clubs	=	le huit de trèfle
the ace of clubs	=	l'as de trèfle
I've no clubs left	=	je n'ai plus de trèfle
have you any clubs?	=	as-tu du trèfle?
clubs are trumps	=	l'atout est trèfle
to call two clubs	=	demander deux trèfles

Other games vocabulary can be found in the dictionary at match, game, set, trick *etc.*

BEST COPY AVAILABLE

Les marques d'usage et le lexique des journaux québécois

Pierre Cardinal et Jean-Pierre Jousselin
Université du Québec à Hull

1. Introduction

Au cours d'une étude des usages lexicaux du français québécois, nous avons été frappés, il y a quelque temps, par le recours fréquent au vocabulaire marqué sociostylistiquement dans le discours journalistique québécois. Les marques dont nous parlons sont celles qu'on trouve dans les dictionnaires de référence usuels les plus employés au Québec, le *Nouveau Petit Robert* (1993) et le *Petit Larousse illustré* (1997).

Nous ne traitons, dans cet article, que de l'un des deux volets d'un phénomène qui, depuis sa description par Robert Galisson (1978), est connu sous le nom de *banalisation lexicale*. Élargissant le sens primitif de ce concept, nous dirons que la banalisation consiste à employer de façon neutre, usuelle, dans la langue courante des lexies (mots et locutions) qui, à l'origine, portaient des marques sociales (soutenu, familier, argotique, etc.) ou stylistiques (littéraire, plaisant, péjoratif, etc.) en restreignant l'usage à des situations ou à des contextes particuliers. Ces lexies marquées, signalées comme telles dans les dictionnaires, se divisent en deux séries. Celles qui relèvent de la série «supérieure», et celles qui appartiennent à la série «inférieure». Entre ces deux séries de lexies marquées se trouve la série des lexies non marquées ou banales. C'est le passage du marqué, «supérieur» ou «inférieur», au non marqué, ou banal, qui constitue le phénomène de banalisation sociostylistique en question. La banalisation peut donc se produire de haut en bas (du marqué supérieur au non marqué ou banal) : on parlera ici de banalisation descendante; ou de bas en haut (du marqué inférieur ou non marqué ou banal) : on parlera alors de banalisation ascendante. Nous ne traitons ici que de banalisation ascendante (du familier au banal, en particulier); en effet, la

banalisation descendante (ex. : œuvrer, résidence, époux/épouse, etc. employés comme synonymes banals de travailler, maison, mari/femme, etc.) est un phénomène moins évident, et pour le moment moins abondamment illustré, qui mérite, à notre avis, une étude à lui seul.

Nous ne sommes pas les premiers à avoir remarqué, en français québécois, le phénomène que nous nous proposons d'étudier. Dès 1969, dans leur mémoire à la Commission Gendron, des représentants de la Commission des écoles catholiques de Montréal avaient élaboré une tentative d'explication normative de ce comportement langagier (Bouthillier et Meynaud 1972 : 721). Récemment, Françoise Mougeon (1996 : 160-161), dans son ouvrage sur l'enseignement du français, a signalé que, en traversant l'Atlantique, des mots marqués dans le dictionnaire, comme *bouquin* et *refiler*, deviennent neutres.

Toutefois, la description du phénomène est compliqué par le manque de rigueur, et donc de fiabilité des dictionnaires. En effet, l'équipe du CNRS-INaLF, dirigée par Charles Bernet et Pierre Rézeau, souligne que les rédacteurs des dictionnaires sont trop peu attentifs aux situations de discours dans lesquels ils relèvent les mots qu'ils classent sous les étiquettes *arg.*, *fam.*, *pop.*, *par plaisant.*, *péj.*, *vulg.* Ces derniers signalent la nécessité de pousser plus loin l'étude et la description des usages du français quotidien afin d'en améliorer la description normative dans les dictionnaires (Bernet et Rézeau 1997).

2. Nature du phénomène constaté

2.1 Notre corpus

Les usages étudiés ont d'abord été relevés au cours de nos lectures quotidiennes de la presse québécoise, puis vérifiés systématiquement dans la base de données textuelles *Actualité*

Québec[1] pour contrôler l'ampleur éventuelle du phénomène. Pour certains mots, le calcul des occurrences idiolectales[2] est simple et évident, le logiciel effectuant lui-même le calcul du nombre total d'occurrences. Par contre, à cause de la polysémie des formes, des variantes formelles, des neutralisations contextuelles, etc., d'autres calculs ne peuvent se faire que par une méthode empirique nous donnant des résultats sans prétention d'exactitude absolue. Ces derniers ont tout de même le mérite de nous fournir rapidement des ordres de grandeur que ne peuvent nous donner nos simples observations quotidiennes.

2.2 Nomenclature

On trouvera en annexe la liste ouverte des mots et locutions marqués *fam.*, *très fam.*, *pop.*, *arg.*, *vulg.*, *péj.*, etc. dans les dictionnaires de référence faits à Paris, dont chacun sait, comme nous l'ont rappelé Hélène Cajolet-Laganière et Pierre Martel (1995 : 68), qu'ils ne décrivent rien d'autre que la norme du français de Paris, mots et locutions que nous avons relevés dans les journaux québécois employés dans des contextes montrant qu'ils sont utilisés de façon neutre et banale et que nous avons regroupés par catégorie syntaxique.

---

[1] Comme chacun le sait maintenant, *Actualité Québec* donne accès à l'ensemble des textes suivis, par tranche d'un an, des journaux suivants : les quotidiens *La Presse*, *Le Devoir*, *Le Soleil* et *Le Droit*, l'hebdomadaire *Voir* et le magazine d'information *L'Actualité*.

[2] Par occurrence idiolectale, nous entendons le nombre de documents dans lesquels un mot ou une locution est employé par un auteur. D'après notre expérience des journaux, ce n'est que tout à fait exceptionnellement qu'un texte journalistique a plus d'un auteur.

2.3 Contenu de la liste

D'après nos relevés, certaines lexies sont très fréquentes, c'est le cas de *s'amener* et *bagnole*, relevés plus de six cents fois, alors que d'autres ne l'ont été qu'une trentaine de fois ou moins. C'est le cas de *en avoir rien à cirer, potasser ses dossiers, se rincer l'œil, bécane, chiant, camelote* et *aubergine*. Ces deux derniers exemples nous permettent de faire une remarque de nature méthodologique sur l'avantage qu'il y a à utiliser de grandes bases de données informatisées. En effet, bien que nous ayons relevé manuellement la présence d'une occurrence de chacun de ces mots dans le journal, leur recherche dans *Actualité Québec* nous a permis de constater que ces mots ne sont pas d'usage courant en français québécois écrit, *camelote* (drogue) n'ayant été relevé qu'une fois et *aubergine* (agent contrôleur de stationnement) deux fois en douze mois. La mise à notre disposition de grandes bases de données textuelles commerciales, malgré les limites évidentes de celles-ci en utilisation scientifique, assure parfois également la justesse et la précision de la description objective de certains faits de langue.

2.4 Les données

La liste des usages que nous avons relevés dans les journaux jusqu'à présent ne constitue pas un inventaire exhaustif puisque nous continuons à en relever de nouveaux régulièrement. Les mots et locutions qui y figurent sont tous donnés comme marqués dans l'un des deux dictionnaires de consultation courante que sont le *Petit Larousse illustré* (PLI) (1997) et le *Nouveau Petit Robert* (NPR) (1993, année de la dernière refonte). En fait, seuls *en avoir rien à cirer* (s'en moquer), *péter de santé* et *aubergine* sont absents du PLI (1997) de même que sont donnés comme non marqués *farci de* dans le même dictionnaire ainsi que *mettre le paquet* et *pépin* dans le NPR (1993). On aura donc compris que toutes les autres lexies sont données comme marquées dans les deux dictionnaires.

Nous allons maintenant extraire de la liste quelques exemples que nous souhaitons commenter brièvement. Une première brève catégorie pourrait vraisemblablement être constituée de mots comme *s'amener, se retaper* et *engueulade* qui semblent avoir été employés depuis le début du siècle, d'après le témoignage du *Glossaire du parler français au Canada* (GPFC) (1968). Cette première série nous permet de faire état d'un fait qui est peut-être plus important qu'il ne paraît. Si ces mots figurent dans le GPFC (1968), c'est qu'ils ont été identifiés comme absents des dictionnaires de l'époque. Leur absence ne signifie pas pour autant que ce sont des canadianismes. En effet, les travaux de l'équipe de Charles Bernet et Pierre Rézeau tendent à montrer que les dictionnaires parisiens ont été trop peu attentifs aux situations de discours parlé dans lesquelles figurent les usages marqués, ce qui peut avoir pour conséquence que ces derniers sont soit décrits de façon incomplète, soit omis des dictionnaires. Peut-être faudrait-il donc ajouter à cette série *reluquer, saler, chier, virer qqn, faire des plats,* etc. qu'on trouve au GPFC (1968) dans des formes ou des sens apparentés aux usages contemporains *reluquer, salée (note salée), virer qqn, chiant* (adj.), *faire tout un plat de,* etc. relevés sans marques apparentes dans les journaux québécois.

Une deuxième catégorie est constituée de mots qui ne sont pas en concurrence, à première vue, avec des équivalents québécois marqués : c'est le cas des synonymes *cueillir / épingler / pincer* (au sens de «arrêter, appréhender») et de *se pointer.*

Dans une troisième catégorie, on trouve des mots et locutions qui font concurrence à leurs équivalents familiers québécois. C'est le cas, par exemple, de *job* au masculin par opposition à *job* plus spontanément féminin en français québécois. On trouve aussi *rigoler* qui, semble-t-il, fait plus chic qu'*avoir du fun.* Un troisième et dernier exemple dans cette catégorie est constitué par le duo *en avoir ras-le-bol / en avoir marre* par

opposition au trio *en avoir plein son casque / avoir son voyage / avoir son quota*.

Une quatrième catégorie regroupe un petit nombre de mots tronqués, toujours notés familiers dans nos deux dictionnaires, mais employés dans des contextes qui ne le sont pas dans des journaux québécois. Il s'agit de : *écolo, imper, indic, manif, pro, prof, proprio, resto*.

3. Essai d'explication

3.1 Hypothèse de travail

Au départ, nous croyions pouvoir rendre compte du phénomène étudié à partir de l'hypothèse de travail suivante : tout se passe comme s'il y avait valorisation des mots et expressions consignés dans «le dictionnaire», et par conséquent fréquente exclusion des lexies familières topolectales dans le vocabulaire employé par les journalistes québécois. Or, la complexité du phénomène qui s'est imposée à nous pendant la recherche nous a fait prendre conscience que nous devions nous orienter vers une typologie de travail plus diversifiée. Seul donc le recours à d'autres hypothèses pourrait rendre compte de l'ensemble de ce phénomène plus complexe qu'il n'y paraissait au départ. Comme nous n'en sommes pas encore à l'étape terminale de notre étude, cette typologie et certaines des interprétations que nous proposerons pour rendre compte des faits constatés présentent donc un caractère partiellement provisoire et doivent être prises comme des pistes de réflexion.

3.2 Propositions d'interprétation

La banalisation dans les journaux québécois de lexies marquées du point de vue sociostylistique dans les dictionnaires de

référence pourrait donc s'expliquer à partir des hypothèses suivantes :

3.2.1 L'attrait qu'exerce encore le mythe du «français de France» sur de nombreux locuteurs québécois.

3.2.2 La croyance, entretenue à l'école, suivant laquelle le «bon français» est consigné dans les dictionnaires et qu'un mot qui n'est pas dans le dictionnaire n'est pas français. Cette croyance, rappelée par Irène Belleau (1990 : 102), expliquerait partiellement l'absence des équivalents québécois marqués dans les journaux.

3.2.3 Le fait que les dictionnaires de référence considérés comme «crédibles» sont encore surtout européens (Simard 1990 : 31-32). On peut regretter ici que les récentes adaptations de deux dictionnaires français, le *Dictionnaire du français Plus*, pour Hachette, et le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, pour Robert, n'aient pas pu marquer différemment dans l'édition-adaptation québécoise les lexies qui, de toute évidence, ont un statut autre au Québec et au Canada.

3.2.4 La multiplication des contacts – en particulier après la guerre – facilités par les livres (romans policiers, dialogues romanesques familiers, etc.), les pièces du théâtre de boulevard, les émissions de télévision, le cinéma et par les échanges de voyage entre la France et le Québec (fréquents avec le développement du transport aérien après 1960) a favorisé l'emprunt, hors norme, de certains usages marqués hexagonaux, après banalisation, par ignorance de leur fonctionnement dans leur système normatif d'origine.

3.2.5 Le recours systématique, par les journalistes, à la richesse synonymique du lexique français, sans égard à la provenance ni aux éventuelles marques sociales ou stylistiques des usages retenus.

3.2.6 Le fait déjà signalé que les dictionnaires ignorent souvent ou traitent de façon incomplète le vocabulaire marqué.

3.2.7 Le fait que nous n'avons à notre disposition aucune étude décrivant la dynamique évolutive du lexique québécois : seule l'étude par tranche diachronique nous permettrait de voir si le statut sociostylistique interne, intracommunautaire de certains mots et locutions est passé du marqué au non marqué ou bien s'il était déjà non marqué dans des états de langue antérieurs.

3.2.8 Le fait, connu des spécialistes de l'emprunt, que celui-ci ne porte souvent que sur une partie de la dénotation du signe emprunté et que la langue emprunteuse n'a pas à tenir compte des connotations et marques des usages de la communauté prêteuse.

Pour conclure ces propositions d'interprétation, nous devons reconnaître que ce phénomène, complexe, de la banalisation lexicale ne peut probablement pas s'expliquer par les seules hypothèses avancées. Il nous semble plutôt relever d'un ensemble de causes dont nos hypothèses actuelles n'ont vraisemblablement pas épuisé la liste.

4. Conclusion

En conclusion de notre étude, nous souhaitons émettre deux vœux.

Que dans les études descriptives du vocabulaire réalisées sur des corpus français québécois, on accorde une attention particulière à la phraséologie, c'est-à-dire aux contextes dans lesquels s'insèrent les mots et locutions marqués : présence / absence d'italique ou de guillemets, emploi d'incises, recours au discours rapporté ou à toute autre marque matérielle montrant que le mot ou la locution n'est pas employé de façon banale du point de vue sociostylistique. À ces marques s'ajoutent des appréciations, peut-être plus subjectives, qui

concernent la familiarité du ton, dans l'ensemble du texte, et (ou) la familiarité du propos.

Que dans un éventuel dictionnaire général du français québécois et canadien, ses auteurs aient la possibilité de signaler – ou de ne pas le faire – ces écarts sociostylistiques entre l'usage québécois / canadien et l'usage décrit dans les dictionnaires de référence. Cette décision de signaler ou non ces écarts peut soit relever d'une prise de position éditoriale, soit tenir compte des changements apportés au marquage de ces mots et locutions, si les études en cours sur l'usage du «français quotidien», pour reprendre le terme de Charles Bernet et Pierre Rézeau (1997), devaient révéler un changement de leur statut social et stylistique en France, changement dont nous pourrions tenir compte au Québec, le cas échéant. Il est possible également que la publication prochaine des résultats des travaux de l'équipe du *Trésor de la langue française au Québec* change considérablement notre connaissance du lexique québécois et nos descriptions d'une certaine partie de celui-ci.

Références

Monographies et articles

BELLEAU, Irène (1990) : «L'enseignement du lexique au secondaire et les besoins lexicographiques actuels», Conseil de la langue française, *Dix études portant sur l'aménagement de la langue au Québec*, Québec, Éditeur officiel du Québec, pp. 87-130.

BERNET, Charles et Pierre RÉZEAU (1997) : *Présentation des usages et marges du français dans la seconde moitié du XX^e siècle*. http://WWW.CIRIL.FR/inalf.presentation/21a.HTM.

BOUTHILLIER, Guy et Jean MEYNAUD (1972) : «CÉCM : Mémoire adressé à la Commission d'enquête sur la situation de la langue française au Québec, Montréal, 1969», *Le choc des langues au Québec, 1760-1970*, Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. 719-725.

CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène et Pierre MARTEL (1995) : *La qualité de la langue au Québec*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 167 p.

GALISSON, Robert (1978) : *Recherche de lexicographie descriptive : la banalisation lexicale : le vocabulaire du football dans la presse sportive, contribution aux recherches sur les langues techniques*, Paris, Nathan, 432 p.

MOUGEON, Françoise (1996) : *Quel français parler ? Initiation au français parlé au Canada et en France*, Toronto, Éd. du Gref, XXIV + 197 p.

SIMARD, Claude (1990) : «Les besoins lexicographiques du milieu de l'enseignement du Québec», Conseil de la langue

française, *Dix études portant sur l'aménagement de la langue au Québec*, Québec, Éditeur officiel du Québec, pp. 25-51.

Dictionnaires

BOULANGER, Jean-Claude (dir.) (1993) : *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, 2e édition, Montréal, Dicorobert, XXXVII + 1273 p.

Le Petit Larousse illustré (1997) : Paris, Larousse, 1777 p.

POIRIER, Claude (réd.) (1988) : *Dictionnaire du français Plus. À l'usage des francophones d'Amérique*, Montréal, Centre éducatif et culturel inc., XXIV + 1856 p.

REY-DEBOVE, Josette et Alain REY (dir.) (1993) : *Le Nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, XXXV + 2490 p.

SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA (1968) : *Glossaire du parler français au Canada (1930)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, XIX + 709 p.

Annexe

Liste du vocabulaire marqué dans les dictionnaires de référence et couramment banalisé dans les journaux québécois

s'amener
arnaquer (escroquer, voler)
avoir la frite (être en forme)
en avoir marre
en avoir ras-le-bol
en avoir rien à cirer (s'en moquer)
se bidonner
coincer qqn (le mettre dans l'impossibilité d'agir, l'attraper, sens fig.)
craquer pour qqch., qqn
crécher (habiter,loger)
cueillir qqn (l'arrêter, l'appréhender)
dégoter (trouver, découvrir)
écoper (de)
épingler qqn (l'arrêter, l'appréhender)
être dans la dèche (manquer d'argent, être dans la misère)
faire tout un plat de qqch.
se grouiller
se marrer
mettre le paquet (n'épargner aucun effort)
péter de santé
pincer qqn (l'arrêter, l'appréhender)
se pointer
poireauter (attendre)
pondre un rapport
potasser ses dossiers (travailler, étudier)
refiler qqch. à qqn
reluquer (regarder avec attention, curiosité)
se retaper (se rétablir)
rigoler

roupiller (dormir)
se rincer l'œil
rouspéter
siroter
se taper qqch. (faire malgré soi)
trafiquer (altérer, falsifier)
virer qqn (le congédier)
zieuter ou zyeuter

écolo
imper
indic (délateur)
manif
pro
prof
proprio
resto

aubergine (agent contrôleur de stationnement)
bagnole
balade
bécane (vélo)
bisbille
bouffe
boulot
bouquin
camelote (drogue)
copain, copine
dope
engueulade
flic
flopée (grand nombre)
fric
fringues (vêtements)
frousse

job (masculin)
lascar (homme malin, débrouillard)
marmot
mec
paternel (père)
raclée
roupillon (somme, sieste)
truc
tuile (coup du sort)
tuyau (renseignement)

bidon (faux, truqué)
branché
chiant
dégueulasse
estomaqué
farci de
salé (note salée)
tonitruant

en douce
en quantité industrielle
par tête de pipe
à la vapeur
vachement

Problématique du marquage des emprunts de sens

Inès Escayola, Marie-Claude Lavallée, Sylvie Thiboutot,
avec la collaboration de Marie-France Langlois
Université de Sherbrooke

1. Introduction

Au problème que pose le marquage des mots et des sens dans les dictionnaires, des auteurs différents trouvent des réponses différentes, si bien que, d'un ouvrage à l'autre, le traitement d'un même mot peut varier sensiblement. Les anglicismes et leur traitement lexicographique ont fait l'objet d'un colloque, à Magog, en septembre 1991[1], et notre étude se situe dans le prolongement de la réflexion amorcée lors de ce colloque et lors de la Table ronde sur les marques lexicographiques[2] tenue à Montréal en novembre 1994. En effet, le problème du marquage des anglicismes avait été soulevé en ces deux occasions. Nous avons choisi de traiter du marquage des emprunts sémantiques, étant donné l'ampleur de la problématique du marquage en général, et puisque ce type d'anglicisme pose particulièrement un problème au Québec.

Avant d'aborder notre sujet proprement dit, nous croyons utile de préciser quelques-unes des notions auxquelles nous ferons référence tout au long de cet article. Tout d'abord, les termes *emprunt de sens* et *emprunt sémantique* seront utilisés pour désigner les anglicismes que l'on appelle aussi *faux amis* et parfois *calques*. C'est le type d'anglicisme qui consiste à attribuer à un mot de forme française un sens que possède un mot anglais de forme identique ou semblable, alors que le mot en question n'a pas ce sens en français. La forme tout à fait française de ces emplois les rend particulièrement difficiles à repérer dans les textes. Prenons par exemple l'adjectif

---

[1] Voir *Actes du colloque sur les anglicismes et leur traitement lexicographique. Communications, discussions et synthèses*, Québec, Gouvernement du Québec, 1994, 382 p.

[2] Actes à paraître.

versatile au sens anglais de «polyvalent; qui possède des talents variés, qui est doué dans plusieurs domaines»; ce mot en français signifie plutôt «inconstant». Par ailleurs, nous entendons par *marquage* l'ensemble des marques normatives et de registres de langue qui accompagnent un sens dans un ouvrage, peu importe que ces marques prennent la forme d'étiquettes ou de commentaires, qu'elles précèdent ou suivent immédiatement le sens ou qu'elles se trouvent à la fin d'un article, dans une remarque.

2. Méthodologie

2.1 Le projet du CATIFQ sur les emprunts et le choix du corpus de référence

L'étude que nous présentons ici a été faite à partir du dictionnaire électronique des emprunts du Centre d'analyse et de traitement informatique du français québécois (CATIFQ), projet mis sur pied en 1992. Ce dictionnaire a été élaboré à partir des 699 vocables marqués **anglicisme** tirés du corpus de langue orale qui a servi de base au *Dictionnaire de fréquence des mots du français parlé au Québec* (1992). À ces 699 anglicismes, l'équipe de recherche du CATIFQ a ajouté les anglicismes contenus dans les chroniques et répertoires de l'Office de la langue française du Québec, dans les deux dernières éditions du Colpron (1982 et 1994), dans le *Multidictionnaire des difficultés de la langue française* (Multi) de Marie-Éva de Villers (1992) et dans le *Dictionnaire des canadianismes* de Gaston Dulong (1989). Mentionnons que l'étiquette **anglicisme** attribuée aux mots n'a pas été remise en question : tout ce qui était qualifié d'anglicisme par l'un ou l'autre des ouvrages était sans discussion ajouté à la liste. L'équipe du CATIFQ a de plus procédé à certains ajouts : formes différentes, sens nouveaux et anglicismes courants qui ne figuraient dans aucun des ouvrages dépouillés.

Ce dictionnaire électronique contient 10 682 formes regroupées sous 4227 vocables. Une analyse de ces vocables a permis à l'équipe du CATIFQ de dresser, pour le repérage dans les textes, une typologie qui les a répartis en six catégories, dont celle des *mots simples français emprunts de sens*. Nous avons entrepris de procéder à une analyse systématique de cette catégorie d'anglicismes. Dans le cadre de cette étude préliminaire, nous en avons étudié 96 sur un total de 758. À ces 96 vocables sont associés 160 sens critiqués différents.

Nous avons cherché ces 160 sens critiqués dans un corpus de référence constitué de 13 dictionnaires et autres ouvrages, soit : deux dictionnaires usuels français, trois dictionnaires usuels québécois et huit ouvrages québécois de difficultés et répertoires d'anglicismes (voir la liste en annexe). Il s'agissait de vérifier si ces 160 sens critiqués figurent effectivement dans ces ouvrages et, le cas échéant, de relever les marques qui leur sont attribuées afin d'en évaluer la rigueur, la cohérence et l'uniformité, tant à l'intérieur d'un même ouvrage que d'un ouvrage à l'autre. Ce travail nous a en outre renseignées sur le jugement porté par les lexicographes et autres spécialistes de la langue sur les 160 sens critiqués.

2.2 Les propositions de la Table ronde sur les marques lexicographiques

Par ailleurs, nous avons aussi analysé les propositions faites au cours de la Table ronde de 1994 sur les marques lexicographiques afin de produire une synthèse des remarques, des critiques, des propositions et des commentaires faits par les experts présents à cette table ronde sur la question du marquage dans les dictionnaires, notamment en ce qui a trait aux registres de langue et aux marques normatives.

3. Résultats

3.1 Dépouillement du corpus de référence

La première étape de notre travail de dépouillement consistait à vérifier la présence des 160 sens critiqués dans l'ensemble des 13 ouvrages et à noter la manière dont chaque ouvrage marque chacun des sens. Nos premières observations concernent les dictionnaires usuels. D'emblée, nous avons pu constater que les emprunts de sens semblent être une catégorie d'anglicisme peu représentée dans les dictionnaires usuels, tant dans les dictionnaires de France que dans les dictionnaires du Québec. En effet, sur les 160 sens à l'étude, seulement 12 ont été retrouvés, critiqués ou non, dans l'un ou l'autre des deux dictionnaires usuels français, ou dans les deux. On en trouve un peu plus dans les dictionnaires usuels québécois, soit 58 sens, dont quatre seulement sont communs aux trois ouvrages[3].

Nous avons ensuite examiné la représentation de chacun des sens critiqués dans l'ensemble des 13 ouvrages. En ce qui concerne cet aspect de notre analyse, nous avons choisi de considérer les deux éditions du Colpron (1982 et 1994), que nous avons consultées comme un seul ouvrage. Voici le nombre de sens présents dans :

8 ouvrages ou plus	0
7 ouvrages	4
6 ouvrages	5
5 ouvrages	6
4 ouvrages	9
3 ouvrages	26
2 ouvrages	40

[3] Voir aussi CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène, MARTEL, Pierre et Michel THÉORET (à paraître) : *Des emprunts à l'anglais différents des deux côtés de l'Atlantique*, communication présentée dans le cadre du colloque Français du Canada - Français de France, Bellême, juin 1997.

1 ouvrage	63
0 ouvrage	7[4]

Nous avons d'abord constaté qu'aucun des emplois n'est critiqué (voire simplement présent) dans l'ensemble des ouvrages, ni même dans tous les ouvrages de difficultés et répertoires d'anglicismes. En outre, plus de 40 % des sens à l'étude sont absents des ouvrages consultés ou ne sont présents que dans un seul ouvrage. Notons par ailleurs que 80 % des sens critiqués à l'étude se retrouvent dans l'une ou l'autre édition du Colpron (1982 et 1994); ensuite, ajoutons que 21,25 % des sens à l'étude ne sont mentionnés *que* dans les Colpron (exemples : *dévoilement* «inauguration», *référer à* «concerner, traiter de», *spéculer* «conjecturer»); enfin, soulignons que 8,75 % des sens critiqués présents dans la deuxième édition du Colpron (1982) ont disparu de la troisième édition (1994) (exemples : *énumération* «recensement», *incidemment* «à propos», *résigner* «démissionner»).

3.2 Marques trouvées dans les ouvrages dépouillés

3.2.1 Les dictionnaires usuels québécois et français

Nous avons ensuite examiné les marques trouvées dans les ouvrages que nous avons dépouillés. En ce qui concerne les dictionnaires usuels de France, nous avons noté que, pour les quelques sens présents, le *Nouveau Petit Robert* (NPR) (1993) utilise davantage de marques et de combinaisons de marques que le *Petit Larousse illustré* (PLI) (1996) (par exemple, **d'après l'anglais, figuré et familier, d'après l'anglais mais conforme à l'étymologie)**. Ensuite, dans les dictionnaires usuels québécois, nous constatons des différences dans les marques utilisées et dans leur présentation. Par exemple, le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*

[4] Les sens qui ne se retrouvent dans aucun ouvrage font partie des ajouts effectués par l'équipe du CATIFQ.

(DQA) (1993) utilise souvent une ou deux autres marques en plus de la marque anglicisme (par exemple, **familier**) et place parfois dans une remarque, à la fin de l'article, la mention **emploi critiqué**. Quant à lui, le *Dictionnaire du français Plus* (DFP) (1988) n'utilise pas la marque **anglicisme**, mais plutôt une marque étymologique, placée à la fin de l'article. Par exemple, dans l'article du mot *abusif*, on indique – Bas latin. Abusivus; cependant, dans le corps de l'article, on trouve, avant le sens «qui maltraite (un enfant, un vieillard) [...]» l'indication suivante : **d'après l'angl. *Abusive* en parlant de qqn**. Il est difficile ici de déterminer au premier coup d'œil s'il s'agit d'une marque étymologique ou d'une marque normative, d'autant plus que la signification attribuée à ce genre de marque varie d'un ouvrage à l'autre. Enfin, une vingtaine des 160 sens critiqués à l'étude sont qualifiés de **canadianismes familiers ou folkloriques** dans le *Dictionnaire nord-américain de la langue française* (Bélisle 1979), tandis que 16 portent la marque **à proscrire**; cette marque est utilisée pour désigner tant les anglicismes que les formes dialectales, les archaïsmes, les barbarismes «et autres déviations de la langue de culture», selon les mots de Louis-Alexandre Bélisle.

3.2.2 Les ouvrages de difficultés

En ce qui concerne les ouvrages de difficultés et autres répertoires d'anglicismes, nous remarquons que la manière de marquer varie considérablement d'un ouvrage à l'autre. Dans sa deuxième édition (1982), Colpron classe les emprunts sémantiques sous **anglicismes de sens** et **locutions calquées**, tandis que dans la troisième édition (1994), un pictogramme (triangle inversé) indique qu'il s'agit d'un **anglicisme sémantique**. Quelquefois, il y a une marque entre parenthèses (**vieilli**, **archaïsme**) qui s'ajoute. Pour sa part, Robert Dubuc (1994) utilise souvent plusieurs marques telles : **à proscrire**, **impropriété**, **imprécision**, **anglicisme**, **mauvaise cooccurrence**, apposant parfois plusieurs de ces marques à un même mot. Dans le Multi (1992), on indique la plupart du temps qu'il s'agit d'un anglicisme et on donne un équivalent «correct». Quelquefois,

on se contente de marquer le mot **impropriété** ou on recommande de ne pas confondre avec d'autres mots, comme dans le cas de *diète* au sens de «régime amaigrissant» sans indiquer s'il s'agit d'un anglicisme. Gérard Dagenais (1984), quant à lui, nous livre d'assez longs commentaires; on y trouve des **il faut dire...**, **il ne faut pas dire...**, **sous l'influence de l'anglais, on donne fautivement...**, **abusivement**, le tout présenté sous forme de texte continu comportant aussi des remarques diverses et des renseignements de nature historique. Par ailleurs, Gaston Dulong (1989) fait suivre la marque étymologique **de l'anglais** de divers symboles signifiant «à proscrire», «à déconseiller», ou donnant des indications géographiques (par exemple : mot utilisé partout au Québec, ou seulement dans telle région).

3.3 Exemples de variations dans le traitement des mots

Outre le nombre élevé de marques et de combinaisons de marques utilisées dans les dictionnaires répertoriés, le dépouillement de ces ouvrages nous a permis de déceler nombre d'exemples de traitement différent et de diversité des marques d'un ouvrage à l'autre. Mentionnons tout d'abord que nous avons recensé 17 sens critiqués dans certains ouvrages et ne portant pas de marques dans d'autres ouvrages (exemples : *challenge* «épreuve sportive», marqué **anglicisme** dans le NPR (1993) et accepté dans le PLI (1996), le DFP (1988), le Bélisle (1979) et le Multi (1992); ou *nettoyeur* «produit détersif», marqué **canadianisme familier ou folklorique** dans le Bélisle, **anglicisme sémantique** dans les deuxième et troisième éditions du Colpron, **il ne faut pas dire...** dans Dagenais (1984) et accepté dans le DQA (1993), ce qui dénote une certaine variation dans le traitement d'un ouvrage à l'autre. De même, on compte 20 sens critiqués dans certains ouvrages et portant d'autres types de marques dans d'autres ouvrages (marques de registre de langue, marques topolectales, marques indiquant le domaine dans lequel le sens est utilisé, etc.) (Exemples : *tuile* «carreau», marqué **couramment** dans le DQA (1993); *niche* «créneau», marqué

économie dans le PLI (1996); *motion* «geste du lanceur au baseball», marqué **baseball et balle-molle** dans le DQA (1993)).

Nous avons aussi relevé des contradictions entre différents ouvrages dans le traitement d'un même sens critiqué, qui se retrouvera non marqué dans un ouvrage, marqué **anglicisme** dans un autre et traité comme une impropriété dans un troisième. Prenons l'exemple du mot *malle* au sens de «poste, courrier», **anglicisme familier** dans le DQA (1993), **familier ou vieilli** dans le DFP (1988), **canadianisme familier ou folklorique** dans Bélisle (1979), **anglicisme sémantique et archaïsme** dans la troisième édition du Colpron (1994), **anglicisme sémantique** dans la deuxième (1982), **anglicisme** dans le Multi (1992), **anglicisme *et non* archaïsme** dans Dagenais (1984), **à proscrire** dans Dulong (1989) et **anglicisme** dans Laurin (1975). Mentionnons un autre exemple : le cas de *abuser*, «maltraiter une femme d'une manière indécente ou sexuellement, en profitant d'une supériorité physique ou d'une autre forme de domination que l'on a sur elle». Cet emploi est accepté dans le NPR (1993) et dans le PLI (1996), est marqué **anglicisme** dans le DQA (1993), **anglicisme sémantique** dans la troisième édition du Colpron (1994) et est précédé de **d'après l'anglais** dans le DFP (1988).

Dans le cadre de notre analyse, nous avons donc pu nous rendre compte de la diversité des marques utilisées, non seulement d'un dictionnaire à l'autre, mais également à l'intérieur d'un même ouvrage. Toutes ces variations dans la manière de marquer ne peuvent manquer d'être une source de confusion pour les utilisateurs et utilisatrices de ces ouvrages de référence.

3.4 Propositions tirées des actes de la Table ronde sur les marques lexicographiques

Devant les résultats obtenus, la question reste entière : comment marquer les mots du dictionnaire, en particulier les anglicismes de sens ? À l'occasion de la Table ronde sur les marques

lexicographiques de 1994, nombre de remarques et de suggestions ont été notées. Une synthèse des actes de cette table ronde a permis de relever les commentaires suivants pertinents à notre étude[5].

3.4.1 Remarques et mises en garde

> Il faut notamment mettre fin à la confusion entre l'emprunt à l'anglais (un constat historique) et l'anglicisme (un jugement normatif). Qu'on le veuille ou pas, un dictionnaire de langue à l'école, dans la famille ou au bureau est un outil normatif; il est important qu'il ne soit pas que cela, mais il doit être aussi cela. (Gadbois 1994 : 8)

> [...] il faut repousser l'envie de faire apparaître des marques normatives dans le ou les dictionnaires. [...] le dictionnaire doit être une ressource, non un instrument d'orientation ou de pression linguistique. (Bibeau 1994 : 2)

3.4.2 Propositions

> Le recours à une marque qui relève du discours descriptif comme *emploi critiqué*, qui est du reste déjà en usage pour qualifier les divers types d'écarts observés, pourrait être une solution à envisager dans le cas des dictionnaires de langue. (OLF 1994b : 44)

> Cette marque que nous proposons serait : **de l'anglais**; on pourrait y ajouter, selon le besoin et suivant l'idéologie du lexicographe, une marque de nature

[5] Le dépouillement des actes de la Table ronde sur les marques lexicographiques a été effectué par Marie-France Langlois, étudiante à la maîtrise en rédaction-communication à l'Université de Sherbrooke.

> normative comme *emprunt accepté, emprunt critiqué, (mot, sens ou emploi) critiqué,* ou *à éviter,* ou *à rejeter,* suivie éventuellement de la forme à retenir. (OLF 1994b : 33)

> Comme pour les anglicismes, la nécessité de marquer les écarts à la norme [elle propose l'emploi d'un astérisque] et de proposer les formes correctes s'impose pour bon nombre de locuteurs québécois. (Villers 1994 : 7)

> Dans le cas d'un mot étranger, il convient de mentionner l'origine, de discuter de cet emprunt et le cas échéant, de fournir les dérivés. Exemple : rock et rockeur, de l'anglais rock'n roll. (MEQ 1994 : 21)

Force nous est de constater l'absence d'un consensus quant à la manière de marquer, voire quant à l'intérêt même de marquer les emplois critiqués, même si la majorité des intervenants prônaient le marquage des anglicismes et autres formes critiquées.

4. Conclusion

Notre recherche nous amène à constater que le système de marquage retenu par les lexicographes et utilisé dans un dictionnaire doit être simple, cohérent et soutenu par une méthodologie rigoureuse. Ce système doit en outre comporter un nombre limité de marques, bien explicitées au début de l'ouvrage et appliquées rigoureusement et de manière uniforme tout au long de celui-ci.

Notre analyse soulève un certain nombre de questions importantes : Qu'est-ce qui fait qu'un emprunt de sens à l'anglais est accepté et qu'un autre ne l'est pas ? Quels anglicismes sémantiques devront être intégrés dans les futurs dictionnaires usuels du français québécois ? Certains éléments de réponse ressortent de notre étude. La fréquence d'utilisation dans les corpus de données textuelles nous

semble un critère important d'intégration d'un mot ou d'un sens dans un dictionnaire, car elle nous renseigne sur l'emploi d'un mot selon les types de discours dans lesquels on le retrouve. De fait, en balayant la Banque de données textuelles de Sherbrooke à partir de la liste des 160 sens critiqués, nous avons trouvé des sens critiqués dans certains ouvrages, mais absents des corpus, de même que des sens critiqués dans certains ouvrages et très fréquemment utilisés dans le corpus, et ce, dans des textes de niveau très soigné.

Le nombre et les types de critiques faites par les lexicographes et autres spécialistes sont d'autres facteurs à considérer, car cela nous renseigne sur les jugements déjà portés sur ces emplois. La fiabilité et l'impact des auteurs de même que la rigueur des ouvrages sont également à considérer.

Enfin, notre étude a montré la dispersion des sens critiqués selon les ouvrages; ce qui nous amène à faire une constatation importante : la nomenclature diffère sensiblement d'un ouvrage à l'autre, du moins en ce qui touche les emprunts de sens. Rappelons que plus de 40 % des 160 sens critiqués que nous avons étudiés sont absents des ouvrages de notre corpus ou ne sont présents que dans un seul d'entre eux.

Il faudrait donc revoir la nomenclature des ouvrages en ce qui concerne ce type de difficulté langagière afin d'effectuer le traitement et le marquage de ces difficultés, dans un souci de rigueur et de clarté pour l'usager et l'usagère. Et dans cette optique, l'emploi de vastes corpus de textes reflétant différents types de discours nous semble fondamental.

Références

Monographies et articles

BEAUCHEMIN, Normand, MARTEL, Pierre et Michel THÉORET (1992) : *Dictionnaire de fréquence des mots du français parlé au Québec*, New York, Peter Lang, 767 p.

BIBEAU, Gilles (1994) : «Les marques lexicographiques dans les dictionnaires», communication présentée lors de la *Table ronde sur les marques lexicographiques*, Montréal, novembre 1994, 3 p. (actes à paraître).

GADBOIS, Vital (1994) : «Les marques d'usage en lexicographie pour les étudiants et les étudiantes du collégial québécois», communication présentée lors de la *Table ronde sur les marques lexicographiques*, Montréal, novembre 1994, 10 p. (actes à paraître).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC (1994) : «Le choix d'un dictionnaire», communication présentée par Arlette Niedoba lors de la *Table ronde sur les marques lexicographiques*, Montréal, novembre 1994, 61 p. (actes à paraître).

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1994b) : «Les marques lexicographiques», communication présentée sous la direction de Louis-Jean Rousseau lors de la *Table ronde sur les marques lexicographiques*, Montréal, novembre 1994, 49 p. (actes à paraître).

VILLERS, Marie-Éva de (1994) : «Les marques lexicographiques : des points de repère essentiels pour l'usage des mots», communication présentée lors de la *Table ronde sur les*

marques lexicographiques, Montréal, novembre 1994, 7 p. (actes à paraître).

Annexe

Corpus de référence

BÉLISLE, Louis-Alexandre (1979) : *Dictionnaire nord-américain de la langue française*, Montréal, Beauchemin, 1196 p.

BOULANGER, Jean-Claude (dir.) (1993) : *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, 2e édition, Saint-Laurent, Dicorobert, XXXVII + 1273 p.

COLPRON, Gilles (1982) : *Dictionnaire des anglicismes*, Laval, Beauchemin, 199 p.

DAGENAIS, Gérard (1984) : *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada*, Québec, Éditions françaises, 522 p.

DUBUC, Robert (1994) : *En français dans le texte*, Brossard, Linguatech, 264 p.

DULONG, Gaston (1989) : *Dictionnaire des canadianismes*, Montréal, Larousse, 461 p.

FOREST, Constance et Louis FOREST (1994) : *Le Colpron : le nouveau dictionnaire des anglicismes*, Laval, Beauchemin, 289 p.

LAURIN, Jacques (1975) : *Corrigeons nos anglicismes*, Montréal, Les Éditions de l'homme, 179 p.

Le Petit Larousse illustré (1996) : Paris, Larousse, 1795 p.

POIRIER, Claude (réd.) (1988) : *Dictionnaire du français Plus. À l'usage des francophones d'Amérique*, Montréal, Centre éducatif et culturel, XXIV + 1856 p.

REY-DEBOVE, Josette et Alain REY (1993) : *Le Nouveau Petit Robert, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Le Robert, XXXV + 2490 p.

VILLERS, Marie-Éva de (1992) : *Multidictionnaire des difficultés de la langue française*, 2e édition, Montréal, Éditions Québec-Amérique, XXI + 1324 p.

Ouvrages de l'Office de la langue française rassemblés pour cette étude :

BISSON, Monique, CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène et Normand MAILLET (1989) : *Guide linguistique à l'intention des imprimeurs*, Québec, Publications du Québec, 132 p.

CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène (1988) : *Le français au bureau*, 3e édition, Québec, Publications du Québec, 268 p.

CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène et Noëlle GUILLOTON (1989-1990) : *Projet Alex, recueil de chroniques et de jeux-chroniques linguistiques*, Montréal, Office de la langue française.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1988-1991) : *Bloc-notes*, Bulletins linguistiques, Montréal, Gouvernement du Québec.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (Chroniques de 1989, 1990, 1991) : *Et les mots pour le dire...*, Gouvernement du Québec.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1990) : *Répertoire des avis linguistiques et terminologiques*, 3[e] édition, Québec, Publications du Québec, 251 p.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1994a) : *Recueil de chroniques linguistiques*, Saint-Laurent, Dicorobert, 148 p.

Étude comparative des particularités lexicales du français et de l'anglais au Canada[1]

Chantale Grenon-Nyenhuis et Catherine Ouimet
Université de Montréal

Le français et l'anglais ont évolué d'une façon qui leur est propre en Amérique du Nord. Au Canada, les locuteurs ont adapté ces langues de façon à répondre à leurs besoins langagiers quotidiens. Ces particularités, qui diffèrent selon qu'il s'agit de l'anglais ou du français, sont connues sous l'appellation «canadianismes». Un canadianisme est tout fait de langue propre au français ou à l'anglais utilisés au Canada. Il s'agit, pour les besoins de notre étude, de canadianismes lexicaux (donc de mots ou de sens qui ne se retrouvent pas ailleurs). Nous n'avons ainsi pas tenu compte de la syntaxe, de la phonétique ou de l'orthographe. De plus, il s'agit de mots dont le sens est connu dans l'ensemble des régions francophones ou anglophones du pays. Il n'y a donc pas de mots qui appartiennent au vocabulaire d'une région en particulier (par exemple Terre-Neuve, la Gaspésie ou le Lac-Saint-Jean).

Notre étude vise à comparer, du point de vue lexical, certains aspects de l'anglais et du français canadiens. Pour ce faire, nous débuterons par un très bref historique de l'évolution des deux langues. Ensuite viendra une description de l'élaboration de la nomenclature utilisée pour cette étude. Puis, nous présenterons le corpus journalistique qui a servi à l'attestation des unités lexicales analysées. Enfin, nous exposerons les résultats de notre comparaison ainsi que les conclusions que nous en avons tirées.

---

[1] Cette étude et le mémoire de maîtrise aux fins desquelles elle a été réalisée ont été subventionnés par le Fonds pour la Formation de Chercheurs et l'Aide à la Recherche (FCAR).

Notre étude se sert des données du projet de *Dictionnaire bilingue canadien* (DBC) et elle a été réalisée aux fins d'un mémoire de maîtrise (Grenon-Nyenhuis, 1997).

1. Historique de l'évolution des deux langues

1.1 Français

Jean-Denis Gendron (1986 : 90-92) identifie trois périodes dans le développement de la langue française au Québec. La première s'étend de 1608 (le début de la colonie) jusque vers 1800. Il la décrit comme une phase de liberté dans le développement linguistique. Cette phase a surtout été marquée par les emprunts aux langues amérindiennes et par l'«uniformisation de la langue». Les Français qui arrivaient en Amérique remarquaient les différences, mais les Canadiens semblaient dépourvus de toute conscience linguistique.

La deuxième période couvre les 160 ans qui séparent 1800 et 1960. Il semble qu'il se produit alors une provincialisation et une anglicisation de la langue. Une conscience linguistique apparaît à cette époque. Les Canadiens développent un sentiment de culpabilité linguistique, d'aliénation envers la langue de Paris. Comme solution à ce problème, on prône une tradition puriste qui vise à «rectifier» la langue, à la mettre au diapason de la langue hexagonale.

Finalement, la troisième période s'étend de la Révolution tranquille à nos jours. La conscience linguistique est toujours présente, mais l'optique a changé : on assiste à un effort concerté pour libérer le français de l'anglais et, de plus en plus, un sentiment d'affirmation et d'autonomie linguistique vis-à-vis de la langue de Paris prévaut. La culpabilité linguistique qui avait donné le ton aux décennies précédentes commence à diminuer.

En raison de circonstances historiques et politiques, les francophones ont été isolés jusque dans les années 1960, non seulement géographiquement, mais économiquement, politiquement et socialement, du reste du Canada et de l'Amérique du Nord. Ils ont également été isolés de la France sur les plans géographique, linguistique et par simple manque d'intérêt de la part de la mère-patrie.

1.2 Anglais

Il est clair que la situation n'est pas du tout la même au Canada anglais. Sur un continent où l'anglais règne en roi et maître depuis deux siècles, la survie de la langue n'est définitivement pas un sujet d'inquiétude. En fait, en ce qui concerne l'anglais canadien, il semble que le grand débat ait trait à son existence même plutôt qu'à sa valeur. Contrairement au français canadien, qui a dû survivre sans vraiment avoir de contact avec sa source, l'anglais canadien a continuellement été influencé par l'anglais britannique et l'anglais américain, à un point tel que pendant longtemps, l'on n'admettait même pas qu'il puisse exister une entité appelée «anglais canadien». On reconnaissait que l'anglais canadien possédait des caractéristiques de l'anglais britannique et de l'anglais américain, mais on ne lui reconnaissait pas un développement qui lui était propre.

Cette influence n'a pas été que linguistique; elle s'est fait sentir à plusieurs niveaux, notamment aux niveaux politique et social en raison de la proximité géographique des États-Unis et des liens étroits que le Canada a entretenus avec la Grande-Bretagne. Selon la perception de chacun, certaines caractéristiques britanniques ou américaines seront valorisées. Au fil des ans, il s'est dégagé une variété typiquement canadienne d'anglais; toutefois, étant donné la superficie du Canada, il serait illusoire de croire qu'une seule forme d'anglais canadien existe.

2. Constitution de la nomenclature

2.1 Canadianismes français

La liste des canadianismes français traités par le DBC a été constituée en comparant des ouvrages québécois à des ouvrages hexagonaux. Du côté québécois, les documents qui ont été utilisés sont le *Dictionnaire du français Plus* (PLUS), le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* (DQA), le *Multidictionnaire des difficultés de la langue française* (Multi) et *Richesses et particularités de la langue écrite au Québec* (RP). À l'occasion, un recueil de termes du domaine sportif et le *Livre des expressions québécoises* ont aussi été utilisés. De plus, les fiches et les documents du *Trésor de la langue française au Québec* ont été d'une très grande utilité lors de la conception de la nomenclature.

Le PLUS est un dictionnaire québécois à base hexagonale. En plus de la nomenclature franco-française, on y retrouve 4 000 unités lexicales typiquement québécoises, sur un total de 62 000 unités. Quant au DQA, on évalue à 10 % de sa nomenclature les unités lexicales québécoises, soit environ 4 000 sur un total de 40 000 articles.

Le Multi porte un regard puriste sur la langue utilisée au Québec, relevant comme inadéquats certains termes qui sont pourtant d'un usage assez fréquent. Finalement, RP a été constitué à partir d'un corpus de sources littéraires des années 1930 jusque vers 1973. Certains des exemples qu'on y retrouve sont fortement joualisants.

La nomenclature de ces ouvrages a été comparée à celle du *Nouveau Petit Robert*, du *Petit Larousse illustré* et du *Lexis*. Les unités lexicales qui figuraient dans les dictionnaires québécois et non dans les dictionnaires hexagonaux, et qui faisaient l'objet d'une fiche au *Trésor de la langue française au Québec* ont été retenus.

2.2 Canadianismes anglais

La méthodologie suivie pour établir la liste des canadianismes anglais n'est pas tout à fait la même que pour les canadianismes français. Dans ce cas, on a comparé la nomenclature de dictionnaires canadiens à celle de dictionnaires américains. Les dictionnaires qui ont été utilisés sont le *Gage Canadian Dictionary*, le *Penguin Canadian Dictionary* et le *Funk & Wagnalls Canadian College Dictionary*. Ce dernier est la version canadienne d'un dictionnaire américain.

La nomenclature de ces dictionnaires a été comparée à celle du *Random House Dictionary of the English Language* et celle du *Random House Webster's College Dictionary*. Tous les canadianismes qui figuraient dans au moins deux dictionnaires ont automatiquement été retenus. Seuls ceux qui n'apparaissaient que dans l'un des dictionnaires ont fait l'objet de recherches dans un corpus. De ce nombre, n'ont été retenus que ceux qui s'y retrouvaient avec une certaine fréquence.

3. Corpus de textes journalistiques

Aux fins de notre travail, nous avons eu recours à un corpus de textes journalistiques informatisé nommé TEXTUM. Cette base de données textuelles a été mise sur pied, entre autres, par M. Jean Baudot, alors professeur à l'Université de Montréal. Elle fait partie des outils de travail au *Dictionnaire bilingue canadien* et elle comporte 310 millions de mots. Ces mots proviennent de textes de langue française ou anglaise.

3.1 Langue française

En ce qui concerne le français québécois, TEXTUM est composé d'articles de quotidiens tels que *La Presse* (sept. 1989 à fév. 1990 et 1993), *Le Soleil* de Québec, *Le Droit* d'Ottawa, la

revue *L'Actualité* et le journal *Voir* (tous de l'année 1993). TEXTUM comprend également 21 ouvrages des années 1991 et 1993 de l'éditeur Leméac et, pour ce qui est du français technique et scientifique, le corpus permet de consulter des textes d'*Interface*, revue de l'Acfas.

3.2 Langue anglaise

TEXTUM est composé par ailleurs de textes de langue anglaise. Pour l'anglais canadien, il compte parmi ces derniers : *The Gazette* (mars à mai 1989 et 1993), *Ottawa Citizen*, *Toronto Star*, *The Daily News* (Halifax), *The Calgary Herald* et *The Vancouver Sun* (tous de 1993). Nous avons aussi accès à des textes canadiens de tous genres (romans, journaux, textes scientifiques, etc.) provenant de The Strathy Language Unit de l'Université Queens. Enfin, TEXTUM comporte également la revue mensuelle *The Canadian Geographic* (1993, 1994 et huit mois de 1995).

3.3 Dépouillement du corpus journalistique

3.3.1 Langue française

Pour notre travail, en ce qui concerne les canadianismes de langue française, nous avons consulté ce corpus (*La Presse*, *Le Soleil*, *Le Droit*, *L'Actualité*, *Voir*, les textes des éditions Leméac et *Interface*). Nous avons choisi, parmi la liste des canadianismes mentionnée plus tôt, les mots des lettres «d», «f» et «s». En consultant le corpus, notre objectif était d'obtenir une attestation de ces différents canadianismes échantillonnés.

3.3.2 Langue anglaise

Dans le cas des canadianismes de langue anglaise, nous avons également dépouillé ce corpus (*The Gazette*, *Ottawa Citizen*, *Toronto Star*, *The Daily News*, *The Calgary Herald*, *The Vancouver*

Sun, les textes de l'Université Queens et *The Canadian Geographic*). Nous avons effectué nos recherches à partir des mêmes lettres, soit «d», «f» et «s». Encore une fois, il s'agissait d'attester l'utilisation des canadianismes.

4. Résultats de l'étude comparative

Par souci de concision, nous avons choisi de n'aborder que trois aspects de la question, soit : la proportion des canadianismes dans chaque langue, les types d'unités lexicales que représentent ces canadianismes et, finalement, le niveau de langue auquel ils appartiennent.

4.1 Analyse des résultats

4.1.1 Proportion des canadianismes dans chaque langue

Pour la lettre «d», en français, on compte 164 canadianismes, contre 30 en anglais. Pour la lettre «f», le français comporte 327 canadianismes, tandis que l'anglais n'en comporte que huit. Enfin, nous avons recensé 405 canadianismes français en ce qui a trait à la lettre «s», contre 27 en anglais.

Ainsi, notre analyse démontre que pour les lettres «d», «f», et «s», il y a 896 canadianismes en français, contre seulement 65 en anglais. Nous constatons donc qu'il y a une proportion beaucoup plus élevée de ces mots en français qu'en anglais.

4.1.2 Types d'unités lexicales

Aux fins de notre étude, nous distinguons quatre types d'unités lexicales : le mot simple (par exemple *éléphant*), le mot composé, qui représente une entité en soi; en fait, c'est une combinaison de mots qui se comporte comme un mot simple (par exemple *pomme de terre*), la collocation, qui est une association de

mots plus naturelle et plus idiomatique (*célibataire endurci*, «*insister sur* qqchose» plutôt que «*insister par* qqchose», *prendre le train*), et enfin, les expressions figées, qui peuvent être des proverbes, des clichés ou des combinaisons de mots dont le sens ne peut pas être déduit à partir de leurs composantes (par exemple *pierre qui roule n'amasse pas mousse*, *en avoir plein son casque*).

4.1.2.1 Mots simples

Nous avons donc étudié les canadianismes de notre nomenclature afin de déterminer le type d'unité lexicale auquel ils appartiennent. Nous avons constaté que 436 canadianismes français étaient des mots simples, ce qui représente 48,6 % du total. En anglais, 29 des 65 canadianismes étudiés appartiennent à ce type d'unité lexicale, soit 44,6 %.

Parmi ce type d'unité, nous retrouvons des mots tels que *désencrage*, *flasher* et *salaison*, en français. Pour ce qui est de l'anglais, nous avons pu répertorier *decker*, *francize* et *snye*, par exemple.

4.1.2.2 Mots composés

Des 896 canadianismes français que nous avons analysés, 199 sont des composés, c'est donc dire 22,2 %. En anglais, 35 des 65 canadianismes que nous avons étudiés appartenaient à cette catégorie, soit 53,8 %.

Pour la lettre «d», nous comptons *disco-mobile* parmi les composés français et *deputy minister*, en anglais. La lettre «f» nous donne *fromage en grains* et *field hockey* en français et en anglais respectivement. Enfin, pour la lettre «s», nous retrouvons *sac d'école* comme canadianisme français et *sovereignty association* en langue anglaise.

4.1.2.3 Collocations

Des canadianismes français que nous avons étudiés, 51 étaient des collocations, ce qui représente 5,6 % du total. En ce qui concerne l'anglais, nous n'avons repéré qu'une seule collocation (1,5 %). Cette dernière est *to make a décharge*. En français, on a, par exemple, *dépouiller l'arbre de Noël*, *filer mal* et *saison régulière*.

4.1.2.4 Expressions figées

Finalement, 210 des 896 canadianismes que nous avons étudiés sont des expressions figées (*mourir le derrière sur la paille*, *faute de pain, on mange la galette*, *sacrer son camp*). Ce nombre représente 23,4 % de l'ensemble de ces canadianismes. Du côté anglais, nous n'avons repéré aucune expression figée.

Il est à noter que, en bonne partie, les canadianismes anglais constituent des réalias, c'est-à-dire des termes monosémiques, désignant des réalités concrètes.

Tableau 1. Types d'unités lexicales que représentent les canadianismes étudiés

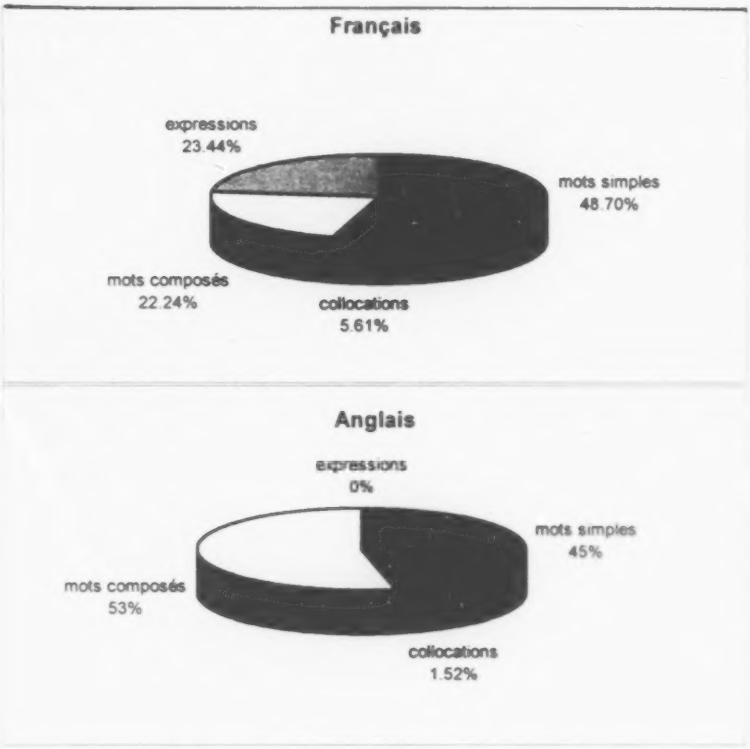

4.1.3 Niveaux de langue des canadianismes

Tout d'abord, il faut mentionner que le marquage, en ce qui a trait aux niveaux de langue, n'est pas le même en français et en anglais. Nous avons donc dû établir une certaine concordance entre les deux systèmes de marquage. Ainsi, pour le niveau «soutenu» en français, nous avons «formal» en anglais. À «neutre» correspond

«neutral». Aux niveaux «familier» et «très familier», en français, correspond «slang». Et finalement, nous avons «vulgaire» et «vulgar».

Pour la classification des canadianismes français, nous nous sommes inspirées des éléments qui se trouvaient dans les dictionnaires québécois, soit le PLUS et le DQA. Toutefois, comme leur classification présentait quelques lacunes et que certains des canadianismes provenaient d'ouvrages qui ne donnaient pas de marques du tout, nous avons décidé de nous fier également à notre jugement linguistique.

Nous n'avons relevé aucun canadianisme de niveau soutenu sous les trois lettres échantillonnées. Il n'y avait aucun canadianisme portant la marque «formal» en anglais. Des canadianismes français dont nous avons fait l'étude, 543 sont de niveau neutre, ce qui représente 60,6 % de notre échantillon. Toutefois, 62 des 65 canadianismes anglais ne portaient aucune marque et sont donc considérés comme «neutral». Cela représente 95,4 % de tous les canadianismes analysés dans cette langue.

Nous avons repéré 280 canadianismes français de niveau familier, c'est-à-dire 31,3 % du total. Nous avons relevé, par exemple, *ne pas dérougir*, *faire un coup par en-dessous*, *avoir du front tout le tour de la tête* et *se faire passer un sapin*. Par ailleurs, nous avons considéré que 59 des canadianismes étaient de niveau très familier, soit 6,6 %. Par très familier, nous entendons des expressions telles que *se donner des coups de pied au cul* et *manger de la schnout*. Mises ensemble, ces deux catégories représentent 37,9 % de la nomenclature analysée. Par contraste, seuls trois des canadianismes anglais sont de niveau «slang». Il s'agit de *darb*, *deke* et *dogan*. Toutefois, nous devons nuancer ce résultat. Dans l'ensemble de la nomenclature anglaise, nous avons relevé cinq termes portant la marque «slang», sur un total de 223, ce qui

représente 0,02 %. Donc, le pourcentage que nous avons donné précédemment n'est pas représentatif de la situation.

Finalement, 14 canadianismes français portaient la marque «vulgaire», soit 1,5 %. Il s'agit d'unités lexicales comme *sacrement/sacrament*, *avoir le flux* et *se fourrer qqch quelque part*. Il n'y avait aucun canadianisme anglais portant cette marque.

Si on examine le tableau qui suit, il est clair que les canadianismes anglais sont surtout de niveau neutre. Quant aux canadianismes français, bien que 60 % soient de niveau neutre, on en compte quand même un certain nombre qui appartiennent aux niveaux familier et très familier.

Tableau 2. Niveaux de langue des canadianismes étudiés

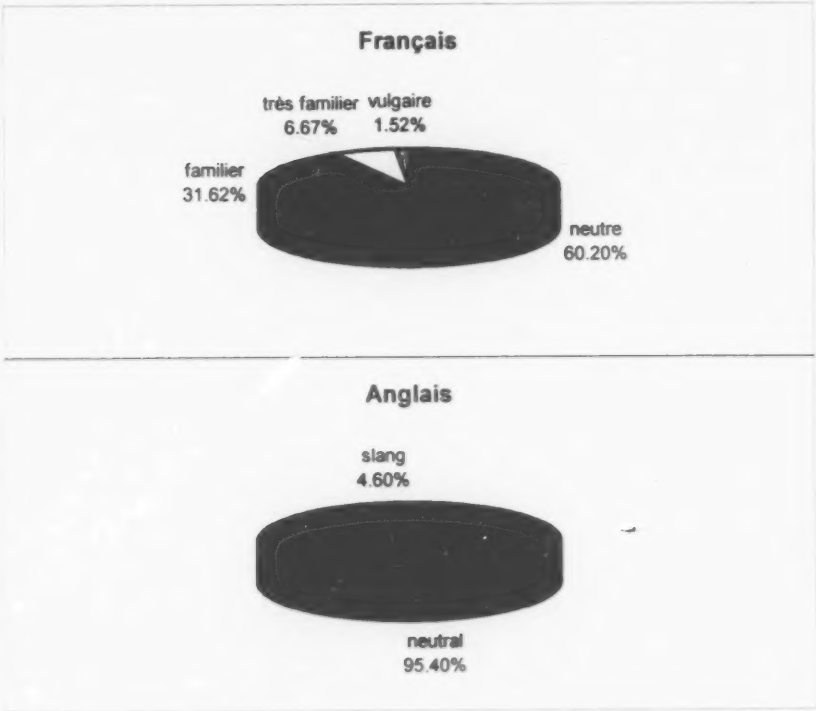

5. Conclusion

Notre comparaison des particularités lexicales du français et de l'anglais au Canada nous a permis d'arriver à certaines conclusions.

À la lumière de l'histoire de ces deux langues au Canada, il est clair pour nous que le français a dû évoluer lui-même, indépendamment de la mère-patrie, alors que l'anglais canadien a bénéficié de l'influence continuelle de l'anglais britannique et

américain, et n'a jamais vraiment acquis de caractéristiques particulièrement distinctes des autres formes d'anglais parlées dans le monde. Il nous est aussi apparu que les canadianismes français relèvent en partie d'une langue dont les locuteurs étaient souvent peu instruits et provenaient soit de régions rurales, soit des couches ouvrières urbaines, ce qui permet de confirmer les dires des historiens du Québec au sujet de la position socio-économique des Canadiens français par rapport aux Canadiens anglais.

Par contre, bien que notre étude des lettres «d», «f» et «s» ne nous ait pas permis de le prouver, nous avons pu constater, en étudiant notre corpus, que certains canadianismes français appartiennent à des domaines techniques ou ont été normalisés, ce qui confirme le fait qu'à partir de 1960, les Québécois aient repris en main leur langue.

Références

Monographies et articles

GENDRON, Jean-Denis (1986) : «Existe-t-il un usage lexical prédominant à l'heure actuelle au Québec ?», Lionel Boisvert, Claude Poirier et Claude Verrault (dir.), *La lexicographie québécoise. Bilan et perspectives. Actes du colloque organisé par l'équipe du Trésor de la langue française au Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, pp. 89-97.

GRENON-NYENHUIS, Chantale (1997) : *Les canadianismes dans le Dictionnaire bilingue canadien : étude comparative*, mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal, X + 127 p.

Dictionnaires

AVIS, Walter S. *et al* (1983) : *Gage Canadian Dictionary*, Toronto, Gage Educational Publishing Company, XXX + 1313 p.

BERG FLEXNER, Stuart (dir.) (1987) : *The Random House Dictionary of the English Language*, 2[e] édition, New York, Random House, XXLII + 2478 p.

BOULANGER, Jean-Claude (dir.) (1993) : *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, 2[e] édition, Saint-Laurent, Dicorobert, XXXVII + 1273 p.

CLAS, André, Émile SEUTIN, Manon BRUNET et coll. (1979) : *Richesses et particularités de la langue écrite au Québec*, FA1, 1979; FA2, 1980; FA3, 1981; FA4, 1981; FA5, 1981; FA6, 1982; FA7, 1982; FA8, 1982. Montréal, Observatoire

du français contemporain, Département de linguistique et philologie, Université de Montréal, 2465 p.

COSTELLO, Robert B. (1992) : *Random House Webster's College Dictionary*, New York, Random House, XXXII + 1568 p.

DESRUISSEAUX, Pierre (1979) : *Le livre des expressions québécoises*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 291 p.

DUBOIS, Jean (dir.) (1992) : *Lexis*, Paris, Larousse, XV + 2109 p.

LANDAU, Sidney I. (dir.) (1974) : *Canadian Edition Funk & Wagnalls Standard College Dictionary*, Toronto, Montréal, Winnipeg, Vancouver, Fitzhenry & Whiteside Limited, XXVI + 1590 p.

MAUBOURGUET, Patrice (dir.) (1995) : *Petit Larousse illustré*, Paris, Larousse, 1777 p. + atlas.

PAIKEDAY, Thomas M. (dir.) (1990) : *The Penguin Canadian Dictionary*, Markham (Ontario) et Mississauga (Ontario), Penguin Books Canada Ltd et Copp Clark Pitman Ltd, XVIII + 852 p.

POIRIER, Claude (réd.) (1988) : *Dictionnaire du français Plus. À l'usage des francophones d'Amérique*, Montréal, Centre éducatif et culturel inc., XXIV + 1856 p.

REY-DEBOVE, Josette et Alain REY (dir.) (1993) : *Le Nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, XXXV + 2490 p.

VILLERS, Marie-Éva de (réd.) (1992) : *Multidictionnaire des difficultés de la langue française*, 2[e] édition, Montréal, Québec/Amérique, XXI + 1324 p.

L'utilité des exemples dans les dictionnaires bilingues français-anglais pour les étudiants en traduction[1]

Virginia Martin-Rutledge
Université d'Ottawa

1. Introduction

Les problèmes théoriques qui entourent les exemples descriptifs dans les dictionnaires – c'est-à-dire les combinaisons libres, les collocations, les expressions figées et les mots composés comme les a traités Michael Toope (1996) dans *Examples in the Bilingual Dictionary* – intéressent autant les lexicographes que les utilisateurs de dictionnaires.

1.1 Lexicographes

Pour les lexicographes, les exemples contenus dans les dictionnaires sur support papier posent un sérieux problème, car ils occupent un espace précieux qui pourrait être consacré à d'autres éléments d'importance tels que la nomenclature ou les notes d'usage. De toute évidence, l'espace consacré aux exemples, et conséquemment l'importance qu'on leur accorde, varie d'un dictionnaire à l'autre.

L'espace accordé aux exemples dans les dictionnaires unilingues anglais est relativement minime; l'étude de Clarence Barnhart (1962) a en effet démontré qu'environ 0,7 à 1,3 % de l'espace était consacré aux exemples, ce qui est encore le cas aujourd'hui pour les dictionnaires anglais. Par contre, en comparaison des dictionnaires unilingues français, on y trouve plus d'espace réservé aux exemples tandis que les dictionnaires bilingues y accordent encore plus d'importance. Selon Michael Toope (1996 : 1), l'exemple prend habituellement plus d'espace dans une entrée de

[1] Texte traduit par Diane Brunette et Isabelle Guilbault.

dictionnaire bilingue que tous les autres éléments combinés. En effet, Roda P. Roberts, directrice du projet du *Dictionnaire canadien bilingue* (DCB)[2], prévoit qu'au moins 50 % du contenu du dictionnaire sera consacré aux exemples.

1.2 Utilisateurs des dictionnaires

Pour les utilisateurs, les exemples qui se trouvent dans une entrée de dictionnaire sont essentiels à la compréhension et à l'utilisation de la langue. Cela est d'autant plus vrai pour l'étudiant de langue étrangère. D'après une étude sur les dictionnaires unilingues anglais effectuée par Henri Béjoint (1981 : 218), 70 % de l'échantillon d'étudiants de langues étrangères avouaient utiliser des exemples ou des citations lorsqu'ils consultaient un dictionnaire. Selon Henri Béjoint, une utilisation aussi considérable n'a rien de surprenant puisque les exemples facilitent la compréhension et la composition chez les apprenants.

2. Problèmes théoriques des exemples dans les dictionnaires bilingues

Michael Toope (1996) a fait une synthèse des problèmes théoriques liés aux exemples dans son étude *Examples in the Bilingual Dictionary*. D'après cette étude, ces problèmes peuvent être divisés en cinq grandes catégories : la nécessité, le nombre, la source, la longueur, la présentation.

2.1 Nécessité

Du point de vue du lexicographe, Sidney Landau (1989 : 166) a déclaré que les exemples illustrant le sens d'un mot sont une partie

[2] Le *Dictionnaire canadien bilingue*, projet de recherche subventionné par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, est en cours de rédaction à l'Université d'Ottawa, à l'Université de Montréal et à l'Université Laval.

essentielle de la définition et ne devraient jamais être considérés comme accessoires. Dans l'étude d'Henri Béjoint, citée précédemment, les utilisateurs trouvent eux aussi que les exemples sont nécessaires.

Toutefois, il arrive que les utilisateurs ne reconnaissent pas le sens implicite qui leur est fourni dans l'exemple et, par conséquent, ils n'utiliseront pas le mot correctement. Dans un tel cas, il serait préférable que le sens soit explicité par les indications sémantiques, les marques et les codes.

2.2 Nombre

De plus, il est nécessaire de déterminer le nombre d'exemples à fournir pour chaque entrée du dictionnaire. Leur nombre dépend en grande partie du genre de dictionnaire, de son volume et de l'entrée elle-même (Toope 1996 : 167 et 169). Les participants à diverses études lexicographiques ont fait des remarques spécifiques concernant le nombre d'exemples :

> • Il n'y a pas assez d'exemples (Béjoint 1981 : 219).
> • Il devrait y avoir un grand nombre d'exemples d'usage [. . .] (Tomaszczyk 1979 : 115).

2.3 Source

Par la suite, la question de la source des exemples se pose. Habituellement, les lexicographes vont puiser leurs exemples à une ou à deux sources principales : dans un corpus ou dans leur stock d'expérience linguistique. Il arrive parfois que l'exemple soit composé pour le lexème en question à partir des connaissances du lexicographe. Dans d'autres occasions, les exemples sont tirés d'un corpus qui consiste soit en une collection de citations remises par les lecteurs ou, plus souvent de nos jours, en un corpus informatisé. Finalement, si on décide d'utiliser les exemples à partir d'un corpus,

cela soulève un autre problème : est-ce qu'on utilise les phrases telles quelles dans le corpus ou est-ce qu'on les modifie ?

2.4 Longueur

La longueur des exemples est un autre aspect qu'il faut prendre en considération. Généralement, il y a deux façons de formuler un exemple : soit en groupe de mots, soit en phrase complète. Évidemment, l'exemple le plus court (tel un groupe de mots) est avantageux en termes d'espace, mais l'est-il toujours pour l'utilisateur ? Au cœur de ce débat, la question se pose de savoir si l'unité minimum de compréhension et d'utilisation de la langue se trouve dans une phrase ou dans un groupe de mots (Toope 1996 : 35-39).

2.5 Présentation

Le dernier problème à prendre en considération ici est celui de la présentation des exemples à l'intérieur de l'entrée. La présentation est un aspect capital puisque c'est d'elle que dépend la facilité d'utilisation d'un dictionnaire. Plusieurs propositions de styles de présentation des exemples existent (Toope 1996 : 161-66), en plus des styles actuellement utilisés dans les dictionnaires. Ainsi, il est possible de regrouper tous les différents types d'exemples, ou encore de les garder séparés en indiquant à quelle catégorie ils appartiennent (combinaisons libres, collocations, etc.).

Un autre problème de présentation est relié aux exemples d'expressions plus figées. Par exemple, doit-on présenter la collocation, l'expression figée ou le mot composé sous sa forme la plus simple ou dans une phrase avec contexte, ou doit-on faire les deux ?

3. Nouveaux problèmes théoriques

Les restrictions traditionnelles d'espace imposées par les dictionnaires sur support papier ont disparu depuis l'arrivée du cédérom. Par contre, selon Sidney Landau (1989 : 10-12 et 229), cet espace supplémentaire ne donne pas toutes les libertés aux lexicographes parce qu'il existe toujours des limites de temps et de budget. Il n'en demeure pas moins que les dictionnaires sur cédérom offrent de grandes possibilités.

4. Recherche empirique en lexicographie

Jusqu'à présent, la fonction des exemples lexicographiques a surtout été déterminée par des recherches théoriques, et les recherches empiriques qui pourraient servir à vérifier ces théories sont pratiquement inexistantes. En effet, de toutes les études que nous avons passées en revue, aucune ne se concentrait sur les exemples. Tout au plus trouvait-on occasionnellement, dans certaines recherches, des questions qui sollicitaient des informations sur les exemples.

5. Objectifs de cette étude

Cette étude appliquera la recherche théorique aux exemples, comme l'a synthétisée Michael Toope (1996), à l'aide d'un test conçu pour examiner quels aspects des exemples sont les plus utiles aux étudiants en traduction en ce qui à trait au choix d'un équivalent de traduction. Ces aspects sont :

- le nombre de combinaisons libres;
- la source des combinaisons libres;
- la longueur des combinaisons libres;
- le nombre de collocations, de mots composés et d'expressions figées;
- la présentation des combinaisons libres, des collocations, des mots composés et des expressions figées;

• la pertinence de l'information implicite (c'est-à-dire tous les types d'exemples : combinaisons libres, collocations, mots composés et expressions figées) par opposition à celle qui est explicite (c'est-à-dire l'information grammaticale, les référents, etc.).

6. Conception du test

6.1 Approche

L'étude des dictionnaires bilingues dans le processus de la traduction demande une approche cognitive. Le fait de consulter des dictionnaires, puis de transformer les informations qui s'y trouvent en équivalent de traduction est incontestablement un processus mental complexe. De plus, c'est un processus intériorisé qui n'est presque jamais exprimé de façon explicite. Il serait donc peu probable que des méthodes de test telles que l'observation directe puissent saisir les mécanismes mentaux ou qu'un «think-aloud protocol»[3] puisse extérioriser le processus simplement en le verbalisant. En outre, nous aimerions restreindre cette étude à une partie du processus cognitif de traduction, soit le rôle que jouent les exemples dans le choix d'un équivalent de traduction. Plus exactement, nous voudrions examiner si certains aspects des exemples contribuent plus que d'autres au choix d'équivalents de traduction justes. Par conséquent, nous avons choisi de faire un test qui serait pareil à un exercice de traduction, mais qui contrôlerait le contenu des exemples de dictionnaire afin que nous puissions mesurer l'effet des aspects des exemples.

6.2 Présentation du test

Le test est composé d'un texte français qui se trouve à gauche dans le cahier de test et de sa traduction anglaise située à droite. Ce

[3] Littéralement, un protocole consistant à penser à haute voix.

n'est pas une traduction complète, mais un texte à trous qui nécessite la traduction d'unités lexicales précises en contexte. Le test est accompagné d'un autre cahier qui contient les entrées de dictionnaires bilingues correspondant aux unités lexicales soulignées dans le texte français. Par exemple, la première unité est *à l'image de*, qui est accompagnée de l'entrée *image*. Lorsqu'une unité lexicale est composée de deux mots ou plus, une entrée est fournie pour chaque mot. Par exemple, *guerre des ondes* est accompagnée des entrées *guerre* et *onde*.

Le test a été effectué en trois étapes : 1) un test préliminaire; 2) un test-pilote; et 3) un test final. Le test préliminaire contenait des entrées prises telles quelles dans les trois dictionnaires français-anglais les plus récents : *Le Robert & Collins super senior* (RCSS), *Le Dictionnaire Hachette-Oxford* (OXHA) et *Le grand dictionnaire Larousse de l'anglais* (LAR2). Pour le test-pilote et le test final, les entrées provenaient des trois mêmes dictionnaires, mais avaient été modifiées au besoin afin de vérifier les aspects spécifiques des exemples énumérés dans la section 5.

Chaque entrée est précédée d'une question demandant aux participants d'indiquer s'ils ont consulté l'entrée pour répondre à la partie correspondante du test. Par exemple, l'entrée *image* est précédée de la question :

Did you look at the dictionary entry ***image*** *to help you answer question 1? Yes* ☐ *No* ☐

Dans le test final, nous avons demandé non seulement aux participants d'indiquer s'ils avaient consulté l'entrée correspondante, mais aussi de souligner tout ce qui les avait aidés à trouver un équivalent :

Did you look at the dictionary entry ***image*** *to help you answer question 1? Yes* ☐ *No* ☐

If yes, please underline the part(s) of the entry which helped you find the equivalent.

6.3 Sélection du texte

Le texte qui a servi à faire le test provient du manuel de traduction *Annotated Texts for Translation : French-English* de Beverly Joan Adab (1994). Ce manuel contient des textes de départ en français ainsi que leur traduction anglaise. Le texte choisi pour ce test est un article de deux pages dont le sujet est le rôle des médias dans la guerre du Golfe; à l'origine, cet article se trouvait dans *L'Événement européen*, revue traitant de questions politiques et sociales concernant l'Europe et le monde.

Ce texte a été choisi pour les raisons suivantes : 1) il contenait les trois principaux types d'unités lexicales figées, c'est-à-dire des mots composés, des collocations et des expressions figées; 2) le fait qu'il ait un style figuré le rendait intéressant du point de vue lexical; 3) il était déjà traduit; et 4) il traitait d'un sujet connu.

6.4 Sélection des unités lexicales

Le critère primordial était de choisir des unités qui n'étaient pas transparentes, c'est-à-dire intéressantes au niveau lexical, et que les étudiants ne pouvaient pas traduire à partir d'expressions apprises par cœur. Nous avons aussi pris soin d'inclure les principales parties du discours : les verbes, les noms, les adjectifs et les adverbes. Après la première sélection, nous avons vérifié les unités dans les trois dictionnaires bilingues et nous avons suggéré une traduction, qui a été ensuite comparée à la traduction fournie dans le manuel. À ce stade, il a fallu laisser tomber quelques unités parce qu'elles faisaient entrer trop de facteurs grammaticaux en jeu. Par exemple, au début, nous voulions inclure le verbe *manquer* dans le test. Toutefois, le contexte, *la guerre du Golfe n'en aura pas manqué* [. . .], obligeait l'utilisateur à reconnaître que la forme lexicale était en fait *manquer de*.

Il est improbable qu'un texte ait tous les éléments requis pour répondre aux questions posées dans cette étude. Afin de trouver des solutions aux questions soulevées dans la synthèse des exemples de Michael Toope (1996), nous avions besoin d'un texte contenant plusieurs unités figées et non figées, qui étaient intéressantes du point de vue lexical, sans être une source de problèmes syntactiques de transfert ou grammaticaux. Le texte n'était pas le seul facteur décisif; les entrées dans les dictionnaires bilingues (RCSS, OXHA et LAR2) ont joué un rôle dans la sélection des unités lexicales pour le test. Il fallait choisir des entrées qui offraient des renseignements lexicaux ou sémantiques allant au-delà d'un simple équivalent. Par exemple, l'entrée *aseptiser* du LAR2 a été rejetée parce qu'elle n'offrait qu'un seul équivalent, *to asepticize*, sans informations lexicales ou sémantiques supplémentaires.

7. Test préliminaire

Le but du test préliminaire était de déterminer les unités lexicales à retenir pour les tests suivants. Nous avons décidé de ne pas solliciter l'aide des étudiants en traduction à cette étape afin de garder un plus grand échantillon d'étudiants pour le test final. Il a donc été nécessaire d'identifier un groupe ayant des caractéristiques semblables à celles des étudiants en traduction. Les étudiants de langue seconde sont ceux qui ont le plus de points en commun avec les étudiants en traduction. Ces deux groupes ont une bonne connaissance du français et de l'anglais, mais à différents niveaux, et nous supposons qu'ils savent se servir de dictionnaires bilingues. Il est vrai que beaucoup de méthodes d'enseignement des langues secondes conseillent aux professeurs d'encourager leurs étudiants à penser directement dans leur deuxième langue ou en langue étrangère, alors que les étudiants en traduction doivent nécessairement penser dans les deux langues (maternelle et seconde). Cependant, à ce stade, nous ne nous intéressons pas aux aptitudes à traduire des étudiants de langue seconde, mais plutôt à leur capacité à répondre aux questions à l'aide des renseignements que leur donnent les dictionnaires.

7.1 Déroulement du test préliminaire

Deux professeurs de l'Institut des langues secondes de l'Université d'Ottawa ont accepté que leurs étudiants passent le test. Les deux donnaient des cours de rédaction en français, un intermédiaire et un avancé. Dans ce dernier cours, le test a été donné comme travail optionnel à la maison. Nous avions explicitement demandé aux étudiants de ne pas consulter d'autres dictionnaires ou d'autres personnes et de ne pas prendre plus d'une heure pour faire le test. Dans le cours intermédiaire, le test était aussi optionnel, mais il était permis de le faire en classe. Le test a été annoncé une semaine à l'avance, et le professeur a accordé des points à ceux qui y ont participé. Les points n'ont pas été accordés en fonction des réponses exactes, mais plutôt en fonction du sérieux avec lequel les étudiants ont fait le test. Au total, il y a eu 15 tests préliminaires complets.

7.2 Évaluation du test préliminaire

Le but du test préliminaire était de retirer, des 40 unités lexicales du test, celles qui étaient trop transparentes ou compliquées à cause de l'interférence syntaxique. Pour l'analyse, il fallait que les réponses soient marquées correctes, partiellement correctes ou incorrectes.

7.2.1 Critères pour déterminer si la réponse est correcte, partiellement correcte ou incorrecte

Une liste de réponses correctes a été déterminée à partir de la traduction donnée dans le manuel et des trois dictionnaires bilingues. Si l'équivalent était correct, le point était accordé même s'il y avait des problèmes grammaticaux (tels que *No camera scenes or witnesses were allowed to counterbalance the official information, often* ***setting up** as a smokescreen*). Plusieurs critères ont déterminé les réponses partiellement correctes. Selon un premier critère, les exemples considérés acceptables, mais pas justes, ont reçu un demi-

point. Ensuite, nous avons accordé un demi-point si l'équivalent juste faisait partie de la réponse, mais que sa forme changeait le sens. Enfin, dans le cas où des unités lexicales non figées étaient composées de deux mots (ou plus), nous avons accordé encore un demi-point aux participants s'ils avaient donné au moins un bon équivalent dans leur réponse. Les réponses ne faisant pas partie de ces deux catégories ont été considérées incorrectes. Nous avons vérifié toute réponse non prévue dans des dictionnaires unilingues ou dans le corpus. Puis nous les avons classées dans la catégorie correspondante.

7.2.2 Unités retenues

Nous avons analysé les unités selon deux conditions : le statut de la réponse (correcte, partiellement correcte, incorrecte) et la consultation du dictionnaire (oui ou non). Nous avons retenu trois types d'unités. 1) réponse incorrecte + oui (a consulté le dictionnaire); 2) réponse partiellement correcte + oui (a consulté le dictionnaire); et 3) réponse incorrecte + non (n'a pas consulté le dictionnaire). Nous avons retenu 18 unités du premier type d'erreur, quatre du deuxième et sept du troisième. Les deux premiers types suggèrent que le dictionnaire empêche un bon transfert; il est possible que ces types d'erreur soient liés à certains aspects des exemples ou à tout autre élément de l'entrée. Bien sûr, il y a d'autres explications plausibles – ce type d'erreur pourrait être causé par une mauvaise compréhension du texte de départ.

Le dernier type d'erreur s'est produit le plus souvent dans le cas de mots apparentés tels que *réunie, évidemment, énergétiques, programmé* et *sacrifiant à*. Il est raisonnable de supposer que les étudiants en traduction feront davantage attention aux faux amis, et qu'ils seront plus susceptibles d'utiliser les entrées des dictionnaires dans ce cas. Dans le cas contraire, il pourrait se révéler intéressant d'examiner pour quels types d'unités les étudiants en traduction ont tendance à consulter les dictionnaires bilingues. De toute façon, cette étude vise à fournir une situation de traduction authentique à chaque

fois que cela est possible. Par conséquent, l'utilisation du dictionnaire n'a pas été obligatoire pour faire le test.

7.3 Changements apportés après l'analyse du test préliminaire

Le test préliminaire a révélé que les mots composés du texte étaient trop transparents. Il a donc fallu laisser tomber nos questions à ce sujet, car il ne restait qu'un seul mot composé qui pourrait être retenu pour le test-pilote et le test final. Étant donné que l'analyse finale comprend une analyse comparative, il serait nécessaire d'avoir au moins deux mots composés valables afin de répondre à des questions telles que :

- Devrions-nous illustrer les mots composés à l'aide de combinaisons libres ?
- Dans l'entrée, devrions-nous séparer les mots composés des autres types d'unités lexicales tels que les collocations et les expressions figées ?

Pour ces raisons, nos questions concernant les exemples ont été adaptées au besoin pour convenir aux unités qui ont été retenues à la suite du test préliminaire. Par exemple, les questions particulières posées plus haut dans le texte, au sujet de mots composés, ont été remplacées par des questions générales. La liste définitive des aspects à vérifier est la suivante (les modifications sont indiquées en caractères gras) :

1. Le nombre de combinaisons libres **(peu par opposition à beaucoup).**
2. La source des combinaisons libres **(inventées par opposition à prises dans le corpus)**.
3. La longueur des combinaisons libres **(courtes par opposition à longues)**.
4. La présentation des **unités non figées (séparées du corps principal de l'entrée par opposition à non séparées)**.

5. La présentation des **unités figées** pour les mots-vedettes ayant un grand nombre d'unités figées **(séparées du corps principal de l'entrée par opposition à non séparées)**.
6. La présentation des **unités figées** pour les mots-vedettes ayant peu d'unités figées **(séparées du corps principal de l'entrée par opposition à non séparées)**.
7. La pertinence de l'information implicite par opposition à celle explicite pour les **collocations** (c'est-à-dire une collocation donnée dans un exemple de combinaison libre par opposition à une collocation donnée dans sa forme de base).
8. La pertinence de l'information implicite par opposition à celle explicite pour les **expressions figées** (c'est-à-dire une expression figée donnée dans un exemple de combinaison libre par opposition à une expression figée donnée dans sa forme de base).
9. La pertinence de l'information implicite par opposition à celle explicite pour les **unités non figées** (c'est-à-dire l'information donnée dans un exemple de combinaison libre par opposition à l'information donnée dans les marques et les codes).
10. **Les équivalents ordinaires comparativement aux équivalents explicatifs.**
11. **Les exemples des combinaisons libres utilisés comme tremplin pour un équivalent simple**.
12. **Les exemples des combinaisons libres utilisés comme tremplin pour une combinaison prise dans un texte particulier**.

7.3.1 Appariement des unités lexicales avec les aspects des exemples à vérifier

Toutes les questions ci-dessus contiennent deux hypothèses contraires. Afin de les vérifier, nous avons assigné deux unités lexicales, retenues après le test préliminaire, à chaque question. Par exemple, nous avons assigné *sacrifier à* et *consentir à* à la question 4 (la présentation des unités non figées). La première unité, *sacrifier à*,

visait à vérifier de quelle façon les utilisateurs réagissent à la présentation d'une unité non figée lorsqu'elle est séparée du corps principal de l'entrée. La deuxième unité, *consentir à*, visait à vérifier de quelle façon les utilisateurs réagissent à la présentation d'une unité non figée lorsqu'elle n'est pas séparée du corps principal de l'entrée.

7.3.2 Modification des entrées de dictionnaire

Nous avons modifié au besoin les entrées des dictionnaires afin de vérifier les aspects des exemples en question. Nous nous attendions à devoir faire plus de modifications qu'il n'a été en fait nécessaire pour adapter les entrées aux questions. Dans la plupart des cas, y compris pour *sacrifier à* et *consentir à*, il a été possible d'utiliser une entrée déjà existante sans la modifier. Le fait de ne pas la modifier vérifie, essentiellement, l'utilité des dictionnaires tels qu'ils sont. Dans certains cas, nous avons fait de légères modifications. Par exemple, nous avons assigné l'unité lexicale *beau* à la question 1 (le nombre de combinaisons libres). Étant donné le nombre d'équivalents différents de *beau*, cette entrée contient beaucoup de combinaisons libres, mais nous en avons ajoutées plusieurs, prises dans d'autres entrées, afin d'en avoir encore plus.

8. Test-pilote

Dix personnes, étudiants et anciens étudiants de l'École de traduction, ont fait le test-pilote. Le fait que plus de la moitié d'entre elles soient ou aient été lexicographes au projet du DCB teste encore plus rigoureusement la validité de l'instrument. Étant donné les résultats du test-pilote, nous avons apporté de légers changements à la mise en pages.

9. Test final

Nous avons fait passer le test final à plus de 80 étudiants en traduction et 20 autres l'auront fait à la fin de mai 1997. En plus du

test lui-même, l'étape finale comprend une enquête sur le profil des participants.

Les performances des participants seront analysées selon les aspects des exemples décrits plus haut dans la section 7.3. Il est possible de voir le groupe comme un ensemble ou de le diviser en sous-groupes selon le profil des participants (sexe, langue maternelle, etc.). Par exemple, il sera possible d'examiner si, dans l'ensemble, c'est un grand nombre ou un petit nombre de combinaisons libres qui est le plus avantageux pour les étudiants en traduction dans le choix d'un équivalent. De plus, la performance des sous-groupes sera aussi analysée. Par exemple, nous pourrons mesurer si les étudiants ayant suivi un programme d'immersion en français sont plus susceptibles de choisir un équivalent juste lorsque nous leur fournissons plusieurs exemples que les étudiants n'ayant pas suivi un programme de ce genre.

Références

Monographies et articles

ADAB, Beverly Joan (1994) : *Annotated Texts for Translation: French-English*, Clevedon, Multilingual Matters Ltd., 292 p.

BARNHART, Clarence (1962) : «Problems in Editing Commercial Monolingual Dictionaries», *Problems in Lexicography*, F.W. Householder and S. Saporta (Eds), Bloomington, Indiana University Press.

BÉJOINT, Henri (1981) : «The Foreign Student's Use of Monolingual English Dictionaries: A Study of Language Needs and Reference Skills», *Applied Linguistics*, 2 (3), London, Oxford University Press, pp. 207-222.

LANDAU, Sidney I. (1989) : *Dictionaries: The Art and Craft of Lexicography*, Cambridge, Cambridge University Press, 370 p.

TOMASZCZYK, Jerzy (1979) : «Dictionaries, Users and Uses», *Glottodidactica*, 12, Poznan Uniwersytet im. Adama Mickiewicza, pp. 103-119.

TOOPE, Michael (1996) : *Examples in the Bilingual Dictionary*, M.A. Thesis, Ottawa, University of Ottawa, 243 p.

Dictionnaires

ATKINS, Beryl T. (dir.) (1995) : *Le Robert & Collins super senior, grand dictionnaire français-anglais/anglais-français*, Glasgow/Paris, HarperCollins/Dictionnaires Le Robert, 2 vol.

CARNEY, Faye (dir.) (1993) : *Le grand dictionnaire Larousse de l'anglais*, Paris, Larousse.

CORRÉARD, Marie-Hélène et Valerie GRUNDY (dir.) (1994) : *Le Dictionnaire Hachette-Oxford français-anglais/anglais-français*, Oxford/Paris, Oxford University Press/Hachette, LX+ 1943 p.

Les 13 et 14 mai 1997 s'est tenu à l'Université du Québec à Trois-Rivières, dans le cadre du 65e Congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS), le colloque intitulé «Problèmes et méthodes de la lexicographie québécoise».

Le présent recueil comprend les textes de dix communications présentées lors de ce colloque. Ces textes ont été évalués par un comité scientifique. L'ouvrage se divise en deux parties, selon les thèmes du colloque. La première, ***Problème méthodologique des définitions****, regroupe des textes portant sur le processus d'élaboration des définitions dans les dictionnaires unilingues et bilingues. La deuxième,* ***Dictionnaire et société****, rassemble des textes qui traitent de la représentation et du traitement dictionnairique d'unités lexicales propres à un domaine, à un groupe social ou à un registre de langue particulier.*

BEST COPY AVAILABLE